



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 253 à 325) :	

16 mars 2019

AUTEUIL	1
LYON PARILLY	4
TOULOUSE	4

17 mars 2019

CHOLET	5
NIMES	6
SAINT-BRIEUC	6
SAUMUR	8

20 mars 2019

LA TESTE DE BUCH	9
------------------------	---

22 mars 2019

FONTAINEBLEAU	9
TOULOUSE	11

23 mars 2019

HYERES	12
STRASBOURG	12

24 mars 2019

AUTEUIL	13
LIGNIERES EN BERRY	16
MESLAY-DU-MAINE	17
MONT-DE-MARSAN	18
MORLAIX	19

25 mars 2019

CHATILLON-SUR-CHALARONNE	20
--------------------------------	----

27 mars 2019

COMPIEGNE	20
-----------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro	25
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : avril

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2019 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour décembre 2019)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/01/2019
Nadine CHIARI	STE ENT. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 23/11/2018
Kévin MORIZE	Ste Ent. J-M CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/08/2018
Claude DONDI	Ste Courses Nancy-brabois	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Suspension 03/05/2018
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

DEAUVILLE – 1^{er} DECEMBRE 2018 - PRIX JUNO BEACH

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu que le hongre WHITE JACKET arrivé 1^{er} a été soumis à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE ;

Attendu que Mme Sandra HOUBEN informée de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement et a désigné le Laboratoire QUANTILAB à cet effet, lequel a confirmé la présence de la substance en cause ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique et respiratoire publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé Mme Sandra HOUBEN, propriétaire et entraîneur dudit hongre à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressée ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et les explications de Mme Sandra HOUBEN ;

Vu les articles 198, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 13 mars 2019 mentionnant notamment :

- que Mme Sandra HOUBEN a indiqué que le hongre WHITE JACKET FR n'avait reçu aucun traitement récemment, mais avait été infiltré au niveau d'un boulet quelques semaines auparavant ;
- qu'elle a présenté son registre d'ordonnances dans lequel figure une ordonnance en date du 26 octobre 2018 pour ledit hongre comportant la mention de KENACORT ND, médicament à base de TRIAMCINOLONE ACETONIDE, sans précision des modalités d'administration, ni de délai avant de pouvoir courir ;
- qu'elle ne détient pas dans sa pharmacie de médicament à base de TRIAMCINOLONE ACETONIDE, et qu'elle a indiqué que son vétérinaire avait donné, à l'oral, un délai de 3 ou 4 semaines avant de pouvoir courir, le cheval ayant couru plus d'un mois après l'infiltration ;

Vu les explications écrites de Mme Sandra HOUBEN, reçues par sept courriers électroniques, accompagnés de pièces jointes, les 19 et 20 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'elle n'a jamais rencontré, de toute sa carrière, de problèmes, concernant des affaires de dopage ;
- qu'elle a obtenu sa licence française il y a un an, à force de travail et de persévérance malgré la barrière de la langue ;
- qu'elle est plongée dans une situation qu'elle n'a bien évidemment, pas souhaitée ni provoquée, situation qui l'inquiète beaucoup ;
- que le 26 octobre 2018, c'est le vétérinaire qui a soigné son cheval et prescrit le médicament TRIAMCINOLONE ACETONIDE sur ordonnance et que ne connaissant pas ce produit, elle lui a entièrement fait confiance car il est professionnel et pas elle ;
- qu'il lui a bien précisé de ne pas faire courir son cheval pendant 20 jours et qu'elle a donc attendu 36 jours pour être sûre que ça ne pose aucun problème ;
- qu'à sa grande surprise, le cheval s'est révélé positif 36 jours après l'infiltration, et que depuis cet incident, cette situation l'angoisse et la met mal à l'aise vis à vis de l'entourage et encore plus envers les Commissaires ;
- qu'elle se sent anéantie face à cette avalanche de conséquences fâcheuses à savoir, la perte de la 1^{ère} place et du Prix qui en découle, la parution dans le bulletin officiel et le risque d'amende, alors qu'elle n'y est pour rien ;
- qu'elle réitère ses excuses pour son absence, faisant courir le cheval au CROISE LAROCHE et rentrant au milieu de la nuit mercredi ;

Vu les éléments du dossier et les articles 198, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

* * *

Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur le hongre WHITE JACKET révèlent la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE ce qui n'est pas contesté mais au contraire expliqué par un traitement vétérinaire intervenu le 26 octobre 2018, soit plus d'un 1 mois avant la course, la seule présence de la substance étant constitutive d'une infraction et nécessitant un distancement dans le respect de l'égalité des chances ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier de prendre acte des observations de Mme Sandra HOUBEN expliquant la positivité du hongre WHITE JACKET ;

Qu'il appartenait à Mme Sandra HOUBEN, en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable dudit hongre, de prendre toutes les précautions possibles pour éviter que le hongre WHITE JACKET ne soit pas positif à l'issue de sa course, et de prendre toutes les dispositions possibles suite au traitement vétérinaire dont il avait fait l'objet ;

Attendu que si ledit entraîneur était en possession d'une ordonnance permettant d'expliquer la situation, il ne peut cependant qu'être constaté que celle-ci n'était pas suffisamment conforme aux dispositions du Code des Courses au Galop puisqu'elle ne mentionne notamment pas de délai d'attente ni les précautions à prendre avant de recourir, un délai oral imprécis de « 3 ou 4 semaines avant de pouvoir courir » lui ayant seulement été recommandé par son vétérinaire selon les indications mentionnées dans le cadre de l'enquête ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu des éléments qui précèdent et des dispositions de l'article 201 dudit Code, de sanctionner Mme Sandra HOUBEN, qui aurait dû mettre tout en œuvre en terme de précautions et de contrôles après le traitement vétérinaire effectué sur ledit hongre avant de le faire recourir, par une amende de 3 000 euros, cette situation et cette positivité d'un cheval à l'issue d'une course étant la première infraction en la matière pour ledit entraîneur ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop décident de :

- distancer le hongre WHITE JACKET de la 1^{ère} place du Prix JUNO BEACH couru le 1^{er} décembre 2018 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1^{er} EL VALLE ; 2^{ème} CRUEL SUMMER ; 3^{ème} FRESCO ; 4^{ème} IZEBE ; 5^{ème} STERLING LINES ;

- sanctionner Mme Sandra HOUBEN en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable dudit hongre par une amende de 3 000 euros pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 20 décembre 2018 dans l'effectif de l'entraîneur Victoria HAIGH et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur la pouliche GRAINE DE MAILLE a révélé la présence de 2-(1-HYDROXYETHYL) PROMAZINE SULFOXIDE ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes nerveux et cardio-vasculaire, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Victoria HAIGH informée de la situation, a fait connaître sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et convoqué l'entraîneur Victoria HAIGH et Mme Catherine HASSET, propriétaire de ladite pouliche, à la réunion fixée le jeudi 14 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la présentation dudit entraîneur ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 27 février 2019 mentionnant notamment :

- que la pouliche GRAINE DE MAILLE est déclarée à l'entraînement de Mme Victoria HAIGH depuis le 6 septembre 2018, puis non entraînée depuis le 13 décembre 2018 ;
- que la pouliche avait dû être tranquilisée dans les jours qui ont précédé le contrôle pour être tondue, car elle peut être dangereuse lors de certaines manipulations ;
- que Mme Victoria HAIGH ne détient pas les ordonnances sur son centre d'entraînement, qu'elles seraient

stockées dans le véhicule de son premier garçon, qu'elles n'ont pas été transmises lors du contrôle et ne sont pas présentes sur le site le jour de la notification ;

- que l'entraîneur ne détenait pas dans sa pharmacie de médicament à base d'ACEPROMAZINE ;
- qu'elle a transmis par courrier le 23 janvier 2019, une ordonnance de SEDALIN GEL nd, médicament à base de la substance, en date du 1^{er} décembre 2018, rédigée par un vétérinaire irlandais ;
- que cette ordonnance est rédigée pour 4 chevaux dont la pouliche GRAINE DE MAILLE avec l'indication « *for general use* » et ne mentionne pas de délai d'attente avant de courir ;
- que la pouliche était déclarée comme étant à l'entraînement à la date de l'ordonnance ;
- que l'entraîneur a précisé que le vétérinaire irlandais a rédigé l'ordonnance sans avoir vu la pouliche, mais qu'il l'avait précédemment soignée lorsqu'elle était en Irlande et que la prescription ainsi que le médicament avaient été rapportés par la propriétaire de la pouliche ;

Vu le courrier de Mme Catherine HASSET en date du 13 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'elle ne sera pas présente à la réunion mais qu'elle aurait aimé être là pour soutenir l'entraîneur Victoria HAIGH car elle se sent également responsable de la situation ;
- que suite à sa visite de leurs chevaux à MAISONS-LAFFITTE en novembre 2018, elle a demandé audit entraîneur de tondre leur robe d'hiver et qu'elle lui a ensuite envoyé des tondeuses et des tubes de sédatif ;
- que c'était leur première saison de course en France et que cette action était clairement une erreur de leur part qui ne se reproduira plus ;

Attendu que l'entraîneur Victoria HAIGH a déclaré en séance :

- qu'elle confirme les termes des conclusions d'enquête mais que depuis les faits, tout en souhaitant continuer à collaborer avec la propriétaire dudit hongre, elle lui a expliqué qu'elle souhaitait travailler avec ses vétérinaires de MAISONS-LAFFITTE ;
- qu'elle était mécontente de l'envoi par ladite propriétaire de la prescription et du médicament car elle n'aime pas travailler ainsi et qu'elle a indiqué à cette dernière que ce serait désormais ses vétérinaires qui fourniront les produits et ordonnances des chevaux ;
- à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir si le vétérinaire irlandais était un ami ou un homonyme de Mme Catherine HASSET, qu'il s'agissait du beau-frère de cette dernière, ce à quoi M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a indiqué qu'elle devait être très indépendante dans ses fonctions d'entraîneur ;
- à la remarque de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE selon laquelle elle devait être très vigilante car il y avait eu de l'approximation dans la gestion des traitements prodigués aux chevaux, qu'elle n'aime pas utiliser le médicament en cause pour tondre ses chevaux mais que cette pouliche tapait et se comportait différemment des autres chevaux à cette occasion ;
- à la question de M. Nicolas LANDON de savoir combien elle avait de chevaux à l'entraînement, qu'elle en avait un pour l'instant et que 4 chevaux devaient arriver dans les trois prochaines semaines, étant actuellement en Irlande pour faire du pré-entraînement ;
- qu'elle était entraîneur depuis quatre ans en France et qu'elle avait été précédemment jockey-cavalière en Grande-Bretagne ;

Attendu que l'intéressée a indiqué de rien avoir à ajouter en réponse à une question du Président posée en ce sens ;

* * *

Vu les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop et les articles 198 et 201 dudit Code ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué à l'entraînement a mis en évidence la présence 2-(1-HYDROXYETHYL) PROMAZINE SULFOXIDE, situation non contestée et même expliquée par un traitement vétérinaire effectué sur la pouliche GRAINE DE MAILLE, à la connaissance de l'entraîneur Victoria HAIGH ;

Attendu que cet entraîneur ne disposait pas d'ordonnance au moment du contrôle à l'entraînement et au moment de la notification de la positivité, indiquant que les ordonnances auraient été dans le véhicule de son premier garçon ;

Attendu que l'entraîneur Victoria HAIGH a finalement transmis une ordonnance rédigée par un vétérinaire irlandais pour 4 chevaux mentionnant « *for general use* », le 23 janvier 2019, précisant que ledit vétérinaire n'avait pas ausculté la pouliche et que le médicament et la prescription en cause avaient été rapportés par la propriétaire de la pouliche ;

Attendu qu'il y a donc lieu au vu de la situation qui précède, d'infliger une amende à l'entraîneur Victoria HAIGH qui a particulièrement manqué de vigilance au vu de la façon dont la pouliche a été traitée, manquant à ses obligations en matière de gestion de traitements vétérinaires et de conservation d'un registre d'ordonnances conforme ;

Attendu qu'elle n'a en effet pas suffisamment assuré ses obligations prévues par les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop concernant la gestion du traitement administré à la pouliche GRAINE DE MAILLE et à la bonne tenue de ses ordonnances qui doivent en outre être conformes aux dispositions du Code ce qui n'était pas le cas en l'espèce ;

Attendu qu'il y a donc lieu d'infliger une amende de 1 000 euros à l'entraîneur Victoria HAIGH gardien de ladite pouliche, au vu de sa première infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un

contrôle à l'entraînement, cette positivité n'étant pas justifiée par une ordonnance conforme et la tenue du registre d'ordonnances étant défectueux ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 198, 201 et des annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende de 1 000 euros à l'entraîneur Victoria HAIGH en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de ladite pouliche, pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 14 mars 2019
R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 11 février 2019 dans l'effectif de l'entraîneur Céline LAUR dont il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain WARRIOR CITY a fait l'objet, le 11 décembre 2018, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (CELESTENE nd / BETAMETHASONE) ;

Attendu que ledit poulain a participé au Prix du SIGNAL D'ECOUVES à DEAUVILLE couru le 23 décembre 2018, terminant 12^{ème} ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et invité l'entraîneur Céline LAUR à fournir des explications écrites avant le mercredi 20 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et lui avoir proposé d'être, si elle le souhaitait, entendue par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Céline LAUR ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier et les explications de l'entraîneur Céline LAUR ;

Vu les conclusions d'enquête en date du 14 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que Mme Céline LAUR reconnaît le traitement fait au cheval WARRIOR CITY FR, précise que son vétérinaire traitant lui a indiqué verbalement un temps d'attente de 10 jours et qu'elle-même ignorait la disposition du Code des Courses au Galop interdisant de faire courir un cheval qui a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;
- qu'elle présente des excuses et précise qu'elle ne fera pas à nouveau cette erreur ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 11 décembre 2018 établie par le vétérinaire traitant du poulain WARRIOR CITY, ordonnance remise par l'entraîneur, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes et ne mentionnant pas de délai d'attente ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Céline LAUR en date du 18 mars 2019 reprenant notamment les explications recueillies dans le cadre de l'enquête et précisant que ledit vétérinaire traitant est joignable concernant ce dossier, qu'elle ignorait la clause interdisant un cheval de courir s'il a reçu une infiltration contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course quel que soit le délai « doping » et qu'elle pensait être en accord avec ledit Code ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 11 décembre 2018 mentionne un traitement effectué à l'aide de CELESTENE, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain WARRIOR CITY ;

Que l'entraîneur Céline LAUR a reconnu le traitement administré audit poulain et a expliqué que son vétérinaire traitant lui avait indiqué verbalement un temps d'attente de 10 jours et qu'elle ignorait la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 11 décembre 2018 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ledit poulain ne pouvait pas être autorisé à courir le 23 décembre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au

Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain WARRIOR CITY de sa 12^{ème} place du Prix du SIGNAL D'ECOUVES couru sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Céline LAUR en sa qualité de gardien dudit poulain, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu qu'elle ignorait la règle ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent et des éléments du dossier, de sanctionner l'entraîneur Céline LAUR par une amende de 800 euros au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain WARRIOR CITY de la 12^{ème} place du Prix du SIGNAL D'ECOUVES couru sur l'hippodrome de DEAUVILLE le 23 décembre 2018 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} : AYOUNOR ; 2^{ème} : PEAKY BLYNDER ; 3^{ème} : EVA GLITTERS ; 4^{ème} : KYVON DES AIGLES ; 5^{ème} : BOUSTIE ; 6^{ème} : PIKES PEAK ; 7^{ème} : LOUP DES STEPPES ; 8^{ème} : OLIVE MABEL ; 9^{ème} : LA SAPIENZA ; 10^{ème} : MOREVER ; 11^{ème} : BLOCKING BET ; 12^{ème} : ROCKY VICTORY ;

- de sanctionner l'entraîneur Céline LAUR en sa qualité d'entraîneur, gardien du poulain WARRIOR CITY, par une amende de 800 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu qu'une visite a été effectuée le 5 mars 2019 dans l'établissement de l'entraîneur Christophe ESCUDER dont il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que le cheval FLIGHT TO DUBAI a fait l'objet, le 16 janvier 2019, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (DEXADRESON nd / DEXAMETHASONE) ; Attendu que ledit cheval a participé le 22 janvier 2019 au Prix de MARSEILLE à CAGNES-SUR-MER, terminant 12^{ème} ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Christophe ESCUDER à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, tout en en ayant informé M. Georges DUCA, propriétaire dudit cheval, et après avoir constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête en date du 11 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant n'indiquait pas le lieu d'administration et qu'interrogé sur ce point, ce dernier a alors mentionné sur l'ordonnance qu'il s'agissait d'une infiltration des deux boulets antérieurs ;
- que la prescription ne porte pas de délai d'attente avant de recourir, mais une mention imprimée indiquant : « *Le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarez partant dans une épreuve.* » ;
- que le cheval FLIGHT TO DUBAI IRE a couru le 22 janvier 2019 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER le Prix de MARSEILLE dont il finit 12^{ème} ;
- qu'interrogé sur cette situation, M. Christophe ESCUDER indique qu'il connaît la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;
- que ledit entraîneur explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants et les exigences de ses propriétaires ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 16 janvier 2019 établie par le vétérinaire traitant du cheval FLIGHT TO DUBAI, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et ne mentionnant pas de délai d'attente mais la mention imprimée susvisée ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER reçues le 18 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'il reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances et au non-respect du délai de 14 jours relatifs aux infiltrations intra-articulaires mais qu'en aucun cas il n'a voulu tricher car à ce jour après six ans d'installation, il n'a eu aucun cas positif malgré plusieurs contrôles inopinés ;
- que la réussite de son écurie est due à la confiance de ses propriétaires et au travail acharné de son équipe ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 16 janvier 2019 mentionne un traitement effectué à l'aide de DEXADRESON, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au cheval FLIGHT TO DUBAI ;

Que l'entraîneur Christophe ESCUDER indique connaître la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course et qu'il explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 16 janvier 2019 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ledit cheval ne pouvait pas être autorisé à courir le 22 janvier 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation dudit cheval n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le cheval FLIGHT TO DUBAI de sa 12^{ème} place du Prix de MARSEILLE ;
Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Christophe ESCUDER en sa qualité de gardien dudit cheval, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu avoir connaissance de la règle, ainsi que son défaut de vigilance ;

Attendu que le quantum de l'amende doit être fixé notamment au regard de cinq autres dossiers similaires examinés contradictoirement ce jour concernant des chevaux qui ont également fait l'objet d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire avant de recourir dans un délai inférieur à ce qu'autorise le Code ;

Attendu que le nombre de cas particulièrement élevé au vu des 6 ordonnances rédigées du 17 septembre 2018 au 15 février 2019 démontre une négligence caractérisée de la part de l'entraîneur Christophe ESCUDER dans la gestion et le contrôle des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui a impliqué 6 participations de chevaux dont il est le gardien à des courses, en infraction avec le Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'argument selon lequel l'entraîneur a notamment beaucoup de tâches à effectuer ne saurait justifier de tels manquements répétés au Code des Courses au Galop sur une période de 5 mois ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER par une amende de 1 000 euros, au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le cheval FLIGHT TO DUBAI de la 12^{ème} place du Prix de MARSEILLE couru sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER le 22 janvier 2019 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} ALLEZ HENRI ; 2^{ème} FURIOUS DES AIGLES ; 3^{ème} ALBEROBELLO ; 4^{ème} INCAMPO ; 5^{ème} ROYAL BOWL ; 6^{ème} GOLDEN BRIDGE ; 7^{ème} BLUE HILLS ; 8^{ème} CAFE ROYAL GER ; 9^{ème} SILVER BALL ; 10^{ème} DESERT WARRIOR ; 11^{ème} LE BANDIT ; 12^{ème} BHARUCH ;

- de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER, en sa qualité d'entraîneur, gardien du cheval FLIGHT TO DUBAI par une amende de 1 000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu qu'une visite a été effectuée le 5 mars 2019 dans l'établissement de l'entraîneur Christophe ESCUDER dont il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que le cheval ZANGOKARI a fait l'objet, le 15 février 2019, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (DEXADRESON nd / DEXAMETHASONE) ;

Attendu que ledit cheval a participé le 25 février 2019 au HANDICAP DE MARSEILLE BORELY à MARSEILLE BORELY, terminant 16^{ème} ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Christophe ESCUDER à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, tout en ayant informé M. Alain REN, propriétaire dudit cheval, et après avoir constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête en date du 11 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant n'indiquait pas le lieu d'administration et qu'interrogé sur ce point, ce dernier a alors mentionné sur l'ordonnance qu'il s'agissait d'une infiltration du boulet antérieur gauche ;
- que la prescription ne porte pas de délai d'attente avant de recourir, mais une mention imprimée indiquant : « *Le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarez partant dans une épreuve.* » ;
- que le cheval ZANGOKARI a couru le 25 février 2019 sur l'hippodrome de MARSEILLE BORELY le HANDICAP DE MARSEILLE BORELY dont il finit 16^{ème} ;
- qu'interrogé sur cette situation, M. Christophe ESCUDER indique qu'il connaît la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;
- que ledit entraîneur explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 15 février 2019 établie par le vétérinaire traitant du cheval ZANGOKARI, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et ne mentionnant pas de délai d'attente mais la mention imprimée susvisée ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER reçues le 18 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'il reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances et au non-respect du délai de 14 jours relatifs aux infiltrations intra-articulaires mais qu'en aucun cas il n'a voulu tricher car à ce jour après six ans d'installation, il n'a eu aucun cas positif malgré plusieurs contrôles inopinés ;
- que la réussite de son écurie est due à la confiance de ses propriétaires et au travail acharné de son équipe ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 15 février 2019 mentionne un traitement effectué à l'aide de DEXADRESON, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au cheval ZANGOKARI ;

Que l'entraîneur Christophe ESCUDER indique connaître la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course et qu'il explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 15 février 2019 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ledit cheval ne pouvait pas être autorisé à courir le 25 février 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation dudit cheval n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le cheval ZANGOKARI de sa 16^{ème} place du HANDICAP DE MARSEILLE BORELY ;

Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Christophe ESCUDER en sa qualité de gardien dudit cheval, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif

et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code des Courses au Galop, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu avoir connaissance de la règle, ainsi que son défaut de vigilance ;

Attendu que le quantum de l'amende doit être fixé notamment au regard de cinq autres dossiers similaires examinés contradictoirement ce jour concernant des chevaux qui ont également fait l'objet d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire avant de recourir dans un délai inférieur à ce qu'autorise le Code ;

Attendu que le nombre de cas particulièrement élevé au vu des 6 ordonnances rédigées du 17 septembre 2018 au 15 février 2019 démontre une négligence caractérisée de la part de l'entraîneur Christophe ESCUDER dans la gestion et le contrôle des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui a impliqué 6 participations des chevaux dont il est le gardien à des courses, en infraction avec le Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'argument selon lequel l'entraîneur a notamment beaucoup de tâches à effectuer ne saurait justifier de tels manquements répétés au Code des Courses au Galop sur une période de 5 mois ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER par une amende de 1 000 euros, au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer le cheval ZANGOKARI de la 16^{ème} place du HANDICAP DE MARSEILLE BORELY couru sur l'hippodrome de MARSEILLE BORELY le 25 février 2019 ;
- sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER, en sa qualité d'entraîneur, gardien du cheval ZANGOKARI par une amende de 1 000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 12 novembre 2018 dans l'effectif de l'entraîneur Mme Rachel PHILIPPON et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le hongre JUST YOU AND ME a révélé la présence de MELOXICAM et de DEXAMETHASONE ;

Attendu que ces substances appartiennent à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique, respiratoire, digestif et nerveux ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Rachel PHILIPPON, informée de la situation, a fait connaître sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et convoqué l'entraîneur Rachel PHILIPPON et M. Pierre BONNEFOY, propriétaire dudit hongre, le jeudi 14 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté leur non présentation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 27 février 2019 mentionnant notamment :

- que le hongre souffre d'arthrose chronique et reçoit des traitements périodiques ;
- qu'un traitement de RHEUMOCAM nd, médicament contenant du MELOXICAM lui a été prescrit le 3 septembre 2018 et qu'un traitement de DEXADRESON nd, médicament à base de DEXAMETHASONE lui a été prescrit le 3 octobre 2018 ;
- que des ordonnances ont bien été présentées le 12 novembre 2018 au vétérinaire préleveur et qu'elles portent un certain nombre de mentions imprimées dont l'indication réglementaire « *ordonnance non renouvelable* » ;
- que Mme Rachel PHILIPPON indique qu'elle pensait être en règle puisque le vétérinaire lui avait précisé qu'il fallait refaire les traitements si nécessaire ;
- que par certificat en date du 21 décembre 2018, le vétérinaire traitant confirme avoir indiqué à cet entraîneur que les prescriptions étaient faites pour un traitement de 3 mois renouvelable ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Rachel PHILIPPON en date du 8 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'elle ne pourra pas assister à l'audience du 14 mars, car elle sera en déplacement pour les courses ;

- elle réitère ses déclarations préalables, que les chevaux GOLDEN LAW et JUST YOU AND ME souffrent de problèmes respiratoires et articulaires réguliers ;
 - elle a fait établir des ordonnances pour les soins nécessaires à leurs troubles chroniques en début d'automne et elle pensait que ces ordonnances seraient valables sur la période du dernier trimestre ;
- Vu le courrier de M. Pierre BONNEFOY en date du 11 mars 2019 mentionnant notamment qu' :
- il sera absent en raison d'un empêchement professionnel ;
 - il a été dit entre les parties, l'entraîneur Rachel PHILIPPON et lui-même, que ledit entraîneur avait carte blanche, le droit et toute sa confiance pour faire tous les soins ou actes vétérinaires, autorisés par le Code des Courses au Galop, qui a pour but d'améliorer le bien-être du cheval ;
 - il reste à disposition pour toute question et information concernant ce cheval ;

* * *

Vu les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop et les articles 198 et 201 dudit Code ;
 Attendu que le prélèvement biologique effectué à l'entraînement sur le hongre JUST YOU AND ME a mis en évidence la présence de MELOXICAM et de DEXAMETHASONE, situation non contestée et même expliquée par des traitements vétérinaires effectués sur ce hongre, à la connaissance de l'entraîneur Rachel PHILIPPON ;
 Attendu que les ordonnances vétérinaires en date des 3 septembre et 3 octobre 2018 prévoyant ces traitements, ne mentionnaient cependant pas, de manière expresse, et écrite, qu'elles étaient renouvelables pendant 3 mois, mentionnant au contraire la mention « *ordonnance non renouvelable* » ;
 Attendu qu'il y a donc lieu au vu de ce qui précède, d'infliger une amende à l'entraîneur Rachel PHILIPPON puisqu'elle n'a pas suffisamment assuré ses obligations prévues par les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop concernant la gestion des traitements administrés audit hongre, les ordonnances afférentes aux traitements effectués ne mentionnant pas que ces traitements pouvaient être renouvelés, mais mentionnant au contraire une information exactement inverse « *ordonnance non renouvelable* » ;
 Qu'il y a donc lieu d'infliger une amende de 375 euros à l'entraîneur Rachel PHILIPPON, gardien dudit hongre, au vu de son infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement sans que cette positivité ne soit suffisamment justifiée par des traitements vétérinaires effectués dans le strict cadre d'ordonnances conformes aux préconisations du Code des Courses au Galop ;
 Attendu que le quantum de cette amende est fixé notamment au regard de l'amende également notifiée, ce 14 mars 2019, dans un dossier similaire, relatif au hongre GOLDEN LAW, lequel a également fait l'objet d'un traitement vétérinaire en date du 3 septembre 2018, décrit de la même manière sur l'ordonnance présentée ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 198, 201 et des annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende de 375 euros à l'entraîneur Rachel PHILIPPON en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit hongre, pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 14 mars 2019
 R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;
 Attendu qu'une visite a été effectuée le 5 mars 2019 dans l'établissement de l'entraîneur Christophe ESCUDER dont il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que la pouliche PRINCY LOVE a fait l'objet, le 12 novembre 2018, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (DEXADRESON nd / DEXAMETHASONE) ;
 Attendu que ladite pouliche a participé le 18 novembre 2018 au Prix JEANNINE XIMAY à NÎMES, terminant 7^{ème} ;
 Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Christophe ESCUDER à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, tout en en ayant informé M. Guy ZAMORA, propriétaire de ladite pouliche, et après avoir constaté la non-présentation de l'intéressé ;
 Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;
 Sur le fond ;
 Vu les Conclusions d'Enquête en date du 11 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant n'indiquait pas le lieu d'administration et qu'interrogé sur ce point, ce dernier a alors mentionné sur l'ordonnance qu'il s'agissait d'une infiltration du boulet antérieur droit ;
- que la prescription ne porte pas de délai d'attente avant de recourir, mais une mention imprimée indiquant : *« Le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarez partant dans une épreuve. »* ;
- que la pouliche PRINCY LOVE a couru le 18 novembre 2018 sur l'hippodrome de NIMES le Prix JEANNINE XIMAY dont elle finit 7^{ème} ;
- qu'interrogé sur cette situation, M. Christophe ESCUDER indique qu'il connaît la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;
- que ledit entraîneur explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 12 novembre 2018 établie par le vétérinaire traitant de la pouliche PRINCY LOVE, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et ne mentionnant pas de délai d'attente mais la mention imprimée susvisée ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER reçues le 18 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'il reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances et au non-respect du délai de 14 jours relatifs aux infiltrations intra-articulaires mais qu'en aucun cas il n'a voulu tricher, car à ce jour après six ans d'installation, il n'a eu aucun cas positif malgré plusieurs contrôles inopinés ;
- que la réussite de son écurie est due à la confiance de ses propriétaires et au travail acharné de son équipe ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 12 novembre 2018 mentionne un traitement effectué à l'aide de DEXADRESON, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée à la pouliche PRINCY LOVE ;

Que l'entraîneur Christophe ESCUDER indique connaître la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course et qu'il explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 12 novembre 2018 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ladite pouliche ne pouvait pas être autorisée à courir le 18 novembre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation de ladite pouliche n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer la pouliche PRINCY LOVE de sa 7^{ème} place du Prix JEANNINE XIMAY ;

Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Christophe ESCUDER en sa qualité de gardien de ladite pouliche, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code des Courses au Galop, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu avoir connaissance de la règle, ainsi que son défaut de vigilance ;

Attendu que le quantum de l'amende doit être fixé notamment au regard de cinq autres dossiers similaires examinés contradictoirement ce jour concernant des chevaux qui ont également fait l'objet d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire avant de recourir dans un délai inférieur à ce qu'autorise le Code ;

Attendu que le nombre de cas particulièrement élevé au vu des 6 ordonnances rédigées du 17 septembre 2018 au 15 février 2019 démontre une négligence caractérisée de la part de l'entraîneur Christophe ESCUDER dans la gestion et le contrôle des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui a impliqué 6 participations des chevaux dont il est le gardien à des courses, en infraction avec le Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'argument selon lequel l'entraîneur a notamment beaucoup de tâches à effectuer ne saurait justifier de tels manquements répétés au Code des Courses au Galop sur une période de 5 mois ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER par une amende de 1 000 euros, au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer la pouliche PRINCY LOVE de la 7^{ème} place du Prix JEANNINE XIMAY couru sur l'hippodrome de NIMES le 18 novembre 2018 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} PROELIA ; 2^{ème} GLORINA ; 3^{ème} IMPERTINENT ; 4^{ème} TEMPT ; 5^{ème} OIL ON CANVAS ; 6^{ème} JAKADICHOPE ; 7^{ème} _KILLEANY ;

- de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER, en sa qualité d'entraîneur, gardien de la pouliche PRINCY LOVE par une amende de 1 000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.
Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu qu'une visite a été effectuée le 5 mars 2019 dans l'établissement de l'entraîneur Christophe ESCUDER dont il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain VANLOVE a fait l'objet, le 12 novembre 2018, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (DEXADRESON nd / DEXAMETHASONE) ;

Attendu que ledit poulain a participé le 18 novembre 2018 au Prix JEANNINE XIMAY à NIMES, terminant 11^{ème} ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Christophe ESCUDER à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, tout en en ayant informé l'écurie SCUDERIA IL FINO, propriétaire dudit poulain, et après avoir constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête en date du 11 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant n'indiquait pas le lieu d'administration et qu'interrogé sur ce point, ce dernier a alors mentionné sur l'ordonnance qu'il s'agissait d'une infiltration des genoux ;
- que la prescription ne porte pas de délai d'attente avant de recourir, mais une mention imprimée indiquant : « *Le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarez partant dans une épreuve.* » ;
- que le poulain VANLOVE a couru le 18 novembre 2018 sur l'hippodrome de NÎMES le Prix JEANNINE XIMAY dont il finit 11^{ème} ;

- qu'interrogé sur cette situation, M. Christophe ESCUDER indique qu'il connaît la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

- que ledit entraîneur explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 12 novembre 2018 établie par le vétérinaire traitant du poulain VANLOVE, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et ne mentionnant pas de délai d'attente mais la mention imprimée susvisée ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER reçues le 18 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'il reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances et au non-respect du délai de 14 jours relatifs aux infiltrations intra-articulaires mais qu'en aucun cas il n'a voulu tricher car à ce jour après six ans d'installation, il n'a eu aucun cas positif malgré plusieurs contrôles inopinés ;
- que la réussite de son écurie est due à la confiance de ses propriétaires et au travail acharné de son équipe ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 12 novembre 2018 mentionne un traitement effectué à l'aide de DEXADRESON, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain VANLOVE ;

Que l'entraîneur Christophe ESCUDER indique connaître la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit

qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course et qu'il explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 12 novembre 2018 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ledit poulain ne pouvait pas être autorisé à courir le 18 novembre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain VANLOVE de sa 11^{ème} place du Prix JEANNINE XIMAY ;

Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Christophe ESCUDER en sa qualité de gardien dudit poulain, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code des Courses au Galop, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu avoir connaissance de la règle, ainsi que son défaut de vigilance ;

Attendu que le quantum de l'amende doit être fixé notamment au regard de cinq autres dossiers similaires examinés contradictoirement ce jour concernant des chevaux qui ont également fait l'objet d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire avant de recourir dans un délai inférieur à ce qu'autorise le Code ;

Attendu que le nombre de cas particulièrement élevé au vu des 6 ordonnances rédigées du 17 septembre 2018 au 15 février 2019 démontre une négligence caractérisée de la part de l'entraîneur Christophe ESCUDER dans la gestion et le contrôle des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui a impliqué 6 participations des chevaux dont il est le gardien à des courses, en infraction avec le Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'argument selon lequel l'entraîneur a notamment beaucoup de tâches à effectuer ne saurait justifier de tels manquements répétés au Code des Courses au Galop sur une période de 5 mois ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER par une amende de 1 000 euros, au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain VANLOVE de la 11^{ème} place du Prix JEANNINE XIMAY couru sur l'hippodrome de NIMES le 18 novembre 2018 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} PROELIA ; 2^{ème} GLORINA ; 3^{ème} IMPERTINENT ; 4^{ème} TEMPT ; 5^{ème} OIL ON CANVAS ; 6^{ème} JAKADICHOPE ; 7^{ème} KILLEANY ; 8^{ème} ASAKAWA ; 9^{ème} CASA DE CERISY ;

- de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER, en sa qualité d'entraîneur, gardien de le poulain VANLOVE par une amende de 1 000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 12 novembre 2018 dans l'effectif de l'entraîneur Rachel PHILIPPON et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le hongre GOLDEN LAW a révélé la présence d'HYDROCHLOROTHIAZIDE et de DEXAMETHASONE ;

Attendu que ces substances appartiennent à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes, urinaire, musculo-squelettique et respiratoire, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Rachel PHILIPPON, informée de la situation, a fait connaître sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et convoqué l'entraîneur Rachel PHILIPPON le jeudi 14 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et informé le propriétaire

dudit hongre, Mme Marcel PHILIPPON, de cette réunion, et après avoir constaté la non présentation dudit entraîneur ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 27 février 2019 mentionnant notamment :

- que le hongre souffre d'arthrose chronique et reçoit des traitements périodiques ;
- qu'un traitement de RAPIDEXON nd, et un traitement de DIURIZONE nd, médicaments contenant les substances en cause, lui ont été prescrits le 3 septembre 2018 ;
- que l'ordonnance a bien été présentée le 12 novembre 2018 au vétérinaire préleveur et qu'elle porte un certain nombre de mentions imprimées dont l'indication réglementaire « *ordonnance non renouvelable* » ;
- que Mme Rachel PHILIPPON indique qu'elle pensait être en règle puisque le vétérinaire lui avait précisé qu'il fallait refaire le traitement si nécessaire ;
- que par certificat en date du 21 décembre 2018, le vétérinaire traitant confirme avoir indiqué à cet entraîneur que la prescription était faite pour un traitement de 3 mois renouvelable ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Rachel PHILIPPON en date du 8 mars 2019 mentionnant notamment qu' :

- elle ne pourra pas assister à l'audience du 14 mars, car elle sera en déplacement pour les courses ;
- elle réitère ses déclarations préalables, que les chevaux GOLDEN LAW et JUST YOU AND ME souffrent de problèmes respiratoires et articulaires réguliers, qu'elle a fait établir des ordonnances pour les soins nécessaires à leurs troubles chroniques en début d'automne et elle pensait que ces ordonnances seraient valables sur la période du dernier trimestre ;

* * *

Vu les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop et les articles 198 et 201 dudit Code ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué à l'entraînement sur le hongre GOLDEN LAW a mis en évidence la présence d'HYDROCHLOROTHIAZIDE et de DEXAMETHASONE, situation non contestée et même expliquée par des traitements vétérinaires effectués sur ce hongre, à la connaissance de l'entraîneur Rachel PHILIPPON ;

Attendu cependant que l'ordonnance du vétérinaire en date du 3 septembre 2018 prévoyant ces traitements ne mentionnait pas, de manière expresse, et écrite, qu'elle était renouvelable pendant 3 mois, mentionnant au contraire la mention : « *ordonnance non renouvelable* » ;

Attendu qu'il y a donc lieu au vu de ce qui précède, de prononcer une sanction à l'encontre de l'entraîneur Rachel PHILIPPON puisqu'elle n'a pas suffisamment assuré ses obligations prévues par les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop concernant la gestion des traitements administrés audit hongre, l'ordonnance afférent aux traitements effectués ne mentionnant pas que ces traitements pouvaient être renouvelés, mais mentionnant au contraire une information exactement inverse « *ordonnance non renouvelable* » ;

Qu'il y a donc lieu d'infliger une amende de 375 euros à l'entraîneur Rachel PHILIPPON, gardien dudit hongre, au vu de son infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement sans que cette positivité ne soit suffisamment justifiée par des traitements vétérinaires effectués dans le cadre strict d'une ordonnance conforme aux préconisations du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le quantum de cette amende est fixé notamment au regard de l'amende également notifiée, ce 14 mars 2019, dans un dossier similaire, relatif au hongre JUST YOU AND ME, lequel a également fait l'objet de traitements vétérinaires en date des 3 septembre et 3 octobre 2018, décrits de la même manière sur les ordonnances présentées ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 198, 201 et des annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende de 375 euros à l'entraîneur Rachel PHILIPPON en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit hongre, pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 14 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu qu'une visite a été effectuée le 5 mars 2019 dans l'établissement de l'entraîneur Christophe ESCUDER dont

il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain VALENTINO'S DAY a fait l'objet, le 16 octobre 2018, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (DEXADRESON nd / DEXAMETHASONE) ;

Attendu que ledit poulain a participé le 29 octobre 2018 au Prix GYPTIS ET PROTIS à MARSEILLE BORELY, terminant 3^{ème} ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Christophe ESCUDER et M. Georges DUCA, respectivement entraîneur et propriétaire dudit poulain, à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et après avoir constaté la non-présentation des intéressés ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête en date du 11 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant n'indiquait pas le lieu d'administration et qu'interrogé sur ce point, ce dernier a alors mentionné sur l'ordonnance qu'il s'agissait d'une infiltration du genou gauche ;
- que la prescription ne porte pas de délai d'attente avant de recourir, mais une mention imprimée indiquant : « *Le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarez partant dans une épreuve.* » ;
- que le poulain VALENTINO'S DAY a couru le 29 octobre 2018 sur l'hippodrome de MARSEILLE BORELY le Prix GYPTIS ET PROTIS dont il finit 3^{ème} ;
- qu'interrogé sur cette situation, M. Christophe ESCUDER indique qu'il connaît la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;
- que ledit entraîneur explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 16 octobre 2018 établie par le vétérinaire traitant du poulain VALENTINO'S DAY, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et ne mentionnant pas de délai d'attente mais la mention imprimée susvisée ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER reçues le 18 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'il reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances et au non-respect du délai de 14 jours relatifs aux infiltrations intra-articulaires mais qu'en aucun cas il n'a voulu tricher car à ce jour après six ans d'installation, il n'a eu aucun cas positif malgré plusieurs contrôles inopinés ;
- que la réussite de son écurie est due à la confiance de ses propriétaires et au travail acharné de son équipe ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 16 octobre 2018 mentionne un traitement effectué à l'aide de DEXADRESON, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain VALENTINO'S DAY ; Que l'entraîneur Christophe ESCUDER indique connaître la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course et qu'il explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants et les exigences de ses propriétaires ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 16 octobre 2018 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ledit poulain ne pouvait pas être autorisé à courir le 29 octobre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain VALENTINO'S DAY de sa 3^{ème} place du Prix GYPTIS ET PROTIS ; Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Christophe ESCUDER en sa qualité de gardien dudit poulain, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code des Courses au Galop, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu avoir connaissance de la règle, ainsi que son défaut de vigilance ;

Attendu que le quantum de l'amende doit être fixé notamment au regard de cinq autres dossiers similaires examinés contradictoirement ce jour concernant des chevaux qui ont également fait l'objet d'une administration

de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire avant de recourir dans un délai inférieur à ce qu'autorise le Code ;
Attendu que le nombre de cas particulièrement élevé au vu des 6 ordonnances rédigées du 17 septembre 2018 au 15 février 2019 démontre une négligence caractérisée de la part de l'entraîneur Christophe ESCUDER dans la gestion et le contrôle des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui a impliqué 6 participations des chevaux dont il est le gardien à des courses, en infraction avec le Code des Courses au Galop ;
Attendu que l'argument selon lequel l'entraîneur a notamment beaucoup de tâches à effectuer ne saurait justifier de tels manquements répétés au Code des Courses au Galop sur une période de 5 mois ;
Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER par une amende de 1 000 euros, au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain VALENTINO'S DAY de la 3^{ème} place du Prix GYPTIS ET PROTIS couru sur l'hippodrome de MARSEILLE BORELY le 29 octobre 2018 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

- 1^{er} THE REVENANT ; 2^{ème} CHERISY ; 3^{ème} ALL THIS TIME ; 4^{ème} TOUJOURS READY ; 5^{ème} GIANTISSIME ;
- de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER, en sa qualité d'entraîneur, gardien du poulain VALENTINO'S DAY par une amende de 1 000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu qu'une visite a été effectuée le 5 mars 2019 dans l'établissement de l'entraîneur Christophe ESCUDER dont il ressort l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain JUST A FORMALITY a fait l'objet, le 17 septembre 2018, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire (DEXADRESON nd / DEXAMETHASONE) ;

Attendu que ledit poulain a participé le 28 septembre 2018 au Prix HENRI CABASSU à MARSEILLE BORELY, terminant 4^{ème} ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Christophe ESCUDER et le HARAS DE LA GOUSSERIE, respectivement entraîneur et propriétaire dudit poulain, à se présenter le jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et après avoir constaté la non-présentation des intéressés ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête en date du 11 mars 2019 et leurs pièces jointes mentionnant notamment :

- que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant n'indiquait pas le lieu d'administration et qu'interrogé sur ce point, ce dernier a alors mentionné sur l'ordonnance qu'il s'agissait d'une infiltration du boulet antérieur droit ;
- que la prescription ne porte pas de délai d'attente avant de recourir, mais une mention imprimée indiquant : « *Le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarez partant dans une épreuve.* » ;
- que le poulain JUST A FORMALITY a couru le 28 septembre 2018 sur l'hippodrome de MARSEILLE BORELY le Prix HENRI CABASSU dont il finit 4^{ème} ;
- qu'interrogé sur cette situation, M. Christophe ESCUDER indique qu'il connaît la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;
- que ledit entraîneur explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 17 septembre 2018 établie par le vétérinaire traitant du poulain JUST A FORMALITY, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire,

contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et ne mentionnant pas de délai d'attente mais la mention imprimée susvisée ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christophe ESCUDER reçues le 18 mars 2019 mentionnant notamment :

- qu'il reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances et au non-respect du délai de 14 jours relatifs aux infiltrations intra-articulaires mais qu'en aucun cas il n'a voulu tricher car à ce jour après six ans d'installation, il n'a eu aucun cas positif malgré plusieurs contrôles inopinés ;
- que la réussite de son écurie est due à la confiance de ses propriétaires et au travail acharné de son équipe ;

* * *

Vu les articles 62, 198 et 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 17 septembre 2018 mentionne un traitement effectué à l'aide de DEXADRESON, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain JUST A FORMALITY ;

Que l'entraîneur Christophe ESCUDER indique connaître la règle du Code des Courses au Galop qui prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course et qu'il explique son défaut de vigilance par le nombre de tâches qu'il doit effectuer, le nombre de partants, et les exigences de ses propriétaires ;

Attendu en tout état de cause, qu'une infiltration au moyen d'une substance appartenant à la classe des corticoïdes ayant eu lieu le 17 septembre 2018 selon les termes de l'ordonnance et selon les explications de l'entraîneur, ledit poulain ne pouvait pas être autorisé à courir le 28 septembre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions de l'article 62 du Code des Courses au Galop et de l'annexe 15 dudit Code, de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation du cheval à une course publique ;

Qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain JUST A FORMALITY de sa 4^{ème} place du Prix HENRI CABASSU ;

Attendu qu'il appartenait à l'entraîneur Christophe ESCUDER en sa qualité de gardien dudit poulain, de prendre toutes les mesures possibles pour vérifier les ordonnances établies à l'égard des chevaux déclarés sous son effectif et la conformité de celles-ci aux dispositions du Code des Courses au Galop, étant observé que ledit entraîneur a lui-même reconnu avoir connaissance de la règle, ainsi que son défaut de vigilance ;

Attendu que le quantum de l'amende doit être fixé notamment au regard de cinq autres dossiers similaires examinés contradictoirement ce jour concernant des chevaux qui ont également fait l'objet d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire avant de recourir dans un délai inférieur à ce qu'autorise le Code ;

Attendu que le nombre de cas particulièrement élevé au vu des 6 ordonnances rédigées du 17 septembre 2018 au 15 février 2019 démontre une négligence caractérisée de la part de l'entraîneur Christophe ESCUDER dans la gestion et le contrôle des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui a impliqué 6 participations des chevaux dont il est le gardien à des courses, en infraction avec le Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'argument selon lequel l'entraîneur a notamment beaucoup de tâches à effectuer ne saurait justifier de tels manquements répétés au Code des Courses au Galop sur une période de 5 mois ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER par une amende de 1 000 euros, au regard de cette infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop concernant la pratique des traitements administrés aux chevaux à l'entraînement, notamment l'annexe 15 dudit Code ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain JUST A FORMALITY de la 4^{ème} place du Prix HENRI CABASSU couru sur l'hippodrome de MARSEILLE BORELY le 28 septembre 2018 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} SKATERS WALTZ ; 2^{ème} KENFAY ; 3^{ème} BO PAPA ; 4^{ème} VENERABLE ; 5^{ème} SA TUNA ;

- de sanctionner l'entraîneur Christophe ESCUDER, en sa qualité d'entraîneur, gardien du poulain JUST A FORMALITY par une amende de 1 000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Ange CORVELLER ;

Saisi par l'entraîneur Henri-Alex PANTALL d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code de l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE dont le représentant est M. Guido SELS à se présenter à la réunion fixée au jeudi 21 mars 2019 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté sa non présentation ;

Vu le courrier adressé le 5 mars 2019 par l'assistante de gestion de l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE mentionnant notamment transmettre la copie du courrier envoyé au dirigeant de ladite écurie ;

Vu le courrier adressé le 20 mars 2019 par l'assistante susvisée de l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE, accompagné de ses pièces jointes, dont un courrier de son dirigeant mentionnant notamment transmettre la copie signée d'un compromis de vente de son terrain et précisant que dès signature de l'acte de vente notarié, prévu le 18 mai 2019, il règlera la totalité de son dû auprès dudit entraîneur, tout en demandant de lui accorder ce délai pour qu'il puisse s'acquitter de sa créance, étant observé que l'autre pièce jointe consiste en un document rédigé en langue étrangère sans traduction en langue française ;

Vu la réunion des Commissaires de France Galop au cours de laquelle ces derniers ont examiné les éléments du dossier et constaté l'absence de paiement effectif de la somme due ;

Attendu que lesdits Commissaires considèrent que les informations dont ils disposent ne permettent pas suffisamment de justifier du non-paiement de la somme objet de la demande de l'entraîneur Henri-Alex PANTALL dans des délais acceptables ;

Que lesdits Commissaires constatent avoir déjà été saisis de précédents dossiers concernant ledit propriétaire, notamment par un entraîneur le 13 novembre 2015, par une société d'entraînement le 17 décembre 2015, par une autre société d'entraînement pour deux dossiers, les 7 novembre 2016 et 24 mars 2017 et par un haras le 31 juillet 2018 ;

Qu'il est intolérable d'être saisis à de nombreuses reprises au sujet de dysfonctionnements dans la gestion de ce propriétaire ;

Que les Commissaires attendent des personnes ayant reçu un agrément qu'elles aient une conduite exempte de reproche dans le cadre de leur activité hippique et qu'elles honorent rapidement le paiement de leurs factures et qu'ils considèrent non admissible le comportement, à répétition, de ce propriétaire lequel est constitutif d'une conduite inappropriée et indélicate qu'il n'est pas souhaitable d'adopter notamment à l'égard des professionnels et des acteurs de la filière hippique ;

Attendu qu'il y a lieu de maintenir le blocage du compte de l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE à concurrence de la somme très conséquente due, conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop et de lui demander de bien vouloir verser le montant de cette somme entre leurs mains avant le lundi 22 avril 2019 ;

Qu'à défaut de règlement au moyen d'un accord amiable ou d'un paiement des sommes à la satisfaction desdits Commissaires, ceux-ci poursuivront la procédure d'inscription sur la liste des oppositions en suspendant puis le cas échéant en supprimant les autorisations délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code ;

Attendu qu'il y a donc lieu de suspendre l'autorisation de faire courir ayant été délivrée à l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du lundi 22 avril 2019, étant observé que :

- si la situation est régularisée d'ici cette date au moyen d'un accord amiable ou d'un paiement des sommes à la satisfaction desdits Commissaires la présente décision ne produira pas d'effet ;
- si la situation n'est pas régularisée d'ici cette date, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'autorisation de faire courir supprimée ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre l'autorisation de faire courir ayant été délivrée à l'ECURIE HARAS DE QUETIEVILLE à compter du lundi 22 avril 2019 ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée d'ici cette date au moyen d'un accord amiable ou d'un paiement des sommes à la satisfaction desdits Commissaires la présente décision ne produira pas d'effet ;
- si la situation n'est pas régularisée d'ici cette date, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'autorisation de faire courir supprimée.

Boulogne, le 21 mars 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

0006 075

Samedi 16 mars 2019

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING - Koen HUYBERS - Daniel CHAILLOU - Pierre POURET

253²⁶ **PRIX AURICULA** 3.000 m
(Haies. - Femelles)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 68 k. Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Aterisk , f, b, 3 ans, par No Risk At All et Aspolina (IRE) 1 (Tremolino USA), 66 k, Mme Francis Montauban (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)
J'Halucele , f, b, 3 ans, par Martaline GB et Princesse Lucie 2 [Poliglote (GB)], 66 k, Mme Patrick Papot (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle
Grakownia , f, gr, 3 ans, (AQ), par Barastraight (GB) et 3 Malownia (Smadoun), 66 k, Haras des Sablonnets (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille
Coco Gaelick , f, np, 3 ans, par Cokoriko et Gaelika (IRE) 4 (Pistolet Bleu IRE), 66 k, Michel Denisot (<i>M Farcinade</i>), J Bertran de Balanda (s)
Gomeraland , f, gr, 3 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Annaland 5 (Saint Des Saints), 66 k, Thierry Cypres (<i>J Charron</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)
Tombée Du Ciel , f, 3 ans, 66 k, Haras des Sablonnets 6 (<i>T Henderson</i>), AS Pacault (s)
High' Ela , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>A Orain</i>), 7 J Marion (s)
Melodie D'Alex , f, 3 ans, 66 k, PY Merienne (<i>A Merienne</i>), 8 J Merienne
Nolane De Vindecy , f, 3 ans, 66 k, Pegasus Farms Ltd 9 (<i>L Philipperon</i>), M Seror (s)
Valvika , f, 3 ans, 66 k (67 ^{1/2} k), JM Aubry-Dumand (<i>J 10</i> <i>Plouganou</i>), D Bressou
Straight Destiny , f, 3 ans, 66 k, L Bermond (<i>E Chazelle</i>), arr C Scandella

11 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 201 €

Eng. sup. : *Valvika*

courte encolure, 12 long, 1 long 1/4, 4,5 long, 15 long, 5 long, 1/2 long, 1/2 long, 1,5 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Erick Bec de la Motte, Francois-Marie Cottin.

1 872 € Ecurie Madame Patrick Papot.

1 092 € Haras des Sablonnets.

741 € Mme Karine Perreau.

351 € Thierry Cypres.

Temps total : 03'51''24

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le mouvement, après le saut de la dernière haie, vers la gauche de la pouliche ATERISK (Bertrand LESTRADE) arrivée 1ère, sur la progression et la performance de la pouliche J'HALUCELE (Theo CHEVILLARD) arrivée 2ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Theo CHEVILLARD (J'HALUCELE), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée par la pouliche ATERISK, arrivée 1ère.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement vers la gauche de la pouliche ATERISK n'avait pas empêché la pouliche J'HALUCELE de la devancer, les deux pouliches n'étant jamais entrées en contact.

En outre les Commissaires ont adressé des observations au jockey Bertrand LESTRADE pour avoir laissé pencher la pouliche ATERISK après le saut de la dernière haie.

254³¹ **PRIX TROYTOWN** 4.400 m
(Steeple-Chase. - Groupe III)

135 000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 45.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 105.000 du 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

119 ² Storm Of Sainly , h, bf, 10 ans, par Saint Des Saints et The 1 Storm [Garde Royale (IRE)], 67 k, Jeannot Andt (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)
Saint Goustan Blue , h, b, 7 ans, par Blue Bresil et Les Saintes 2 Glaces (Baryshnikov AUS), 72 k, Simon Munir (<i>J Reveley</i>), D Bressou
Bob And Co , h, b, 8 ans, (AQ), par Dom Alco et Outre Mer 3 (Sleeping Car), 67 k, Mme Patrick Papot (<i>M Delage</i>), F Nicolle
Edgeoy , h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ireland 4 (Kadalko), 65 k, Jacques Detre (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle

4 partants ; 11 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 972 €

Certif. vétérinaire : *Dalia Grandchamp*.

3/4 long, 15 long, 6 long.

60 750 € - 29 700 € - 17 550 € - 12 150 €

Primes aux éleveurs :

9 112 € Jeannot Andt.

4 455 € Albino Bassi.

2 632 € Mme Michele Juhen-Cypres.

1 822 € Thierry Cypres, Jean-Francois Naudin.

Temps total : 05'47''74

255²⁴ **PRIX PREDICATEUR** 3.900 m
(Haies. - Handicap divisé)

(L.)

Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 7 ; 6 ans et +, + 9.

163⁴ **Berjou**, h, b, 5 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres 1
IRE [Montjeu (IRE)], 70 k, Christian Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif

<p>163 Beaute Promise, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 67 k, ♂, Mme Gerard Aoudai (P Dubourg), A Chaille-Chaille</p> <p>Yellow Field, h, b, 6 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglmore USA), 66 k, Mme Lynne MacLennan (A Merienne), A Lacombe</p> <p>163 Myboy, h, b, 6 ans, par American Post GB et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 66 k, Ecurie R.e. (C Couillaud), PJ Fertillet</p> <p>191 Eniocanto, h, b, 5 ans, (AQ), par Anzillero GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 66 k, Passion Racing Club (J Claudic), Butel & Beaunez (s)</p> <p>163 Melchief, h, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Melanzane (GB) (Arazi USA), 72 k, Couetil Elevage (A Poirier), A Couetil (s)</p> <p>Tom Mix, h, b, 9 ans, par Sunday Break JPN et Tangshan CAN (Zilzal USA), 69 k, Mme Georges Sandor (B Meme), Y Fouin (s)</p> <p>Futbolisto, h, 6 ans, 70 k, J Seror (F de Giles), M Seror (s)</p> <p>Al Roc, h, 8 ans, 66 k, Passion Racing Club (R Mayeur), Y Fouin (s)</p> <p>218 Baronne D'Anjou, f, 6 ans, 65 k, JP Vanden Heede (E Metivier), J Marion (s)</p> <p>186 Victor Harbor, h, 8 ans, 69 k, H de la Brosse (B Berenguer), Y Fertillet (s)</p> <p>Kami Kaze, h, 8 ans, 66 k, GC Rudolf (F Bayle), GC Rudolf</p> <p>163 Celtior, h, 7 ans, 73 k, D Boullais (M Viel), L Viel (s)</p> <p>163 Pagomix, h, 8 ans, 69 k, G Travers (A Gasnier), Y Fertillet (s)</p> <p>103 Natagaima, f, 6 ans, 68 k, R Cochetoux Tierno (T Henderson), X Thomas-Demeaulte (s)</p> <p>Doux Dingue, h, 6 ans, (AQ), 65 k, P Terpereau (S Paillard), E&G Leenders (s)</p> <p>163 Normandy Invasion, h, 6 ans, 69 k, A lcard (J Plouganou), PJ Fertillet</p> <p>163 Intrinseque, h, 7 ans, 66 k, ♂, Ecurie Azur Racing (T Beaurain), Y Fertillet (s)</p> <p>18 partants ; 55 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 752 € Chev. elim. : L'Astalina, Joffretou, Antiseptique, Jani Perse. Chev. retir. : Kidane Traou Land.</p> <p>1,5 long, 8 long, 15 long, 1 long, 5 long, 1/2 long, 1/2 long 3/4, 8 long, 6,5 long.</p> <p>45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 6 750 € Franklin Finance S.a. 3 300 € Mme Gerard Aoudai. 1 950 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert. 1 350 € Haras D'Haspel. 750 € Sebastien Berger, Guy Berger. 525 € Mme Karine Perreau. 375 € Georges Sandor.</p> <p>Temps total : 04'46''36</p> <p>Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du hongre INTRINSEQUE (Thomas BEAURAIN) dans le tournant d'Auteuil.</p> <p>Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Nicolas GAUFFENIC (BERJOU), Thomas HENDERSON (NATAGAIMA) et Raphael MAYEUR (AL ROC), le jockey Thomas BEAURAIN ayant été pris en charge par le service médical n'a pas pu être entendu, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le jockey Thomas BEAURAIN était tombé en tentant de faire progresser le hongre INTRINSEQUE entre la lice et le hongre AL ROC alors qu'il ne disposait pas d'un espace suffisant.</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Pierre DUBOURG (6 coups, 1ère infraction) et Jérôme CLAUDIC (6 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>tbé</p> <p>tbé</p>
--	---

256 **25 PRIX RUSH** **3.000 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k**. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.
Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

<p>Al Cuarto, h, b, 3 ans, par Nicaron GER et Vie Ta Vie (Villez USA), 66 k, Mme Marie-Laurence Oget (J Reveley), G Macaire (s)</p> <p>Marchand De Venise, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Dans L'Espas (Davidoff GER), 66 k, Philippe Allaire (T Chevillard), F Nicolle</p> <p>I Like Him, h, bm, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB) (Encosta De Lago AUS), 66 k, Olivier Pruvost (M Farcinade), J Bertran de Balanda (s)</p> <p>Punch Du Rheu, h, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et Narcisse Du Rheu (Saint Cyrien), 66 k (67^{1/2} k), Patrice Detre (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s)</p> <p>Autour De Minuit, h, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et Miss Courteillaie (Lavirco GER), 66 k, Rouget (s) (K Nabet), F Nicolle</p> <p>Buck's Bo Mec, h, 3 ans, 66 k, Mme L MacLennan (J Da Silva), R Chatel (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
--	---

<p>Jean Genie, h, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (T Henderson), P Raussin</p> <p>Iftane, m, 3 ans, 66 k, Genetique Obstacle (B Lestrade), G Macaire (s)</p> <p>Gochetial, h, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (B Berenguer), D Bressou</p> <p>L'Ouragan, h, 3 ans, 66 k, S Foucher (MA Dragon), S Foucher</p> <p>Mon Turf, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Mirande (A de Chitray), Mme I Pacault</p> <p>Rhodier, h, 3 ans, 66 k (64 k), JM Lapoujade (Mlle N Desoutter), D Guillemin (s)</p> <p>Nirvana Du Berlais, m, 3 ans, 66 k, H Mauillon (T Lemagner), A Chaille-Chaille</p> <p>Rikoboy, h, 3 ans, 66 k, J Seror (L Philipperon), M Seror (s)</p> <p>14 partants ; 31 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 800 € 15 long, 2,5 long, 3,5 long, tête, 1 long 1/4, 4,5 long, 3/4 long, 3,5 long, 3/4 long. 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 3 744 € Mme Marie-Laurence Oget, Guillaume Macaire. 1 872 € Mme Gilles Forien. 1 092 € Mme Karine Perreau. 741 € Claude Duval. 351 € Comte Guillaume de Saint-Seine, Sarl Ecurie Vermot Sainlouis.</p> <p>Temps total : 03'52''78</p>	<p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>-</p> <p>tbé</p> <p>tbé</p> <p>tbé</p>
---	--

257 **27 PRIX D'INDY** **3.600 m**
(Haies. - Groupe III)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 65 k**. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 25.000.
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

<p>Feu Follet, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 66 k, Ecurie Pierre Pilarski (B Lestrade), G Macaire (s)</p> <p>Byzance Du Berlais, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Bonita Du Berlais (King's Theatre IRE), 66 k, Mme Catherine Pousin (L Philipperon), ROB Collet (s)</p> <p>Pat Du Pont, h, bf, 4 ans, par Cokoriko et Santariyka (Saint Des Saints), 66 k (67^{1/2} k), Jacques Detre (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s)</p> <p>Bernardo Bellotto (IRE), h, al, 4 ans, par Declaration Of War USA et Dealbata (IRE) (Dubawi IRE), 68 k, Claudio Marzocco (G Masure), F Nicolle</p> <p>Lady Ardilaun, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Lady Scarlet (King's Theatre IRE), 65 k, Mme Henri Devin (T Chevillard), F Nicolle</p> <p>20 Fraulein Agatha, f, b, 4 ans, par Manduro GER et Fire Moon Julie (Testa Rossa AUS), 64 k, Mme Caroline Namuroy (R Mayeur), Y Fouin (s)</p> <p>164 Kelmec, h, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Calychope (Indian Rocket GB), 65 k, Mme Chantale Chenu (V Chenet), C Chenu (s)</p> <p>86 Qeenie's Cash, f, 4 ans, 64 k (65^{1/2} k), Chauvigny Global Equine Sasu (F de Giles), GAB Leenders (s)</p> <p>L'Autonomie, f, 4 ans, 66 k, Mme C Coiffier (A Zuliani), F Nicolle</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>arr</p> <p>tbé</p>
--	--

9 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 2 016 €
Sans motif : Duc De Meran.
7 long, 1 long 1/4, 5 long, 2,5 long, 9 long, 20 long.
54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 4 200 € - 3 000 €

Primes aux éleveurs :
8 100 € Ecurie D.
3 960 € Jean-Marc Lucas.
2 340 € Thierry Cypres.
1 620 € Oceanic Bloodstock Inc, Eric Puerari, Mme Ariane Gravereaux, Terence Henderson.
900 € Mme Henri Devin.
630 € Andre Hebert.
450 € Mme Chantale Chenu, Chenu (s).

Temps total : 04'25''96
Le jockey Thomas BEAURAIN s'étant accidenté dans le Prix Prédicateur, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche QUEENIE'S CASH par le jockey Felix de GILES.

258 **30 PRIX DIDIER MESCAM** **3.500 m**
(Steeple-Chase)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné en steeple-chase (à Réclamer excepté). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

<p>Figuro, h, bf, 4 ans, (AQ), par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 67 k, ♂, Jacques Detre (A Zuliani), F Nicolle</p> <p>Farnice, h, gr, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Terenice (Dom Alco), 67 k, Franck Deliberos (K Nabet), F Nicolle</p>	<p>1</p> <p>2</p>
--	-------------------

33	Prince Youm , h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Yummy (Fly To The Stars GB), 67 k (66 k), Mlle Annick Mahe (<i>B Meme</i>), P Quinton (s)	3
96	Doctor Squeeze , h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Gold Harvest (Kaldounevees), 69 k, Mme Henri Devin (<i>J Reveley</i>), D Bressou	4
126	First Spirit , h, al, 4 ans, par Spirit One et First Sandia (Sabiango GER), 69 k, Haras de Beauvoir (<i>T Henderson</i>), AS Pacault (s)	5
126	Kap Love , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>W Denuault</i>), E Clayeux (s)	6
	Monsieur King , h, 4 ans, 67 k (66 k), Mme P Papot (<i>A Coupu</i>), P Raussin	arr
121	Bandero , h, 4 ans, 67 k, Haras de Beauvoir (<i>A de Chitray</i>), AS Pacault (s)	tbé
206	Tresor Du Roume , f, 4 ans, 65 k, N Madamet (s) (<i>MO Belley</i>), J Boisnard (s)	tbé
126	Road Mix Tavel , f, 4 ans, 65 k (62 k), JL Pignet (<i>B Berenguer</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	tbé
10 partants ; 29 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 835 € cas particulier : <i>Zanfaro</i> .		
2,5 long, 12 long, 3 long, 4 long, 6 long. 24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €		
Primes aux éleveurs : 3 600 € Thierry Cypres. 1 800 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne, Mlle Dominique Vagne. 1 050 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot. 712 € Mme Henri Devin. 337 € Earl de Cordelles, E.a.r.l. Gasconne.		
<i>Temps total</i> : 04'38''69		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Kevin NABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 Euros pour ne pas avoir sollicité le hongre FARNICE jusqu'au passage du poteau d'arrivée.		
259	PRIX LILIUM (Haies. - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3.900 m
56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.		
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.		
Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.		
Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.		
115	Ultranet , h, bf, 11 ans, (AQ), par Network GER et First Union (Shafoun), 69 k, Gilles Chaignon (<i>T Henderson</i>), GIL Chaignon	1
169	Saint Anjou , h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 68 k (64 k), Alain Vandenhove (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	2
169	Anouma Freedom , h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 71 k (67 k), Philippe Georges Dumas (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	3
73	Deo Gratias , f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa (Holst USA), 68 k, Olivier de La Garoullaye (<i>E Bureller</i>), JP Daireaux	4
169	Master Dan GB , h, b, 8 ans, par Mastercraftsman IRE et Danella IRE (Platini GER), 68 k, Jean-Louis Dehez (<i>J Charron</i>), S Dehez (s)	5
71	Santana Du Berlais , h, np, 6 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 70 k, Collet (s) (<i>L Philipperon</i>), ROB Collet (s)	6
191	Roi D'Oudalle , h, b, 5 ans, par Linda's Lad (GB) et Gnoof USA (Kingmambo USA), 68 k (64 k), Jean-Pierre Leseigneur (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	7
130	Salimbeni , h, 6 ans, 72 k, Mme AM Poirier (<i>L Solignac</i>), O Sauvaget	8
	Dandy Du Seuil , h, 6 ans, (AQ), 70 k (66 k), Mme M Boudot (<i>F Girard</i>), M Seror (s)	9
169	Telenomie , h, 12 ans, (AQ), 68 k (66 k), P Ventena Alves (<i>Mlle N Desoutter</i>), P Ventena Alves	10
139	Quick Martin , m, 7 ans, 67 ^{1/2} k, C Guedj (<i>J Reveley</i>), JP Gallorini (s)	-
	First Daum , h, 5 ans, 72 k (69 k), A Vangelisti (<i>D Satalia</i>), D Satalia	arr
201	Derniere Minute , f, 6 ans, 72 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste	arr
	Fava Has , h, 6 ans, 71 k, Mme C Bressou (<i>M Farcinade</i>), Butel & Beaunez (s)	arr
130	Tevennec , h, 6 ans, 69 k, Suc. G Berthouloux (<i>A Gasnier</i>), M Aubry	arr
219	Bandolero Baie , h, 8 ans, 69 k (66 k), Y Fertillet (s) (<i>B Berenguer</i>), Y Fertillet (s)	arr
170	Tribalion , h, 5 ans, 66 k (62 k), P Drioton (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	arr

Deriganou, h, 6 ans, (AQ), 71 k, Mlle MC de Saint-Seine (*F de thé Giles*), E&G Leenders (s)

18 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 560 €

Eng. sup. : *First Daum*

1,5 long, 1 long, 5 long, 3/4 long, 4,5 long, 3 long, 12 long, 2,5 long, 2 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

1 848 € Gildas Vaillant.

1 092 € Thierry Navet.

756 € Olivier de la Garoullaye.

420 € Ed'S Stud Ltd, prime non attribuée.

294 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Poussin.

210 € Jean-Pierre Leseigneur.

Temps total : 04'54''05

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Esteban METIVIER (7 coups, 2ème infraction) et Thomas HENDERSON (6 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour et par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

Par ailleurs après avoir entendu en ses explications le jockey Esteban METIVIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

260 **PRIX SAMARITAIN**
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles) 3.500 m

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru deux fois. **Poids : 4 ans, 65 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Fun Des Mottes, f, b, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Sun Des Mottes [Adnaan (IRE)], 65 k, Fouin (s) (*L Philipperon*), Y Fouin (s)
 1 || 204 | **Election**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Rhumerie [Shaanmer (IRE)], 69 k, Mme Isabelle d' Armaille (*A Poirier*), A Couetil (s) | 2 |
	Philirelle, f, b, 4 ans, (AQ), par Indian Danehill IRE et Quistrelle (Useful), 65 k, Jean-Philippe Schaller (*J Charron*), J Planque (s)	3
	Fabulous Dragoness, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Nathalie Blue (Epervier Bleu GB), 65 k (62 k), Mme Magalen Bryant (*R Mayeur*), Y Fouin (s)	4
	Fines Ailes, f, al, 4 ans, (AQ), par Doctor Dino et Soupe Angevine (Califet), 65 k, Ecurie Sapi (*E Bureller*), A Lacombe	5
	Eau Gazeuse, f, 5 ans, (AQ), 69 k, P Chan (*A Merienne*), A Lacombe	6
	Fait Maison, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Haras de Saint-Voir (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)	7
	Eclipse D'Arthel, f, 5 ans, (AQ), 69 k, V Le Roy (*J Da Silva*), R Chatel (s)	8
131	**Falkoline**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), D Giethlen (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille	arr
131	**Feline Du Trottet**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), C Masle (*F de Giles*), E&G Leenders (s)	arr
	From You To Me, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), S Munir (*Mlle N Desoutter*), PH Peltier	arr
11 partants ; 23 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 589 €		
Sans jockey : *France Will*.		
10 long, courte encolure, 1/2 long, 5 long, 3/4 long, 20 long, 4,5 long.		
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €		
Primes aux éleveurs :		
3 240 € Earl Ecurie des Mottes.		
1 620 € Herve D' Armaille.		
945 € Jean-Philippe Schaller.		
641 € Mme Magalen Bryant, Denis Baer, David Georges Powell.		
303 € Mlle Laure Fleury, Mme Catherine Fleury.		
Temps total : 04'35''47		
Le jockey Tristan LEMAGNEN s'étant accidenté dans le Prix Rush, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la FALKOLINE par le jockey Pierre DUBOURG.		
La pouliche FRANCE WILL a été déclarée non partante, son jockey Thomas BEAURAIN, accidenté dans le Prix Prédicateur, n'ayant pas pu être remplacé.		
A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Johnny CHARRON (6 coups, 1ère infraction) et Raphael MAYEUR (7 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.		
Par ailleurs, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexis POIRIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 2ème infraction).		

LYON PARILLY

Samedi 16 mars 2019

0712 075

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gilles BERNARD -
Eric PALLUAT de BESSET - Jean-François CAMUS

261 3723 PRIX DU MONT-VERDUN (Haies) 3.800 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 97 4 **Bucefal**, h, b, 8 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Miryade (Franc Bleu Argent USA), 69 k, Georges Lacombe (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) 1
- Ellerman (IRE)**, m, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Misscomplacent GB (Compton Place GB), 68 k, Serge Tardy (*K Herzog*), R Chotard 2
- 24 **Sainte Bowl**, f, b, 6 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 73 k (70 k), Bernard Goudot (*J Coyer*), B Goudot (s) 3
- 139 3 **Comtesse Gueulatis**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 68 k, Gerard Hyvernart (*B Gelhay*), C Ligerot 4
- Bacplus**, h, b, 11 ans, par Bachir IRE et Galetinima (Galette), 73 k (70 k), Mme Muriel Bietola Lasset (*Y Fournand*), M Pimbonnet 5
- 52 **Fyrmyin**, h, 8 ans, 68 k, JC Ravier (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 6
- World Amiral**, m, 5 ans, 66 k, W Munoz (*CE Cayeux*), S Culin 7
- Why Not Law**, h, 10 ans, 69 k, Mme M Rovel (*P Lucas*), S Eveno arr
- 138 5 **Nigeem**, h, 5 ans, 68 k, Ecurie Babsen Courses (*D Ubeda*), M Rolland (s) arr
- 103 **Le Matheysin**, h, 8 ans, 68 k (65 k), L Mounier (*R Aguilera Puente*), C Cheminaud arr
- Doreiko Des Obeaux**, h, 6 ans, (AQ), 70 k (67 k), A Hamel (*G Boinard*), S Eveno tbé

11 partants ; 42 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 610 €
2,5 long, 2,5 long, 5,5 long, 1 long, 5,5 long, 16 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

262 3724 PRIX NOEL BIRON (Steeple-Chase) 4.100 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k., et n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Colonel D'Aumont**, h, gf, 7 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 69 k, Ecurie du Levant Sarl (*B Gelhay*), M Cesandri (s) 1
- 136 3 **Djedda Conti**, f, np, 6 ans, par Network GER et Cadoulie Wood (Cadoudal), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 2
- Regaxos**, h, no, 6 ans, par Axxos GER et Regulatrice (Epistolaire IRE), 72 k, Ecurie Etoile N.v. (*C Lefebvre*), J Planque (s) 3
- 201 1 **Bolero Du Tango**, h, b, 6 ans, par Sandwaki USA et Miss Lagoda (Sicyos USA), 71 k (68 k), Bourgogne Racing Club (*G Malone*), C Provot 4
- 157 1 **Ediboum**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Scintillante D'Or (Nononito), 68 k (65 k), Mme Daniela Airalddi (*R Aguilera Puente*), C Cheminaud 5
- Alglibale**, f, 9 ans, (AQ), 69 k (66 k), J Alvarez (*A Auchere*), N Paysan 6
- Beau Diamant**, h, 8 ans, 71 k (69 k), JL Riffaud (*M Camus*), A Boisbrunet (s) arr
- Poker De Ballon**, h, 6 ans, 68 k, Mme R Gasche-Luc (*RL O'Brien*), L Carberry (s) tbé
- Dinette De Ballon**, f, 7 ans, 66 k, Mme R Gasche-Luc (*R Julliot*), L Carberry (s) tbé

9 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 802 €
Sans motif : *Direct Du Gauche*.

1 long, 12 long, 4,5 long, 1 long 1/4, loin.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
1 512 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.
756 € Patrick Joubert.
441 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.
299 € Mme Andree Dyvrande.
141 € Mme Daniela Airalddi.

Temps total : 05'10"78

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme M. GASCHE-LUC par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thomas GILLET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Ramon AGUILERA-PUENTE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

263 3722 PRIX HUBERT SEUTET (Haies) 3.400 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

- 140 2 Korevsky (IRE)**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Voie De Printemps (Della Francesca USA), 69 k, Magnolia Racing (*D Gallon*), F Nicolle 1
- 140 3 Firstneverfollows**, h, b, 4 ans, par High Chaparral IRE et Stylish GB (Anshan GB), 68 k, Eckhard Sauren (*B Gelhay*), C Fey (s) 2
- 141 Filocheuse Esqua**, f, al, 4 ans, par No Risk At All et Taquineuse Esqua (Nononito), 65 k (64 k), Laurent Jamault (*A Auchere*), J Carayon 3
- 26 5 Chuck Bass**, h, b, 4 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance (Goldneyev USA), 72 k (68 k), Mlle Sarah Lellouche (*J Coyer*), M Pitart 4
- 64 3 Chassagne**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Achere (Mont Basile), 67 k, Sarl Carion E.m.m. (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) 5
- Voix Du Soir**, m, 4 ans, 67 k, D Smaga (*D Ubeda*), M Seror (s) 6
- You Make Me Smile**, f, 4 ans, 65 k (67 k), A Hamel (*P Lucas*), S Eveno arr

7 partants ; 59 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 156 €
Sans motif : *Beautiful Secret*.

1,5 long, 6,5 long, 1 long, 5,5 long, 19 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Gestut Zur Kuste Ag.
720 € Daniel Malingue.
420 € Laurent Jamault.
285 € Elie Lellouche, Mlle Sarah Lellouche.
135 € Sarl Carion E.m.m..

Temps total : 04'19"13

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire SARL CARION E.M.M. par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

TOULOUSE

Samedi 16 mars 2019

0545 075

Terrain BON

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian GRANEL
- Marie-Pierre PELEUS - Philippe LIEUX

264 3606 PRIX DE LA COTE PAVEE (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

- 85 Tahanrun**, h, b, 6 ans, par Panis USA et Loda (Zieten USA), 68 k (66 k), ☼, Ecurie Jarlan (*A Ruiz Gonzalez*), D Guillemain (s) 1
- Polikidia**, f, bf, 7 ans, par Diamond Green et Poliette [Poliglote (GB)], 67 k (65 k), Mlle Sophie Daugreilh (*Mlle T Menuet*), Mlle S Daugreilh 2

144	Amstrong Springs , h, b, 9 ans, par Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE (Sadler's Wells USA), 68 k, Mlle Sarah Audoy (<i>M Mingant</i>), Mlle S Audoy	3
194	La Rossa , f, al, 5 ans, par Noroit GER et Samba D'Allier [Anabaa Blue (GB)], 67 k (64 k), Mme Daniela Airalddi (<i>A Beaudoire</i>), C Cheminaud	4
2	Scarabi , h, gr, 6 ans, par Vic Toto et Alyssa Song (Kouroun), 71 k (68 k), Ahmed Feghouli (<i>A Estrabol</i>), E Dell'Ova	5
6	Royale Maria Has , f, 5 ans, 73 k (69 k), Scea Hamel Stud (<i>P Dibatista</i>), G Macaire (s)	6
arr	Sharleena , f, 6 ans, 66 k, P Blazy (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	arr

7 partants ; 31 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 552 €
Certif. vétérinaire : E'Tcharlie.
3 long, 2,5 long, 5,5 long, 2 long, 9,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
Primes aux éleveurs :
1 440 € Ecurie Jarlan.
720 € Jean-Claude Solhonne.
420 € Mlle Françoise Laroche.
285 € Mme Daniela Airalddi.
135 € Marcel Benavides, Franck Benavides.

Temps total : 04'04''00
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Allan ESTRABOL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère inf - 6 cps).
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alejandro RUIZ GONZALEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère inf - 6 cps).

265 3605 PRIX ARVINC (Haies) 3.500 m

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

143	Bi Beach , h, np, 4 ans, par Buck's Boum et Restina De Conde [Restless Carl (IRE)], 67 k (64 k), Mme Daniela Airalddi (<i>A Beaudoire</i>), C Cheminaud	1
143	Calva D'Auge , h, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Hill Ou Elle (Tiger Hill IRE), 70 k (69 k), Kevin Tavares (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), B Montzey (s)	2
3	Wuti , h, al, 4 ans, par Muhaymin USA et Abir (Cadoudal), 67 k (64 k), Bruno Fraize (<i>J Agostini</i>), C Cheminaud	3
203	Ami Garry , h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Amie Roli (Roli Abi), 67 k (66 k), Mme Laetitia Trotignon (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	4
5	Samba Flight , f, bf, 4 ans, par Blue Bresil et Lover Flight (Saint Cyrien), 65 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	5
arr	Vraiment Belle , f, 4 ans, 66 k, Mme O Lerat (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	arr

6 partants ; 17 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 360 €
4,5 long, 2,5 long, 1 long, 11 long.
12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €
Primes aux éleveurs :
1 800 € Mme Daniela Airalddi.
900 € Ecurie Haras D'Elbe Earl.
525 € Bruno Fraize.
356 € Arnaud Chaille-Chaille.
168 € Patrick Boiteau.

Temps total : 04'05''00

CHOLET

0210 076 Dimanche 17 mars 2019
Terrain TRES LOURD
Commissaires de courses : Christophe SCHATZ - Bruno CHIARI-NOBLET - Anne-Sophie RICARD

266 3349 PRIX EFFETS DE COULEUR (EX PRIX JUSSIEU SECOURS) (Haies. - A réclamer) 3.400 m

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. Les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1	Alaskan Boy , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Laskaline (Martaline GB), 70 k (69 k), (12.000), Mme Patrick Papot (<i>A Coupu</i>), P Raussin
---	--

173	Always Mist , h, b, 4 ans, par Martaline GB et Skellig Mist (Sleeping Car), 74 k (71 k), (14.000), Ecurie Anjou Passion (<i>F Bayle</i>), J Marion (s)	2
3	Zanzidon , h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Abandon (King's Best USA), 68 k (65 k), (10.000), Christophe Plisson (<i>K Carpentier</i>), C Plisson	3
5	Bolt Of Lightning IRE , h, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE [Montjeu (IRE)], 70 k (66 k), (12.000), ♂, Giampiero Ruscelli (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), D Satalia	4
5	64 Formidiane , f, al, 4 ans, par Konig Turf GER et Ribertina (Rifapour IRE), 68 k (65 k), (12.000), Scea des Collines (<i>B Moreaux</i>), E Riou	5
6	Flash Watt , h, 4 ans, (AQ), 70 k, (12.000), Ecurie Raoult (<i>J Charron</i>), J Morel	6
arr	127 Wise Mind , h, 4 ans, 68 k (65 k), (10.000), G Dumont (<i>D Thomas</i>), G Dumont	arr
arr	143 Goldinox (IRE) , h, 4 ans, 68 k (65 k), (10.000), F Hassine (<i>M Rame</i>), F Hassine	arr
thé	177 Ceremonial , h, 4 ans, 72 k (68 k), (14.000), L Josse (<i>D Salmon</i>), E&G Leenders (s)	thé
thé	15 Kaleorel , h, 4 ans, 72 k (68 k), (14.000), Mme E Lafeu (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	thé
thé	150 Fitness Smart , f, 4 ans, 66 k, (10.000), G Denuault (s) (<i>MA Dragon</i>), G Denuault (s)	thé

11 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 234 €
2,5 long, loin, 4 long, 4 long, 15 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
Primes aux éleveurs :
936 € M.I. Bloodstock Ltd.
468 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.
273 € Dominique Bellet, Christophe Plisson.
185 € Asterra Holdings Ltd, prime non attribuée.
87 € Pierre Sandrier, Mme Elisabeth Sandrier.

Alaskan Boy, réclamé 18.777,00 € par NATHANIEL BARNETT.

Temps total : 04'23''37

267 3350 PRIX TEGU (EXPRIX DES CHARMES) (Haies. - Handicap de catégorie) 3.800 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au dessus, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 18.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

205	Antiseptique , f, b, 9 ans, par Kapgarde et Naiade De La Roque (Officiel), 65 k, Thierry Lambrouin (<i>A Merienne</i>), J Merienne	1
159	Petite Joy , f, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 70 k (66 k), Jean-Pierre Leseigneur (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	2
148	Ecu Des Fosses , h, no, 5 ans, par Denham Red et Sara Des Fosses (Califet), 70 k, Ctsse Le Guaules de Mezaubran (<i>W Lajon</i>), E&G Leenders (s)	3
119	Bacara Des Bois , f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Equatoriale (Saint Estephe), 69 k (66 k), Thomas Bedon (<i>F Bayle</i>), Mlle S Jaffrelot	4
170	Defi Baie , h, b, 6 ans, par Crillon et Midnight Moon GER (Lando GER), 69 k (68 k), ♂, Ecurie Ouest Racing (<i>A Coupu</i>), Y Fertillet (s)	5
170	Chat Pitre , h, 7 ans, (AQ), 70 k, GIL Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon	6
145	Good Prince GER , h, 10 ans, 70 k, A Bocquet (<i>MA Dragon</i>), S Foucher	7
207	Derive , h, 6 ans, 66 k (63 k), S Foucher (<i>B Moreaux</i>), S Foucher	8
arr	Passage Dombasle , h, 7 ans, 70 k (67 k), B Le Regent (<i>M Rame</i>), B Le Regent	arr
205	Don Du Jour , h, 6 ans, 69 k, ♂, D Berra (<i>J Charron</i>), D Berra	arr
159	2 Espoir Du Ninian , h, 8 ans, 69 k, Mlle C Predignac (<i>J Nattiez</i>), BR Beaunez	arr
arr	Alaparo , h, 9 ans, (AQ), 69 k, JL Riffaud (<i>D Thomas</i>), JL Riffaud	arr
arr	Coeur De Blues , h, 7 ans, 68 k (67 k), B Rochette (<i>O d' Andigne</i>), N Chevalier	arr

13 partants ; 46 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 600 €

4 long, 15 long, 4 long, 20 long, 10 long, 4 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Julien Merienne, Thierry Lambrouin, Hugo Merienne, Pierre-Yves Merienne.
612 € Jean-Pierre Leseigneur.
357 € Joel Choveau, Mme Christine Choveau.
242 € Mme Joelle Brillet.
114 € Andre-Jean Belloir.

Temps total : 04'34''55

NIMES

0614 076

Dimanche 17 mars 2019

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : François ORCERO - Bernard MONTAILLER - Georges FRAIT - Alexandre ISKANDAR

268 ³⁷⁰¹ **PRIX BRODI DANCER** **3.400 m**
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 156 ² **Henry Brulard**, m, al, 4 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 73 k (69 k), Mlle Delphine Pitart (*J Coyer*), M Pitart 1
- 156 ⁴ **Fabiano Bello**, h, al, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Flower Flight (Ungaro GER), 68 k (67 k), Marion (s) (*A Ruiz Gonzalez*), J Marion (s) 2
- 217 **Fantaisie Musicale**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Rhasodie Des Sacar (Video Rock), 71 k (69 k), Mme Capucine Brac de la Perriere (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 3
- 173 ² **Carlito's Way**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Take This Waltz [Enrique (GB)], 68 k, Ecurie Anjou Passion (*K Herzog*), J Marion (s) 4
- 156 ³ **Measure Of A Day**, h, 4 ans, 71 k (68 k), B Bimoz (*Y Fournand*), M Pimbonnet **tbé**
- 156 ⁵ **Turfiste**, h, 4 ans, 69 k, Ecurie du Soleil S.c. (*G Re*), C Scandella **tbé**
- 199 ⁵ **Hayato**, h, 4 ans, 68 k, PR Nicolas (*D Ulinski*), E Caroux **tbé**

7 partants ; 28 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 311 €

8 long, 3 long, 5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).

612 € Remi Boucret.

357 € Suc. Roger de Soullait.

242 € Herve de Watrigant, Jerome Haussy, Bertran de Balanda (s).

Temps total : 04'18''63

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la double chute survenue dans la ligne d'en face concernant les chevaux n2 MEASURE OF A DAY (Y. FOURNAND) et no7 HAYATO (D. ULINSKI).

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys, les Commissaires ont maintenu le resultat de la course considerant que les chutes ont été occasionnées par la glissade du cheval MEASURE OF A DAY qui a entraîné la chute du cheval HAYATO.

En outre les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre du jockey Y. FOURNAND considerant que celui ci n'était pas fautif.

269 ³⁷⁰² **PRIX DE SALIES** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 117 ³ **Saint Tropez**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Ladytown (Turgeon USA), 70 k (67^{1/2} k), Mme Henri Devin (*P Moreau*), F Nicolle 1
- 200 ¹ **Starko**, h, al, 6 ans, par Balko et Senzi (Saint Cyrien), 75 k (73 k), Gildas Blain (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 2
- 157 ⁴ **Botoxinas**, f, bf, 5 ans, par Lauro GER et Dedale (Turgeon USA), 65 k (62 k), Giuseppe Galletta (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 3
- 159 ⁴ **Dubai Dream GER**, h, b, 9 ans, par Lord Of England GER et Dubai Diva GER (Unfuwain USA), 69 k (65 k), Rachid Fahmane (*P.N Fontan*), J Ortet (s) 4
- 192 **Calif D'Oudairies**, h, b, 7 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Quinine (Network GER), 71 k (68 k), Marion (s) (*J Coyer*), J Marion (s) 5
- 233 ³ **Chop Hola**, h, 6 ans, 69 k, JP Vanden Heede (*K Herzog*), J Marion (s) 6
- 158 ² **Tequila Sun**, f, 6 ans, 68 k (66 k), ☉, Mme V Lutz (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 7

7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 399 €

20 long, 10 long, 1,5 long, courte tête, 8 long, 3 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Henri Devin.

612 € Mme Denise Blain.

357 € Robin Van Haaren, Edgar Van Haaren.

242 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

114 € Comte Michel de Gigou.

Temps total : 04'25''56

Après sa chute dans le prix BRODI DANCER, le jockey G. REY ne se sentant pas en état de remonter dans le prix de Salies, les Commissaires ont autorisé son remplacement par J. COYER au poids de 68kg sur le hongre CALIF D'OUDAIRIES.

SAINT-BRIEUC

0151 076

Dimanche 17 mars 2019

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Bernard JOLY - Roland PERRON - Jacques MEROT

270 ³²³⁸ **PRIX D'ENGHEN** **3.800 m**
(Haies. - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 5.500 et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 149 ² **Indianeyev**, h, b, 10 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 69 k (66 k), (8.000), ☉, Ecurie de la Verte Vallee (*B Berenguer*), S Foucher 1
- 205 **Pasquiphard**, h, gr, 11 ans, par Pistolero (IRE) et Princesse Maria (Dom Pasquini), 69 k, (8.000), Serge Lefranc (*A Gasnier*), Y Fertillet (s) 2
- 115 **Cross Way (IRE)**, h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 71 k (68 k), (10.000), Mme France Fertillet (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 3
- 149 ⁴ **Sahira De Beaumont**, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Diva De Beaumont (Dear Doctor), 69 k, (8.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*H Lucas*), J Marion (s) 4
- 149 ⁵ **Pearl Daram**, h, b, 9 ans, par Daramsar et Pearl River (Epervier Bleu GB), 69 k (65 k), (8.000), Nicolas Paysan (*Mlle A Dumont*), N Paysan 5
- Run Hurdle**, h, 5 ans, 67 k (63 k), (8.000), Mme A Polard (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher 6
- 106 ⁴ **Krack D'Ici**, h, 7 ans, 69 k, (8.000), ☉, Mlle F Busson (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 7
- 205 **Crysking**, h, 6 ans, 71 k, (10.000), S Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux 8
- 162 ⁵ **Funny Oyster IRE**, f, 6 ans, 67 k, (8.000), ☉, RM Venn (*T Henderson*), D Henderson 9
- 148 ⁴ **Slim Risk**, h, 5 ans, 71 k (68 k), (12.000), ☉, R Chatel (s) (*T Danjou*), R Chatel (s) 10
- 149 **Simba De Teillee**, h, 8 ans, 71 k, (10.000), ☉, R Guilleme (*A Lotout*), S Gouyette **arr**
- Chicago Desvallees**, h, 7 ans, (AQ), 71 k, (10.000), E Lecoeffier (*E Bureller*), E Lecoeffier **arr**
- Magelan**, h, 6 ans, 71 k (68 k), (10.000), P Quinton (s) (*J Hallett*), P Quinton (s) **arr**
- Emma Du Rocher**, f, 6 ans, 67 k (64 k), (8.000), J Lepenant (*N Terrassin*), J Lepenant **arr**

14 partants ; 40 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 271 €

Certif. vétérinaire : Makata Blue.

Chev. élim. : Buen Star, Don Quichott, Bull's Eye, Sagehope.

4,5 long, 9,5 long, 3/4 long, encolure, 2,5 long, 2,5 long, 15 long, 5 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

231 € Malcolm Parrish.

74 € Raymond Bietola.

Indianeyev, réclame 8.445,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'00''92

271 ³²⁴¹ **PRIX DE CORLAY** **4.200 m**
(Steeple-Chase. - Cavaliers et Gentlemen-riders)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la cloture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant, en steeple-chases, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, ni couru trois fois, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

155	2	Beryl Baie , h, b, 8 ans, par Crillon et Shah Gun Blue (Pistolet Bleu IRE), 69 k, Stephane Huteau (<i>Mr F Tett</i>), PJ Fertillet	1
		Mareskia Talisker , f, al, 6 ans, par Maresca Sorrento et Ladylux (Lord Of Men GB), 66 k (63 k), William Travers-Durand (<i>Mr L Zuliani</i>), W Menuet (s)	2
124	5	Skins Rock , h, b, 5 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 71 k (68 k), Tenuta Dei Principi (<i>Mr B Le Clerc</i>), G Macaire (s)	3
89	4	Sultan Silk , h, b, 9 ans, par Sulamani (IRE) et Taffetas [Nikos (GB)], 68 k (66 k), Richard Mark Venn (<i>Mlle T Menuet</i>), D Henderson	4
155	3	Alisane De Veguy , f, bf, 6 ans, par Balko et Alovera (Exit To Nowhere USA), 66 k (63 ^{1/2} k), Olivier Couffon (<i>Mr P Lotout</i>), B Lefevre (s)	5
204		Adamara , f, 5 ans, 64 k (61 k), S Foucher (<i>Mr G Richard</i>), S Foucher	6
219		Twister Klass , h, 12 ans, (AQ), 72 k (69 k), ♂, R Guillerm (<i>Mr S Maussion</i>), S Gouyette	7
225		Lovely Vallee , f, 6 ans, 67 k (69 k), L Viel (s) (<i>Mr G Viel</i>), L Viel (s)	8
155	4	Vayant D'Arzebouy , h, 10 ans, (AQ), 68 k, H Paysan (<i>Mr B Caron</i>), N Paysan	9
		Grand Plumier , h, 9 ans, 72 k (69 k), JM Jouteau (<i>Mr C Riou</i>), arr JM Jouteau	arr

10 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 720 €
Eng. sup. : *Lovely Vallee*
3,5 long, 7,5 long, 3,5 long, 8 long, 1 long 1/4, 17 long, 11 long, 10 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Andre-Jean Belloir.
648 € Felicien Brillet, Germain Brillet, Leopold Neuvy.
378 € Jean Lanusse-Cazale.
256 € Haras D'Ecouvies, Derek Bloodstock.
121 € Martineau, Mme Isabelle Couffon, Mme Nathalie Lefevre.

Temps total : 05'33"84

272 3239 PRIX DE CLAIREFONTAINE 3.600 m

(Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en steeple-chases, ni couru trois fois, ni reçu 2.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les poulains et les pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

		Fighter Sport , h, bf, 4 ans, par High Rock (IRE) et Theloune (Cardoun), 72 k (68 k), Philippe Matzinger (<i>Mlle M Dezoteux</i>), B Lefevre (s)	1
178	2	Argendor , f, b, 4 ans, par Dream Well et Rouge Pivoine [Lost World (IRE)], 64 k, Roland Monnier (<i>Mr B Le Clerc</i>), A Le Clerc (s)	2
		Fakir De Baune , h, gr, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Kitti Wake (Dom Alco), 65 k, Scea Ecurie Domaine de Baune (<i>A Lotout</i>), B Lefevre (s)	3
112		Urbok , h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Positronique (Pigeon Voyageur IRE), 65 k, ♂, Michel Darchy (<i>T Henderson</i>), W Menuet (s)	4
		Bilbo D'Assault , h, b, 4 ans, par Royal Assault USA et Noverings (GB) (Noverre USA), 65 k (65 ^{1/2} k), Monfort (s) (<i>L Solignac</i>), P&F Monfort (s)	5
104	4	Fil Conducteur , h, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Cerdeval (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	6
		Milord De Teillee , h, 4 ans, 65 k, P Journiac (<i>J Lebrun</i>), P Journiac	7
206	4	Golden Bride , f, 4 ans, 65 k, Mme AM Poirier (<i>P Blot</i>), O Sauvaget	8
112		Golden Dario , h, 4 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), ♂, Scea Ecurie Bader (<i>J Hallet</i>), Mlle S Delaroche	9
150		Livia Royale , f, 4 ans, 70 k, L Josse (<i>H Lucas</i>), arr E&G Leenders (s)	arr
206		Falnix De Kiwi , h, 4 ans, 67 k (66 k), Mme C Journiac (<i>B Meme</i>), P Journiac	arr
172		First Whisky , f, 4 ans, (AQ), 65 k (61 k), Ecurie Mirande (<i>Q Jacob</i>), AS Pacault (s)	arr
		Racing Spirit , f, 4 ans, 65 k (62 k), A Kahn (s) (<i>T Danjou</i>), R Chatel (s)	arr
		Fruit Du Large , h, 4 ans, 65 k (62 k), M Rice (<i>B Berenguer</i>), arr Hue & Lamotte D'Argy (s)	arr
		Festif De Laprelle , h, 4 ans, 65 k (63 k), D Delorme (<i>N Terrassin</i>), D Delorme	tbé

15 partants ; 64 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 958 €
Eng. sup. : *Golden Dario*
Chev. élim. : *Star Des Mottes, Fast Dela Barriere*.
1,5 long, loin, 1/2 long, 16 long, 3 long, 9,5 long, 16 long, 7,5 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger.
576 € Roland Monnier, Fouin (s).
336 € Scea Ecurie Domaine de Baune.
228 € Michel Darchy, Guilherme Lopes, Etienne Darchy.
108 € James Baudouin, Christian Baudouin.

Temps total : 05'03"84

273 3240 PRIX D'AUTEUIL 3.600 m

(Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

191		Desaguadero , h, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Finest Cape (GB) (Anabaa USA), 67 k, Dirk Huyck (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	1
182	1	Rocktaline , f, b, 5 ans, par Protektor GER et Courtaline (Martaline GB), 69 k, Charles-Eric de Roince (<i>H Lucas</i>), N Paysan	2
204		Omaha Spirit , h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Locyborg Royale (Cyborg), 70 k (66 k), Bertrand Vincent (<i>Q Gaignard</i>), J Merienne	3
		Belhou De Juilley , h, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 67 k (66 k), Mme Patrick Papot (<i>B Meme</i>), P Quinton (s)	4
217	5	Elfir Des Haies , h, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Racine Des Haies (Funny Baby), 68 k, Patrick Laine (<i>A Lotout</i>), S Gouyette	5
		Galixe , f, 5 ans, 65 k, Mme G Lebarbenchon (<i>MO Belley</i>), N Chevalier	6
153		Lord Of Race , h, 5 ans, 67 k (64 k), S Foucher (<i>B Berenguer</i>), S Foucher	7
153	1	Kingstone D'Ycy , h, 5 ans, 70 k (69 k), D Cadot (s) (<i>A Orain</i>), D Cadot (s)	arr
		Coeur De Chance , h, 5 ans, 67 k, ♂, R Bertin (<i>L Solignac</i>), R Bertin	arr
153	4	Cosmic Empire GER , h, 5 ans, 67 k (64 k), Y Bothamy (<i>N.W.O'Driscoll</i>), PJ Fertillet	arr
148		My Speed , h, 5 ans, 67 k, ♂, G Denuault (s) (<i>P Blot</i>), G Denuault (s)	arr
153	3	Magguy Blue , f, 5 ans, 65 k, G Husson (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	arr
179		Lakesis , f, 5 ans, 65 k, F Nicolle (<i>D Gallon</i>), J Jouin	arr
		Sorry Mun , h, 5 ans, 67 k, A Le Clerc (s) (<i>Mr B Le Clerc</i>), A Le Clerc (s)	tbé
		Espirito , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Mlle A Mahe (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	tbé

15 partants ; 63 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 803 €
Chev. élim. : *Ebrasca De Thaix*.
Chev. retir. : *Elite De Touzaine*.
4,5 long, 30 long, 30 long, loin, loin, 2 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :
1 152 € Suc. de Moratalla.
576 € Laurent Huau, Patrice Huau.
336 € Bertrand Vincent.
228 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.
108 € Patrick Laine.

Temps total : 05'02"93
Une amende de 75 euros a été infligée au jockey Mr HUGO LUCAS (GRAVACHE ABUSIVE)

274 3839 PRIX DE L'ESTAMINET 4.200 m

(Steeple-Chase - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné, en steeple-chase, cette année. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

132	4	Comete Baie , f, np, 7 ans, par Elaso et La Sultane (Medaaly GB), 68 k, Dirk Huyck (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	1
105	2	Her Breiz , f, b, 7 ans, par Sunday Break JPN et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 70 k (67 k), Leray (s) (<i>E Bonnet</i>), E Leray (s) - rétrogradé -	2
		Sourire , f, bf, 6 ans, par Konig Turf GER et Alifat (Lavirco GER), 67 k (66 k), Ecurie des Dunes (<i>B Meme</i>), P Quinton (s)	3
		Errobia De Paix , f, no, 6 ans, par Axxos GER et Blueborg (Cyborg), 67 k (64 k), Le Clerc (s) (<i>J Hallet</i>), A Le Clerc (s)	4
106	2	Big Turtle , f, bf, 7 ans, par Buck's Boum et Creme Veloutée (IRE) (Law Society USA), 75 k (72 k), ♂, Jean Michel (<i>A Pageot</i>), J Planque (s)	5

Grande Recre, f, 6 ans, 69 k, F Hassine (*A Lotout*), F Hassine arr
Calinefette, f, 7 ans, (AQ), 69 k (65 k), N Remoue (*Mlle M Dezoteux*), N Remoue arr

- 155 Clique Adroite**, f, 7 ans, (AQ), 67 k, GIL Chaignon **arr**
(A Moriceau), GIL Chaignon
Cigi, f, 9 ans, 67 k, A Le Clerc (s) (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s) **arr**
Ballinstown, f, 10 ans, 67 k (63 k), D Marion (M Guilleux), **arr**
J Marion (s)
Beauty Du Breuil, f, 8 ans, (AQ), 69 k (68 k), D Cadot (s) **tbé**
(A Orain), D Cadot (s)

11 partants ; 30 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 301 €

Certif. vétérinaire : Robyna.

Sans jockey : Deurie.

1 long, 30 long, 18 long, 9,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € André-Jean Belloir.

468 € S.c.e.a. des Prairies, Didier Guyot.

273 € Dany Louis.

185 € Damien Souchet, Gilles Souchet.

87 € Daniel Korniak, Mme Christelle Roucharger.

Temps total : 05'52"45

Le N°9 DEURIE non partant au motif que son jockey Nicolas TERRASSIN tombé dans la cinquième course a eu une interdiction de remonter.

Les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Christopher COUILLAUD (COMETE BAIE), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné à environ 50 mètres du poteau d'arrivée, (pendant le parcours), par le cheval HER BREIZ (Enzo BONNET), arrivé premier.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys C COUILLAUD et E BONNET, les Commissaires ont rétrogradé le cheval HER BREIZ de la première place à la deuxième place considérant que le cheval COMETE BAIE l'aurait devancé à l'arrivée sans cette gêne.

Le classement est en conséquence devenu le suivant :

1er le 7 (COMETE BAIE)

deuxième le 3 (HER BREIZ)

troisième le 10 (SOURIE)

quatrième le 12 (ERROBIA DE PAIX)

cinquième le 1 (BIG TURTIE)

En outre, les Commissaires ont sanctionné le jockey E BONNET d'une interdiction de monter de deux jours en raison d'un comportement fautif non intentionnel

SAUMUR

0238 076

Dimanche 17 mars 2019

Commissaires de courses : Patrick GALLOUX - Laure BOURINEAU
- Clémence de CHARRY BROSSEAU - Alain OUVRY

275 3351 PRIX LIEUTENANT LE GOFF **4.000 m** (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On ne saute pas la ligne des fences).

- Polinuit**, h, gr, 5 ans, par Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud **1**
(Saint Estephe), 69 k, Sarl Carion E.m.m. (A Zuliani), F Nicolle
132 3 Kingbohem, h, bf, 8 ans, par Kingsalsa USA et Bohemian **2**
Christin GER (Lomitas GB), 71 k, Stephane Seignoux
(Y Kondoki), Mme V Seignoux
239 Bali Balo, h, bf, 7 ans, par Balko et Irisia (Sir Brink), 68 k, Mme **3**
Isabelle Peltier (R Julliot), PH Peltier
147 Intouchable, f, b, 8 ans, par Kap Rock et Kyalami (Kahyasi **4**
IRE), 66 k (63 k), Mlle Elisabeth Boin (A Baudoin-Boin),
JC Baudoin
Centenys, h, gr, 7 ans, par Centennial IRE et Faline Du Rocher **5**
(Red Paradise IRE), 68 k (65 k), Daniel Lenfant (T Blainville),
D Lenfant
180 4 Champagne Du Bourg, h, 7 ans, 70 k, E Puniere (R Bonnet), **6**
G Lassaussaye
106 Honri A La Motte, f, 6 ans, 66 k, T Poche (Mr LP Dory), **7**
T Poche
Honey De La Motte, f, 7 ans, 66 k (63 k), D Gemin **8**
(S Cosson), D Gemin
209 1 Ucelo Du Mee, h, 11 ans, (AQ), 73 k, E Leray (s) (A de Chitray), **arr**
E Leray (s)
235 Anouslavie Aa, h, 5 ans, (AA), 67 k, G Lenzi (D Delalande), **arr**
M Mescam
Allegro Tempo, h, 9 ans, 68 k (64 k), T Poche (Mlle **dér**
C Lequien), T Poche
Martasprings, f, 5 ans, 67 k (66 k), JM Le Roux (V Bernard), **tbé**
A Lacombe

12 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 312 €

Condition spéciale : Mister Emily.

3 long, 2,5 long, 8 long, 1/2 long, 5 long, loin, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Sarl Carion E.m.m..

432 € Mme Eugene Masson.

252 € Mme Isabelle Peltier, Martin Chevreux, Mlle Marine Chevreux.

171 € E.a.r.l. Elevage des Loges.

81 € Daniel Lenfant.

Les commissaires, après avoir entendu l'entraîneur M. POCHE en ses explications ont interdit au hongre MISTER EMILY de participer à la course.

Les mentions de vaccinations apposées sur le document d'identification, ne permettaient pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135.

276 3353 PRIX COLONEL AUBLET **4.300 m** (Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de **5 ans et au-dessus** n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On ne saute pas la ligne des fences).

- Derby Plus**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Ni Plus **1**
Ni Moins (Kadalko), 68 k, Pascal Journiac (R Julliot), P Journiac
218 4 Cash Game, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Fasteline (Start **2**
Fast), 73 k (72 k), Anthony Subileau (V Bernard), A Subileau
208 3 Dadifete, f, bf, 6 ans, (AQ), par Califet et Non Dadi (Hellios **3**
USA), 70 k (67 k), Mme Anne-Sophie Bernier (C Hermaize),
D Bernier
Tadoum Ludois, h, gr, 12 ans, (AQ), par Smadoun et **4**
Falownia (Dom Pasquini), 69 k, Jacques Bigot (R Bonnet),
J Bigot
Croc En Jambe, h, b, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Suzaka **5**
(Crillon), 70 k, Daniel Josset (A de Chitray), E Leray (s)
207 5 D'Gentle Reflexion, h, 6 ans, (AQ), 70 k (68 k), CJ Edwards **arr**
(Q Samaria), D Cottin (s)
132 Crecy Wind, h, 7 ans, (AQ), 70 k, D Berra (Y Kondoki), D Berra **dér**
7 partants ; 11 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 66 €

Certif. vétérinaire : Tuticolle.

1 long, 10 long, 2,5 long, tête.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Pascal Journiac, Haras de Saint-Voir.

432 € Fabien Le Bras, Suc. Noel Lemee.

252 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mlle Charlotte Bernier, Mlle Agathe Bernier.

81 € Herve Robert, Mme Adeline de Vitton.

Agissant d'office les commissaires ont ouvert une enquête sur l'incident survenu dans la phase finale, cheval CRECY WIND.

Après examen du film et audition du jockey Yohan KONDOKI, les commissaires lui ont interdit de monter pour une durée de 8 jours pour être sorti de piste suite à un relâchement, alors qu'il était en tête de peloton Il s'est trouvé hors course, ce qui a empêché ainsi d'apprécier les réelles capacités de son cheval et d'obtenir une allocation.

277 3352 PRIX COMMANDANT MAZENS **5.100 m** (Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 3.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On passe la ligne des fences).

- 209 5 Jardin D'Erevan**, h, b, 10 ans, par Ultimately Lucky IRE et **1**
Malrose (Apeldoorn), 71 k (70 k), ♂, Yoann Le Courtois
(V Bernard), Y Le Courtois
147 Diva De Mai, f, b, 6 ans, (AQ), par Rolli Abi et Quittance (Lavrico **2**
GER), 71 k, Pascal Dubois (R Julliot), P Dubois
74 1 Videpoche, h, gr, 10 ans, (CS), par Nidor et Quadina (Baroud **3**
D'Honneur), 74 k, David Lumet (A de Chitray), E Leray (s)
209 4 Cargy Du Quartier, f, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et **4**
Cargylose (Hellios USA), 69 k, Mme Anne-Sophie Bernier
(C Hermaize), D Bernier
184 4 Christo Du Reponet, f, np, 7 ans, (AQ), par Kap Rock et **5**
Orpheus Du Moulin (Sleeping Car), 66 k, Jean-Eudes Argouarc'H
(D Delalande), ART Adeline de Boisbrunet
149 Einulty, f, 8 ans, 67 k, S Seignoux (Y Kondoki), Mme **arr**
V Seignoux
Betise Beauchene, f, 8 ans, 66 k (62 k), P Carberry (Mlle **arr**
C Lequien), L Carberry (s)
Anabaa Fyx, f, 9 ans, (AQ), 66 k (68 k), S Dory (S Dory), S Dory **arr**

8 partants ; 17 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 98 €

tête, 3 long, 5 long, 5 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

432 € Jean-Yves Touzaint.
171 € Mme Nicole Berdoll, Suc. Jean-Charles Berdoll.
81 € Daniel Jannet.

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 079

Mercredi 20 mars 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jacques LE DANTEC - Pierre BARBE -
Bernadette KIRCHHOFF - Christian L'HUILLIER

278 ³⁶⁰⁸ **PRIX GEORGES REGIS - PRIX PMU LA COTE D'ARGENT** **3.600 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Ballinsco , h, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Pascolie (Mansonnien), 69 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	1
138 ⁴	Abu Shaakir IRE , h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Danidh Dubai IRE (Noverre USA), 67 k, ♂, Axel Oertel (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	2
	Eddy De Balme , h, b, 5 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme (Solid Illusion USA), 70 k, Jean-Luc Henry (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	3
162	Charoit , f, b, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Crystals Sky (Hernando), 67 k, Bernard Martin (<i>P Blot</i>), F Cellier	4
	Arkenstone , f, b, 5 ans, par Muhaymin USA et Polish Nana (Polish Summer GB), 65 k (62 k), Christophe Rondele (<i>H Rodriguez Nunez</i>), C Rondele	5
142 ⁵	Troisiere , f, 5 ans, 65 k (64 k), M Pelletant (<i>A Estraboll</i>), Mlle A Pelletant	6
117	Fuertalex , h, 5 ans, 67 k (64 k), J Barrao (<i>L Franzel</i>), J Barrao	7
179 ³	Paris Seychelles , h, 5 ans, 67 k, EL Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	8
	Epanish , h, 5 ans, (AQ), 67 k, REG Le Texier (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	9
162	Devisé Des Alambic , f, 5 ans, 67 k (64 k), C Pautier (<i>A Beaudoire</i>), C Pautier	arr

10 partants ; 42 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 626 €
1,5 long, 2,5 long, 14 long, 3,5 long, 6 long, 3 long, 7 long, 2,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Laurent Nadot, Arnaud Chaille-Chaille.
720 € Danidh Partnership, prime non attribuée.
420 € Jean-Luc Henry.
285 € Hans Wirth.
135 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.

Temps total : 04'22''78

279 ³⁶⁰⁷ **PRIX DU PALAIS ROHAN - UN ENFANT PAR LA MAIN** **3.400 m**
(Haies. - Femelles)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

123 ²	Cotee Sud , f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Turbulence (Turgeon USA), 68 k (67 k), Jean-Marie Callier (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	1
178	Feeling De Sivola , f, b, 4 ans, par Noroit GER et Neva De Sivola (Blushing Flame USA), 69 k, Gilles Trapenard (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	2
86	Polikawa , f, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poliglote (GB)], 69 k, Jean-Claude Solhonne (<i>F de Giles</i>), T Lemer	3
	Ephedrine , f, b, 4 ans, par Al Namix et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 68 k, Mme Catherine Coiffier (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	4
80 ⁴	Faipassi , f, gr, 4 ans, (AQ), par Balko et Mirta (Perrault GB), 69 k, Ecurie Audoy Christian (<i>J Plouganou</i>), T Lemer	5
146	Apokalypsine D'Oo , f, 4 ans, 66 k, Ecurie Michel Doineau (<i>S Paillard</i>), C Lecrivain	6
34	Frederica De Thaix , f, 4 ans, (AQ), 66 k, Soc. Bourgneuf (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	7
228	Paz De La Vega , f, 4 ans, 66 k, ♂, CE Hasson (<i>P Blot</i>), F Cellier	8

Victory D'Art, f, 4 ans, 66 k, XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang

Gueslann, f, 4 ans, 66 k (63 k), M Nicolau (*H Rodriguez Nunez*), M Nicolau

10 partants ; 37 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 828 €

Condition spéciale : *La Ruffiacoise*.

2 long, 4,5 long, 3/4 long, 4,5 long, 18 long, 9 long, loin.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Jean-Marie Callier, Snig Elevage.
1 080 € Gilles Trapenard.
630 € Jean-Claude Solhonne.
427 € Mme Catherine Coiffier.
202 € Haras de la Rousseliere Scea.

Temps total : 04'05''55

Les Commissaires ont, après enquête et audition du représentant de l'entraîneur Jean-Pierre DAIREAUX interdit à la pouliche LA RUFFIACOISE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 100 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Paulin BLOT, Jonathan PLOUGANOU et Jean-Christophe GAGNON sur un incident survenu dans la dernière ligne droite d'en face.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Jean-Christophe GAGNON par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir eu un comportement fautif en se décalant vers l'extérieur, sans avoir un espace suffisant et avoir ainsi mis en difficulté un de ses concurrents.

FONTAINEBLEAU

0408 081

Vendredi 22 mars 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Roger WINKEL -
François COUETOUX du TERTRE - Gilbert LENZI -
Georges MORELL

280 ³⁵²⁷ **PRIX DU CARREFOUR DE L'OBELISQUE** **3.550 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 67 k**. Les poulains mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains ayant, cette année, en courses de haies reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

222	Aixois , h, b, 4 ans, par Orpen USA et Afya (GB) (Oasis Dream GB), 71 k (67 k), (13.000), Ecurie Seyssel (<i>J Coyer</i>), M Pitart	1
173 ⁴	Montepertuso , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Amalfitana (Pistolet Bleu IRE), 71 k (68 k), (13.000), Andre Incurvaja (<i>J Tabary</i>), P Lenogue	2
266	Kaleorel , h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Orellana USA (With Approval CAN), 71 k (67 k), (13.000), Mme Emilie Lafeu (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	3
240	Mirastar , h, gr, 4 ans, par Satri IRE et Mirakaline (Myrakalu), 71 k (67 k), (13.000), Passion Racing Club (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	4
189	Frozen Bere , h, b, 4 ans, par Peer Gynt JPN et Fitness Queen USA (Gilded Time USA), 69 k (65 k), (11.000), Gilles Fourcade (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), L Maceli	5
	Palmer Hotel , h, 4 ans, 71 k (70 k), (13.000), Mme P Papot (<i>A Coupu</i>), P Raussin	6

6 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 217 €

Sans motif : *Quinze Vingts*.

6 long, 1/2 long 3/4, 5,5 long, 16 long, 4 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Haras de la Perelle.
612 € Frederic Bianco.
357 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.
242 € Jean-Michel Peccot.
114 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc..

Aixois, réclamer 18.599,00 € par SCUDERIA AICHNER SRL.

Temps total : 04'20''80

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Florent BAYLE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

281 ³⁵³⁰ **PRIX COLONEL LAPADU-HARGUES** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 206** **1** **Feeling Rock**, h, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Sereine De Farges (Dom Alco), 69 k, Laurent Mapas (*RL O'Brien*), G Macaire (s)
- 121** **1** **Fox Trot**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 67 k (66 k), Mme Patrick Papot (*AD Fouchet*), G Macaire (s)
- Fantomas Arzembouy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Vrille D'Arzembouy (Lavirco GER), 71 k, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s)
- 146** **5** **Cidjje Dangles**, f, b, 4 ans, par Meshaher USA et Augira (Sternkoenig IRE), 65 k (62 k), Kevin Plisson (*K Carpentier*), K Plisson
- Maklem IRE**, f, al, 4 ans, par Makfi GB et Miss Dela IRE (King's Best USA), 65 k, Artus Adeline de Boisbrunet (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet
- 143** **1** **Le Meursault**, h, 4 ans, 67 k, Sarl Carion E.m.m. (*A Zuliani*), F Nicolle

6 partants ; 34 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 764 €
2,5 long, 6 long, 20 long, 1,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Laurent Mapas, Mme Cindy Mapas.
756 € Haras du Hogueuet.
441 € Mme Valerie Nicolle.
299 € Daniel Vrignaud, Max Fournier, Laurent Fournier, Claude Avril.
141 € Stonepark Farms Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 04'22''90

À l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Davy DELALANDE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

282 ³⁵²⁶ **PRIX DU PAVE DU ROY** **3.550 m**
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 67 k.** Les pouliches mises à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 210** **Broken Diamond**, f, b, 4 ans, par Diamond Green et Broken And Go (Chichicastenango), 71 k (67 k), (13.000), Passion Racing Club (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)
- 203** **Chopemol**, f, b, 4 ans, par Deportivo GB et Wa Zine (Iron Mask USA), 71 k (68 k), (11.000), Pierre J. Fertillet (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet
- 175** **3** **Via Appia**, f, b, 4 ans, par Amico Fritz GER et Via Carolina (Xaar GB), 67 k (64 k), (9.000), ♂, Hubert De Waele (*J Tabary*), P Lenogue
- 175** **Euskara**, f, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Bal De Foire (Always Fair USA), 69 k, (11.000), Bertran de Balanda (s) (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s)
- 175** **2** **Baronne D'Aze**, f, bf, 4 ans, par Spanish Moon USA et La Baronne (April Night), 69 k (65 k), (11.000), Scea Ecurie Jc. Laisis (*R Mayeur*), Y Fouin (s)
- 47** **4** **Light Speed**, f, 4 ans, 67 k (64 k), (9.000), D Ambos (*J Coyer*), D Ambos
- 252** **Fantastique Land**, f, 4 ans, 71 k (68 k), (13.000), J Merienne (*E Metivier*), J Merienne
- 244** **Hylife**, f, 4 ans, 71 k (67 k), (13.000), Mme P Papot (*B Berenguer*), D Bressou
- 18** **3** **Burrows Meadow**, f, 4 ans, 71 k (67 k), (13.000), A Vangelisti (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia
- Susan La Belle**, f, 4 ans, 71 k (67 k), (13.000), S Goldmann (*F Girard*), M Seror (s)
- Favorite Du Seuil**, f, 4 ans, 69 k, (11.000), Mme M Boudot (*A Merienne*), H Merienne

11 partants ; 21 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 251 €

Sans motif : *Hinou Des Hazards*.

Condition spéciale : *Missa Est*.

6 long, 3 long, 3,5 long, encolure, 1/2 long 3/4, 3 long, 7 long, 20 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Haras de Lonray, Mme Nathalie Fischini.
612 € Alain Chopard.
357 € Gestut Eulenberger Hof.
242 € Mlle Caroline Marischael.
114 € Scea Ecurie Jc. Laisis.

Burrows Meadow, réclamée 13.000,00 € par CHRISTIAN TRECCO.

Temps total : 04'18''20

Les Commissaires, ont interdit à la pouliche MISSA EST de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les

conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur Philippe LEBLANC par une amende de 100 euros.

283 ³⁵³¹ **PRIX DES BRUYERES** **3.850 m**
(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classé 1er d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Lyneamfipac**, h, gr, 5 ans, par Plouescop et Roze Amelie (Cadoubel), 67 k, Mme Marie-Laurence Oget (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- Sternkranz GER**, h, bf, 5 ans, par Kamsin GER et Sternstunde GER (Sir Warren IRE), 67 k, Scuderia Aichner Srl (*J Kratochvil*), J Vana Jr
- 138** **1** **Mister Speed**, h, b, 5 ans, par Speedmaster GER et Madame De Coeur (Green Tune USA), 67 k, Ecurie Denise (*A Zuliani*), F Nicolle
- 273** **My Speed**, h, ro, 5 ans, par Muhtathir GB et My Belle (Smadoun), 67 k, ♂, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s)
- 182** **2** **Deejay Mecene**, h, bf, 5 ans, par Medecis (GB) et Danse Mecene (Dansili GB), 72 k, Scea Ecurie Bader (*R Bonnet*), G Lassaussaye
- 204** **4** **Manila Palm**, f, 5 ans, 65 k (63 k), P Leblanc (*A Baudoin-Boin*), P Leblanc
- Eyes Groom**, h, 5 ans, 67 k, J Delaunay (*W Denuault*), J Delaunay

7 partants ; 27 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 466 €

2 long, 4,5 long, 8 long, 4 long, courte encolure, 9 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Michel Bourde.
720 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.
420 € Fabrice Besnouin, Jose Bruneau de la Salle.
285 € Mme Sylvie Ringler.
135 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 04'45''70

À l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Angelo ZULIANI et Kilian Dubourg, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une amende de 150 euros pour avoir mis en difficulté le hongre MISTER SPEED après le saut de la butte en terre.

À l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexandre BAUDOUIN-BOIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

284 ³⁵²⁸ **PRIX DE BARBIZON** **3.800 m**
(Haies. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux, ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 214** **3** **Blues Wave GER**, h, b, 9 ans, par Gentlewave (IRE) et Bearlita GER (Lomitas GB), 72 k (69 k), (11.000), Mme France Fertillet (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet
- 227** **Le Sannoisien**, h, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Paniquette (Panis USA), 73 k (69 k), (17.000), ♂, Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s)
- 214** **1** **Eris**, f, al, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Belisama (Mansonnien), 70 k (66 k), (15.000), ♂, Emile Thebault (*A Gautron*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- Artemidor**, f, b, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Polynikova (Polish Summer GB), 68 k, (15.000), Judicael de la Soudiere-Niault (*J Claudic*), Mme C de la Soudiere-Niault
- 205** **3** **Torrijos**, h, b, 8 ans, par Crillon et Hatahulpa (Akhdari USA), 71 k (68 k), (13.000), Ecurie des Vives Terres (*A Auchere*), B Grosfils
- Cajarian**, m, 6 ans, 73 k (70 k), (17.000), Ecurie Mathieu Offenstadt (*Q Samaria*), D Cottin (s)
- 214** **5** **Lamigo**, h, 11 ans, 71 k (67 k), (9.000), Passion Racing Club (*R Mayeur*), Y Fouin (s)
- Mawenzi**, h, 6 ans, 70 k (67 k), (11.000), M Boutin (s) (*J Tabary*), M Boutin (s)
- 214** **2** **Fourmetot**, h, 6 ans, 70 k (66 k), (11.000), P Mulder (*Mlle M Daubry-Barbier*), ML Mortier (s)
- 214** **Flocon Du Maine**, h, 6 ans, 69 k (66 k), (9.000), JY Artu (s) (*D Brassil*), JY Artu (s)
- 245** **Kasarca**, h, 7 ans, 73 k (69 k), (13.000), Ecurie Palos de Moguer (*B Berenguer*), D Bressou
- 213** **Saint Thierry**, h, 6 ans, 72 k (69 k), (15.000), B Vincent (*E Metivier*), J Merienne

120 Roi Austral, h, 8 ans, 71 k (67 k), (13.000), P Drioton (*F Bayle*), t**bé**
Butel & Beaunez (s)
13 partants ; 23 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 187 €
4 long, tête, 1/2 long, 3 long, tête, 1/2 long 3/4, 8 long, 3 long, 18 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
Primes aux éleveurs :
1 224 € Gestut Rietberg, prime non attribuée.
612 € Gildas Vaillant, Alain Vandenhove.
357 € Pierre de Maleissye Melun.
242 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Pascal Beyer.
114 € Benoit Grosfils, Mme Christine Pontus, Michel Meigne, Suc. Antoinette Ouvry.
Blues Wave GER, réclamé 12.930,00 € par son propriétaire.
Eris, réclamée 15.777,00 € par MARIO MONTANARI.
Temps total : 04'25''90
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jérôme CLAUDIC, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

285 ³⁵²⁹ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DU PIN** **3.800 m**
(Haies. - Apprentis - Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas cette année, reçu 4.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids** : **5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix

Peace And Co, h, b, 8 ans, par Falco USA et Peace Lina 1
(Linamix), 68 k, Simon Munir (*Q Samaria*), D Cottin (s)

Djazzman, h, al, 6 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Meme Musique (Useful), 68 k, Dubourg (s) (*B Dubourg*), CH Dubourg (s) 2

Ballactica, f, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Myliseme [Nikos (GB)], 66 k, Dirk Huyck (*A Auchere*), N Paysan 3

241 Trust The Captain, f, b, 7 ans, par Great Journey JPN et Loralas (Kahyasi IRE), 66 k, Mlle Louise Collet-Vidal (*A Seigneur*), ROB Collet (s) 4

149 Breddy Du Desert, h, b, 8 ans, par Nickname et Mamounia Bay (Alamo Bay USA), 68 k, Planque (s) (*A Pageot*), J Planque (s) 5

Tomgarry, h, 6 ans, 68 k, M Arias (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 6

176 Jani Perse, h, 7 ans, 68 k, A Incurvaja (*J Tabary*), P Lenogue 7

267 Espoir Du Ninian, h, 8 ans, 70 k, Mlle C Predignac (*F Bayle*), arr
BR Beaunez

8 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 834 €
Sans motif : *Quick Martin, Go Wilko.*

4,5 long, 9 long, 2,5 long, 1 long, 12 long, 2 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Scuderia Bolgheri, Ecurie D.
720 € Ecurie Tenor.
420 € Eric Piednoel.
285 € Sydney Vidal.
135 € Earl Ecurie du Clair de Lune.

Temps total : 04'28''90

286 ³⁵³² **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE DIEPPE** **3.850 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

23 000 € (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

245 5 Cavisto, h, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 71 k, Ecurie Mirande (*P Blot*), Mme I Pacault 1

136 5 Secret Storm, h, bf, 6 ans, par Great Pretender IRE et Soiree De Tempete (Maresca Sorrento), 67 k, Jerome Zuliani (*A Desvaux*), J Zuliani 2

180 1 Deriganof, h, gr, 6 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Tounet (Sleeping Car), 72 k, Dubourg (s) (*K Dubourg*), CH Dubourg (s) 3

6 1 Colpo Di Stato, h, b, 5 ans, par Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE) (Zamindar USA), 69 k, Scuderia Aichner Srl (*J Kratochvil*), J Vana Jr 4

219 3 Dom Kaki, h, b, 10 ans, par Khalkevi IRE et Dona Amande (Vert Amande), 65 k, Jean-Luc Derre (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 5

Desirs Des Blaies, h, b, 6 ans, (AQ), par Lucarno USA et Loutre (Luchiroverte IRE), 65 k, Antonin Roussel (*M Farcinade*), A Roussel 6

245 Angie Royale, f, al, 6 ans, par Kapgarde et April Day (Garuda IRE), 66 k, Marc Blanchard-Jacquet (*A Merienne*), M Blanchard-Jacquet 7

Lord Des Sigales, h, 6 ans, 69¹/₂ k (66¹/₂ k), S Verda (*O Thomas*), S Verda 8

149 3 Grandgarde, h, 6 ans, 72 k (68 k), Ecurie Maulepaire (*M Viel*), L Viel (s) arr

183 4 Petrus Du Berlais, h, 7 ans, 71¹/₂ k, JP Vanden Heede (*J Claudic*), A Le Clerc (s) arr

214 4 Why Wait, f, 7 ans, 71 k, JY Artu (s) (*D Brassil*), JY Artu (s) arr

Kelforest, h, 7 ans, 70 k, JC Leleu (*C Lefebvre*), t**bé**
GAB Leenders (s)

12 partants ; 36 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 588 €

4 long, 4,5 long, 5 long, 2 long, 12 long, 7 long, 3 long.

10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 € - 805 € - 575 €

Primes aux éleveurs :

1 552 € Haras de Mirande.
759 € Eurl Ecurie des Jouis.
448 € Haras de la Rousseliere Scea.
310 € S.c.e.a Domaine de L'Argos.
120 € Mme Audrey Dury.
86 € Mme Emmanuelle Haye, Cyrille Calvo, Mme Isabelle Duplantier.

Temps total : 04'39''30

Agissant sur réclamation du jockey Alban DESVAUX (SECRET STORM) arrivé 2ème se plaignant d'avoir été gêné, après le saut du fence, par le hongre CAVISTO (Paulin BLOT) arrivé 1er, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, ainsi que du jockey Jan KRATOCHVIL (COLPO DI STATO) arrivé 4ème, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le SECRET STORM avait été contrarié par le mouvement vers l'extérieur du hongre COLPO DI STATO, arrivé 4ème.

Toutefois, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Jan KRATOCHVIL pour avoir laissé pencher vers l'extérieur sous l'effet de la cravache.

TOULOUSE

0545 081

Vendredi 22 mars 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian GRANEL
- Marie-Pierre PELEUS - Philippe LIEUX

287 ³⁶¹⁰ **GRAND STEEPLE-CHASE DE TOULOUSE - GRAND PRIX DYNAVENA/CERES** **4.200 m**
(Steeple-Chase. - Handicap)

48 000 € (21 600, 10 560, 6 240, 4 320, 2 400, 1 680, 1 200) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places).

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, + 8 ; 6 ans et au-dessus, + 10.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, +11 ; 6 ans et +, +13.

142 2 Enqarde, h, b, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Usachaqa (Mister Sacha), 65 k (63 k), Agv Karwin Stud (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 1

142 1 Etoile Du Berger, f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Tinapalo (Epalo GER), 70 k, Ecurie Patrick Klein (*T Chevillard*), F Nicolle 2

237 2 Spirit Ness, h, al, 8 ans, par Spirit One et Infusion GB (Efisio GB), 69 k, Mlle Caroline Brunaud (*E Chazelle*), JP Daireaux 3

215 1 Douar De Kerbarh, h, b, 7 ans, par Turgeon USA et Nik Bey [Nikos (GB)], 70 k (68 k), Gilles Baratoux (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) 4

264 5 Scarabi, h, gr, 6 ans, par Vic Toto et Alyssa Song (Kouroun), 66 k (63 k), Ahmed Feghouli (*A Estrabal*), E Dell'Ova 5

144 Commingeois, h, b, 7 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 63 k, Michel Pelletant (*H Rodriguez Nunez*), M Pelletant 6

169 Vataman, h, b, 8 ans, par Cardoun et Volhynie (Voločine IRE), 69 k, Bruno Fraize (*A Beaudoire*), C Cheminaud 7

62 Balthazar Du Bost, h, 8 ans, (AC), 66 k, E Bordes (*B Fouchet*), T de Lauriere 8

8 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 820 €

1,5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 5,5 long, 1,5 long, nez, 4,5 long.

21 600 € - 10 560 € - 6 240 € - 4 320 € - 2 400 € - 1 680 € - 1 200 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Charles-Hubert de Chaudenay.
1 584 € Jean-Louis Berger.
936 € Scea Montigny, Mlle Caroline Brunaud.
648 € Michel-Andre Le Fur.
360 € Marcel Benavides, Franck Benavides.
252 € Andre Mestre.
180 € Gaec Campos.

Temps total : 05'05''50

288 ³⁶⁰⁹ **PRIX FIRE LIGHT II** **3.500 m**
(Haies. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 126** **Pariso**, h, b, 4 ans, par Balko et Parisienne USA (Good And Tough USA), 70 k (67 k), (12.000), Rene Tabart (*P Moreau*), F Nicolle 1
- 160** ² **Alib**, h, b, 4 ans, par Penny's Picnic (IRE) et Maud GB (Halling USA), 68 k, (10.000), Pierre Lhoste (*E Bureller*), D Morisson (s) 2
- 168** ⁵ **Galliego Des Roccs**, h, gr, 4 ans, par Diamond Green et Formaliste (Sagamix), 72 k (68 k), (14.000), Ortet (s) (*P.N Fontan*), J Ortet (s) 3
- 160** ¹ **Pastel De Nata**, h, gr, 4 ans, par Sunday Break JPN et Vandalixa (Linamix), 72 k (70 k), (12.000), Claude Olivier Corral (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 4
- 228** ² **Recap**, h, b, 4 ans, par Reply IRE et Tairchope (Astair), 70 k, (12.000), Mme Nathalie Walton (*F Barrao*), J Piednoel 5
- Furidanse De Berce**, f, 4 ans, 66 k (63 k), (10.000), Mme H Cadot (*L Franzel*), L Cadot 6
- 160** ³ **Dailix**, f, 4 ans, 70 k, (14.000), F Plouganou (*J Plouganou*), F Plouganou 7
- Diamona Des Roccs**, f, 4 ans, 70 k (67 k), (14.000), S Becerra (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 8
- 160** ⁴ **Night Sheriff GB**, f, 4 ans, 66 k (62 k), (10.000), Scea Haras de Peyre (*E Capdet*), E Papon ^{tbé}

9 partants ; 21 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 221 €
16 long, courte tête, 4,5 long, 2 long, 14 long, 1 long 1/4, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Rene Tabart.
612 € Ecurie Vaporetto.
357 € Haras des Roccs.
242 € Bruno Mazure, Herve Tibeuf, Mme Anne Laure Saccard.
114 € Jean-Marie Lapoujade.

Temps total : 04'14''90

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner notamment, les circonstances de la chute du jockey Etienne CAPDET (NIGHT SHERIFF - GB) survenue dans le dernier tour après le saut de la première haie de la ligne d'en face.

Après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey précité en ses explications, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute de ce dernier n'était pas due à l'irrégularité d'un de ses concurrents, sa selle ayant tourné au passage des tribunes après le départ.

HYERES

Samedi 23 mars 2019

0607 082

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Claude MENAND - Jean KADDAM - Christine PASTOR - Dominique de La PERRIERE

289 ³⁷⁰³ **PRIX TRENEL** **3.500 m**
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places) . **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 193** **Malecon**, h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Tounsi (Sendawar IRE), 67 k (64 k), Mme Brigitte Re-Scandella (*C Billardello*), C Scandella 1
- Sunday Lucky**, f, al, 4 ans, par Sunday Break JPN et Luckystar Du Frene (Perrault GB), 65 k (63 k), Boisbrunet (s) (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 2
- Beretta Bilberry**, f, al, 4 ans, par Zanzibari USA et Hold The Dollar (Hold That Tiger USA), 65 k (62 k), Alexis Doussot (*J Marquestau*), C Scandella 3
- Mick Mado**, f, gr, 4 ans, par Blue Bresil et Mick Madona (Dadarissime), 66 k (64 k), Ecurie B.a.g. (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 4

- 193** ³ **Born To Be A Queen**, f, gr, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Prosopeopee (Verglas IRE), 66 k (64 k), Ecurie Piquemal (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 5
- Filord De Touzaine**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), ♂, A Hamel (*H Rodriguez Nunez*), S Eveno 6
- 121** ³ **Nobokhov (GB)**, m, 4 ans, 69 k (66^{1/2} k), A Jathiere (*P Moreau*), F Nicolle 7
- Villabona**, f, 4 ans, 68 k (65 k), Ecurie Kura (*J Coyer*), S Eveno 8
- 263** **You Make Me Smile**, f, 4 ans, 65 k (66 k), A Hamel (*CE Cayeux*), S Eveno 9
- Distant Lover**, h, 4 ans, 67 k, Mme V Coirre (*C Couillaud*), C Scandella ^{arr}

10 partants ; 26 eng. sup. - Total des entrées : 683 €

Eng. sup. : *Filord De Touzaine, You Make Me Smile*

2,5 long, 5 long, courte encolure, 5 long, 2,5 long, 15 long, 5 long, 2,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Jean-Claude Seroul.
612 € Eric Aubree, Mme Loic Goffin.
357 € Jean-Charles Thibaut, Regis Girardin, Andre Dauvillier, Michel Laflandre.
242 € Mme Gaelle Albert, Luc Avril.
114 € Ecurie Piquemal.

Temps total : 04'07''98

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire Mr ALEXANDRE HAMEL (COULEURS NON CONFORMES)

290 ³⁷⁰⁴ **PRIX WORDEN** **3.800 m**
(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 155** ¹ **Buen Star**, h, b, 6 ans, par Great Journey JPN et Starmaria (Starborough GB), 70 k, (8.000), Mme Christelle Metayer (*C Couillaud*), Y Fertillet (s) 1
- 162** ³ **Moll Cutpurse GB**, f, b, 6 ans, par Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB (Compton Place GB), 66 k (63 k), (6.000), Nicholas Hughes (*H Rodriguez Nunez*), D Henderson 2
- 89** **Correntoso**, h, b, 7 ans, par Country Reel USA et Xaliska BRZ (Special Nash IRE), 72 k (69 k), (10.000), Christophe Chasseriaud (*A Beaudoire*), C Cheminaud 3
- 194** **Le Virtuouse (IRE)**, m, b, 8 ans, par Amadeus Wolf GB et Uva Fragola GB (Nashwan USA), 68 k (65 k), (6.000), Steve Philippot (*J Coyer*), S Philippot 4
- 194** ³ **Irresponsable**, f, bf, 5 ans, par Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE (Croco Rouge IRE), 65 k (62 k), (7.000), Mme Laura Grizzetti (*C Billardello*), Mme L Grizzetti 5
- 159** ⁵ **Belle Madrik**, f, 8 ans, 66 k (63 k), (6.000), Mme B Re-Scandella (*J Marquestau*), C Scandella ^{arr}
- 162** **Batura Sar**, f, 5 ans, 66 k (65 k), (8.000), Mlle S Mestries (*A Ruiz Gonzalez*), Mlle S Mestries ^{tbé}

7 partants ; 18 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 138 €

6 long, 1/2 long, 4 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Mme Antoine Polard.
396 € Nicholas Hughes, prime non attribuée.
231 € Forli International Inc..
156 € Francois Drion & Partners.
74 € Scea Haras de Hosses.

Temps total : 04'31''46

STRASBOURG

Samedi 23 mars 2019

0907 082

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre FIX - Jean-Claude GISS - Sébastien LITZELMANN - François BURG

291 ³⁸⁰⁷ **PRIX DU MONT SAINTE-ODILE** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, en steeple-chases, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Serienlohn GB , h, np, 9 ans, par Lomitas GB et Saldenehre GER (Highest Honor), 71 k, Stall Nicole (<i>J Faltejsk</i>), P Vovcenko	1
255	Kami Kaze , h, al, 8 ans, par Martaline GB et Georgienne (Subotica), 68 k (65 k), Guy-Claude Rudolf (<i>F Bayle</i>), GC Rudolf	2
200	4 Scat Succes , h, b, 5 ans, par Irish Wells et Scanelle (Turgeon USA), 67 k, Nicolas Bellanger (<i>B Gelhay</i>), N Bellanger	3
	Chloe Triomphe , f, al, 7 ans, par Cima De Triomphe IRE et Koree (Epervier Bleu GB), 66 k, Rolland (s) (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	4
147	4 Doralou Des Bordes , h, al, 6 ans, par Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes (Nononito), 71 k, Romain Dubois (<i>K Dubourg</i>), CH Dubourg (s)	5
	Apple's Kamikaze , h, 6 ans, 69 k, Meridian (<i>J Myska</i>), Mme S Myskova	6
	Canaille De Vaut , h, 7 ans, (AQ), 72 k (69 k), Mlle A Parisse (<i>G Fabre</i>), Mlle A Parisse	7
6	Elitburg , h, 5 ans, (AQ), 68 k (67 k), R Meder (<i>B Meme</i>), M Krebs	arr
	Beau Nom , h, 7 ans, 68 k, F Rault (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	tbé

9 partants ; 39 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 669 €
5 long, 2,5 long, 1/2 long, 6 long, loin, 15 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
1 512 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.
756 € Guy-Claude Rudolf, Patrice Lienart.
441 € Damien Bellanger, Antoine Bellanger, Mlle Aline Giraud.
299 € Haras du Chenet, Mme Anne-Marie Gareau.
141 € Mme Annie Poyer, Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.

Temps total : 05'00''20

292 3805 PRIX DU RIED (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 15.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

164	Eros D'Or , h, b, 4 ans, par Puit D'Or IRE et Trop Belle (Astarabad USA), 70 k (67 k), Scea Ecurie Jc. Laisis (<i>B Dubourg</i>), CH Dubourg (s)	1
	Ivo GER , h, b, 4 ans, par Areion GER et Ivowen USA (Theatrical IRE), 67 k, Mme Stejskalova Drahomira (<i>J Faltejsk</i>), Mme P Bastova	2
	Fausta Lauro , f, b, 4 ans, (AQ), par Lauro GER et Traviata (Ultimately Lucky IRE), 65 k (64 k), Mlle Annick Mahe (<i>B Meme</i>), P Quinton (s)	3
222	Brother Bernard , h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 70 k, Keith J. Bradley (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	4
	L'Or De Trezy , h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Foreign Raider IRE (Lend A Hand GB), 69 k (66 k), Pascal Deshayes (<i>J Zerourou</i>), Mlle Y Vollmer	5
	Fandjo , h, 4 ans, 70 k, J Seror (<i>F de Giles</i>), M Seror (s)	6
	Mick Petra , f, 4 ans, 68 k (65 k), A Blanpin (<i>T Blainville</i>), A Blanpin	7
	A Magic Girl , f, 4 ans, 65 k (62 k), Mme I Henstorf (<i>Mlle S Daroszewski</i>), Mme M Rotering	8
	Parmenter GB , f, 4 ans, 65 k (62 k), JT Weissmeier (<i>FX Weissmeier</i>), Mme R Weissmeier	9
211	4 King Of Run , h, 4 ans, 69 k (66 k), P Ponsot (<i>F Bayle</i>), C Aubert	10
	Debiano GER , h, 4 ans, 67 k, Stall Auteuil (<i>L Sloup</i>), Mme M Rotering	-
	Paisano , h, 4 ans, 67 k, Ecurie M. Tschopp (<i>K Herzog</i>), L Bouloires	arr
	Belle Surprise , f, 4 ans, 65 k (63 k), A Hamel (<i>G Boinard</i>), S Eveno	tbé

13 partants ; 60 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 116 €
5 long, 1 long, tête, 1/2 long, 8 long, 1 long, 10 long, 2 long, 5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Scea Ecurie Jc. Laisis.
720 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
420 € Jean-Pierre Mahe, Jean-Francois Balay.
285 € Keith J. Bradley.
135 € Eric Feurtet.

Temps total : 04'15''33

Le jockey Julien TABARY étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre L'OR DE TREZY par le jockey Jimmy ZEROUROU.

293 3806 PRIX ORANGERIE (Haies) 3.800 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 12.000

(victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

171	1 Song And Whisper (IRE) , h, al, 9 ans, par Peintre Celebre USA et Simay TUR (Down The Flag USA), 74 k, Fabrice Coleman (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
	Calypso Du Puynoir , h, al, 8 ans, par Turgeon USA et Virosa (Villez USA), 68 k, Didier Ambos (<i>K Herzog</i>), D Ambos	2
	Emir Gueulatis , h, b, 5 ans, (AQ), par Kap Rock et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 66 k, Come Ligerot (<i>B Gelhay</i>), C Ligerot	3
	Macho Falcon , h, b, 5 ans, par Falco USA et Macho Tempo USA (Macho Uno USA), 66 k, Alexandre Hamel (<i>P Lucas</i>), S Eveno	4
170	Balinas D'Airy , h, b, 8 ans, (AQ), par Legolas JPN et Dalina D'Airy [Marasali (GB)], 69 k (66 k), Guy-Claude Rudolf (<i>F Bayle</i>), GC Rudolf	5
	A Sa Maniere , h, 5 ans, 66 k (65 k), E Cournault (<i>B Meme</i>), M Krebs	6
	Carla De Touzaine , f, 7 ans, (AQ), 67 k (64 k), Mme A Jandard (<i>J Zerourou</i>), S Eveno	7
	La Provence GER , f, 5 ans, 64 k, Mme A Faltejskova (<i>J Faltejsk</i>), Mme P Bastova	8
	Pyromane , h, 6 ans, 71 k, Tenuta Dei Principi (<i>A Gasnier</i>), L Maceli	arr
261	Why Not Law , h, 10 ans, 70 k, Mme M Rovel (<i>S Colas</i>), S Eveno	arr
	Yellow Card , f, 5 ans, 64 k (63 k), JL Linger (<i>G Boinard</i>), S Eveno	arr
	Elira D'Airy , f, 5 ans, (AQ), 64 k, GC Rudolf (<i>H Tabet</i>), GC Rudolf	arr
	Valmy De Vaut , h, 10 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mlle A Parisse (<i>G Fabre</i>), Mlle A Parisse	tbé

13 partants ; 47 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 706 €

code anomalie : DE : *Max's Spirit IRE*.

8 long, 3 long, 3 long, 2,5 long, nez, 2,5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Ecurie Kura.
720 € Frederic Bayle, Daniel Valade, Julien Valade.
420 € Centre D'Elevage Gueulatis.
285 € Mme Magalen Bryant.
135 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 04'28''23

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Sacha SMRCZEK en ses explications, lui ont indiqué que le hongre MAX'S SPIRIT (IRE) serait interdit de courir pour une durée de 15 jours, suite à son refus de pénétrer dans l'aire de départ.

AUTEUIL

Dimanche 24 mars 2019

0006 083

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE - Amaury de LENCQUESAING - Olivier de La GAROULLAYE - Pascal PIGNOT

294 39 PRIX COLONEL DE LA HORIE CHALLENGE DE L'OBSTACLE GRAS SAVOYE HIPCOVER 3.500 m

(Steeple-Chase. - Cavalières et Gentlemen-riders)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier 2017 été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 140.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus.

Pour Cavalières et Gentlemen-Riders ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Un souvenir sera remis par GRAS SAVOYE au propriétaire, à l'entraîneur, au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant.

137	1 Sainte Saone , f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et La Saone (Daliapour IRE), 69 k (67 k), Jeannot Andt (<i>Mlle B Guenet</i>), G Macaire (s)	1
245	2 Starkhov , h, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Free Sky (Ungaro GER), 69 k (65 k), Jacques Bisson (<i>Mlle C Prichard</i>), G Macaire (s)	2
151	2 Saintrac , h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et La Traconne [Morespeed (GB)], 67 k, Sarl Carion E.m.m. (<i>Mr G Viel</i>), F Nicolle	3
	Devona , f, b, 6 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Qwertyze (Maresca Sorrento), 67 k, Pierre de Maleissye Melun (<i>Mr F Tett</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	4
245	4 Banonito , h, np, 8 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Manonito (Nononito), 70 k (67 k), Serge Foucher (<i>Mr C Riou</i>), S Foucher	5

207 ² **Alkaprun**, h, 6 ans, 69 k (66 k), Y Leroyer (*Mr LP Dory*), T Poche 6
 6 partants ; 18 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 561 €
 courte tête, 1,5 long, 6,5 long, 3 long, 18 long.
 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €
 Primes aux éleveurs :
 3 744 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
 1 872 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
 1 092 € Sarl Carion E.m.m..
 741 € Pierre de Maleissye Melun, Pascal Noue.
 351 € Jean Danard, Jean-Yves Danard.

Temps total : 04'34''37

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le gentleman-rider Christopher RIOU, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1ère infraction).

Par ailleurs les Commissaires ont adressé des observations au gentleman-rider Christopher RIOU pour avoir légèrement mis en difficulté la jument DEVONA, après le saut de la haie du Pavillon, en se déportant vers la corde.

295 ³⁷ **PRIX LE TOUQUET** 3.500 m
 (Steeple-Chase)

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 85.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

- 185** ¹ **Kapdam**, h, gf, 4 ans, par Kapparde et Rainbowline (Martaline GB), 69 k, Richard Corveller (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 1
- 224** ⁴ **Thrilling**, f, bf, 4 ans, par Network GER et Lofte Place [Poliglote (GB)], 70 k, Mme Benoit Gabeur (*K Nabet*), G Macaire (s) 2
- 100** ¹ **Campinas SWI**, h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Cresta SWI (Blue Canari), 69 k, Agv Karwin Stud (*A Poirier*), GAB Leenders (s) 3
- 211** ¹ **Fou Du Bresil**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Belle Attente (Cadoudal), 70 k, Fouin (s) (*L Phillipperon*), Y Fouin (s) 4
- 122** ¹ **Shannon Verse**, f, al, 4 ans, par Kapparde et Shannon Vale (Turgeon USA), 66 k, Mme Henri Devin (*A Zuliani*), F Nicolle 5
- 96** ¹ **Fiumicino**, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s) 6

6 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 654 €
 encolure, 12 long, 2,5 long, 5 long, 1 long 1/4.

28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs :

- 4 320 € Richard Corveller.
- 2 160 € Mme Benoit Gabeur.
- 1 260 € Stall Sohrehnhof, prime non attribuée.
- 855 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
- 405 € Mme Henri Devin.

Temps total : 04'24''33

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CAMPINAS par le jockey Alexis POIRIER.

296 ³² **PRIX LUTTEUR III** 4.400 m
 (Steeple-Chase. - Handicap)
 (L.)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant reçu une allocation en steeple-chase depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus, et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 7 ; 6 ans et +, + 9.

- 215** ⁵ **Kapeloï**, h, np, 5 ans, par Kapparde et Si St Eloi (Limnos JPN), 65 k, Daniel Cole (*B Meme*), P Lenogue 1
- 192** ¹ **Cocody Du Banco**, h, b, 7 ans, par Youmzain IRE et Shinning War (Shinning Steel GB), 66 k, Ecurie Denise (*T Chevallard*), F Nicolle 2
- 187** ¹ **Cheb De Kerviniou**, h, b, 9 ans, par Tiger Groom GB et Muhtatene (Muhtathir GB), 65 k, Eric de Kerpezdrion (*A Merienne*), Hue & Lamotte D'Argy (s) 3
- 226** ¹ **Montgeroult**, h, bf, 5 ans, par Kapparde et My Samsara (Tremolino USA), 66 k, Robert Ollivier (*G Re*), M Rolland (s) 4
- 187** ¹ **Violon De Brejoux**, h, al, 10 ans, (AC), par Balko et Eoline De Brejoux (Fast), 73 k, Ecurie Etoile N.v. (*T Beaurain*), M Mescam 5
- Accentus**, h, np, 9 ans, par Malinas GER et La Grande Touche (Cadoudal), 69^{1/2} k, Loic Glemin (*A Zuliani*), E&G Leenders (s) 6

It's Jennifer, f, np, 7 ans, par Martaline GB et Shanxi Girl GB (Overbury IRE), 69 k, Timothy Johnson (*L Phillipperon*), L Carberry (s) 7

187 ³ **Radiologue**, h, 7 ans, 65 k, L Glemin (*A Poirier*), E&G Leenders (s) 8

163 ⁵ **Dindin**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, J Detre (*P Dubourg*), A Lacombe 9

85 ³ **Brionnais**, h, 7 ans, 64 k, JL Guillochon (*K Dubourg*), JL Guillochon 10

218 ¹ **Derby Des Pictons**, h, 6 ans, 67^{1/2} k, Scea Marais des Pictons (*L Solignac*), O Sauvaget (s) -

187 ¹ **Vif Ardent**, h, 5 ans, 64 k, J Liscia (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) -

187 ⁶ **Abaya Du Mathan**, h, 7 ans, 64^{1/2} k, A Chaille-Chaille (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille -

129 ¹ **Cleny**, h, 7 ans, 68 k, M Ribot (*O Jouin*), T Poche -

187 ⁵ **Calinight**, h, 5 ans, 67 k, G Lenzi (*A de Chitray*), M Mescam arr

191 ¹ **Every Bere**, h, 5 ans, 66 k, P Ponsot (*S Colas*), C Aubert arr

187 ² **Emir Sacree**, h, 5 ans, (AQ), 65 k (66 k), G Porter (*J Reveley*), R Chatel (s) thé

17 partants ; 32 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 860 €

Certif. vétérinaire : *Dernier Cri*.

Chev. élim. : *Ahquecoucou*.

2,5 long, 3/4 long, 2 long, courte tête, tête, 1/2 long, 1 long, 20 long, 4 long.

54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 4 200 € - 3 000 €

Primes aux éleveurs :

- 8 100 € Olivier Tricot.
- 3 960 € Mme Benedicte Barrier.
- 2 340 € Sylvain Rocheteau, Eric de Kerpezdrion.
- 1 620 € Sven Pauwels.
- 630 € Ecurie Tenor.
- 450 € Richard Kent.

Temps total : 05'40''10

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre RADIOLOGUE par le jockey Alexis POIRIER.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Théo CHEVILLARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir provoqué la reprise du départ.

Par ailleurs, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Olivier d'ANDIGNE et Geoffrey RE, les Commissaires ont sanctionné le jockey Olivier d'ANDIGNE par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir eu un comportement fautif en se déportant vers la corde avant le saut de la rivière des tribunes.

Les Commissaires ont sanctionné le jockey Geoffrey RE par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir un comportement inapproprié en réaction au mouvement effectué par le hongre ABAYA DU MATHAN.

297 ³³ **PRIX VIRELAN** 3.600 m
 (Haies)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 27.000 en courses de haies. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

164 ¹ **Fogo De Chao**, h, b, 4 ans, (AQ), par Agent Secret IRE et Provence (Subotica), 69 k, Mme Odette Fau (*T Chevallard*), F Nicolle 1

87 ² **Bai De Baie**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana (Kapparde), 69 k, Mme Benoit Gabeur (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2

131 ¹ **Flairon**, h, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Preuve D'Amour (Lute Antique), 67 k, Douglas Mcmillan (*T Beaurain*), E&G Leenders (s) 3

164 ⁴ **Matfog (IRE)**, h, b, 4 ans, par Style Vendome et Crystal Reef GB (King's Best USA), 68 k, Mohammed Saad M A Al Romaihi (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 4

La Temeraire, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Kpalime (Enrique (GB)), 69 k, Mme Patrick Papot (*S Colas*), P Raussin 5

185 ¹ **Lord Pit**, h, 4 ans, 69 k, H Merienne (*A Merienne*), H Merienne 6

Tytonidae, f, 4 ans, 67 k, G Denuault (s) (*A de Chitray*), G Denuault (s) 7

7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 864 €

1 long, 4 long, 2 long, 4 long, 3,5 long, courte encolure.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

- 4 680 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
- 2 340 € Ecurie des Vives Terres, Pa-Ouvry, Yves Le Reste.
- 1 365 € Jean-Nicolas Tige.
- 926 € Al Shaqab Racing.
- 438 € Haras du Hogueuet.

Temps total : 04'22''72

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FLAIRON par le jockey Thomas BEAURAIN.

298 ³⁶ **PRIX HYPOTHESE** **3.900 m**
(Haies. - Groupe III)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 52.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 125.000 du 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- De Bon Coeur**, f, bf, 6 ans, par Vision D'Etat et Santa Bamba (Saint Des Saints), 69 k, Jacques Detre (*K Nabet*), F Nicolle
- Crystal Beach**, h, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Hatilade (Royal Charter), 67 k, Jdg Bloodstock Services (*L Phillipperon*), M Rolland (s)
- 188 Galop Marin IRE**, h, al, 7 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 71 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou
- Alex De Larredya**, h, b, 9 ans, (AQ), par Crillon et Kin D'Estruval (Panoramic GB), 69 k, Simon Munir (*G Masure*), F Nicolle
- 188 2 Vangel De Cerisy**, h, b, 10 ans, par Vangelis USA et Midalisy (Medaaly GB), 68 k, Carlo David Robba (*G Re*), D Cottin (s)
- 188 4 Titi De Montmartre**, f, bf, 6 ans, par Montmartre et Royal Tiara UAE (Machiavellian USA), 66 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*E Chazelle*), ROB Collet (s)
- 188 3 Tap Tap Boom GB**, h, gr, 5 ans, par Foxwedge AUS et Exclusive Approval USA (With Approval CAN), 65 k, Mme Geraldine Reille-Villedéy (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)
- 188 6 Grand Depart**, h, 6 ans, 67 k, H De Waele (*A Merienne*), P Lenogue

8 partants ; 15 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 792 €

3 long, 2,5 long, 2 long, 4 long, 7 long, 3 long, 3/4 long.

54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 4 200 € - 3 000 €

Primes aux éleveurs :

8 100 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.

3 960 € Scea Terres Noires.

2 340 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée.

1 620 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval, Maurice Alexis Letchimy.

900 € Olivier Varin.

630 € Mlle Camille Collet-Vidal, Mlle Louise Collet-Vidal.

450 € London Thoroughbred Services, prime non attribuée.

Temps total : 04'40''29

299 ³⁵ **PRIX HUBERT DE NAVAILLES** **3.600 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru avant le 1er septembre de l'année dernière inclus, ni reçu 32.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Diplomat GER**, m, b, 8 ans, par Teofilo IRE et Desidera IRE (Shaadi USA), 68 k, Eckhard Sauren (*B Gelhay*), C Fey (s)
- 189 2 Diva D'Athom**, f, ab, 6 ans, (AQ), par Turgeon USA et Queen D'Atthou (Spadoun), 67 k, Mme Marie-Jose Corbin (*A Poirier*), A Couetil (s)
- Doctor Fontenaille**, h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Stella Fontenaille (Turgeon USA), 68 k, Douglas Mcmillan (*J Plouganou*), ARM Lefeuvre
- Derby De Tendron**, h, b, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Natika De Tendron (Oumnaz), 68 k, Stephane Eveno (*T Beaurain*), S Eveno
- Guerlin**, h, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Zahrada USA (Galileo IRE), 66 k (63 k), Jean-Raymond Breton (*JB Breton*), JR Breton
- 189 3 Bonaparte Sizing**, h, 5 ans, 67 k, Suc. A Potts (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s)
- 204 Queen Of Brizais**, f, 5 ans, 64 k, PH Nicolas (*Mr F Tett*), PH Nicolas
- 186 Diamant De Pail**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, JR Breton (*A Merienne*), arr JR Breton
- 204 Eclypse Moriviere**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, G Dumont (*L Solignac*), G Dumont

9 partants ; 11 eng. ; 4 eng. sup. - Total des entrées : 2 016 €

Eng. sup. : *Doctor Fontenaille, Queen Of Brizais, Diamant De Pail, Eclypse Moriviere*

1 long, 1 long, courte encolure, 15 long, 18 long, courte tête.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.

1 620 € Mme Marie-Jose Corbin.

945 € Serge Menand.

641 € Gerard Mercier.

303 € Mathieu Daguzan-Garros, Jean-Claude Gour.

Temps total : 04'21''96

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DOCTOR FONTENAILLE par le jockey Jonathan PLOUGANOU.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexis POIRIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 3ème infraction).

300 ³⁴ **PRIX ALAIN GRIMAUX** **3.600 m**
(Haies. - Handicap de catégorie. - Femelles)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 15.000.

Seront qualifiées dans cette épreuve, les pouliches et les juments auxquelles le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 71 k.

Références : 4 ans, + 9 ; 5 ans, + 11.

- 210 Ellipse**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Sapienza [Poliglote (GB)], 68 k, ♂, Ecurie Les Elegantes (*J Plouganou*), ARM Lefeuvre
- 151 1 Lady Closely**, f, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Easter Bunny (Turgeon USA), 65 k, Eric Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier
- Fally Jem**, f, bf, 4 ans, par Authorized IRE et Ballymena Lassie GB (Giant's Causeway USA), 68 k, ♂, Ecurie Saint Martin (*A de Chitray*), C&Y Lerner (s)
- 241 1 Emeraude De Kerza**, f, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Rang (Dear Doctor), 71 k, Earl de Kerza (*A Poirier*), GAB Leenders (s)
- Ecris L'Histoire**, f, b, 5 ans, (AQ), par Kapparde et Toi Et Le Soleil [Poliglote (GB)], 67 k, Thierry Cypres (*T Beaurain*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- 95 6 Santa Fix**, f, gr, 5 ans, par Saint Des Saints et Lady Fix (Turgeon USA), 71 k, Simon Munir (*G Masure*), F Nicolle
- 216 3 Francisque**, f, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Judelle (Agent Bleu), 65 k, Mlle Veronique Devaux (*B Meme*), S Dehez (s)
- 216 Fiancee Du Large**, f, 4 ans, 65 k, P Noue (*J Claudic*), Butel & Beaunez (s)
- 227 Kidane Traou Land**, f, 5 ans, 64 k, C Plisson (*E Berthonnet*), C Plisson
- Fee Du Chenet**, f, 4 ans, 65 k (66 k), Mme M Bryant (*J Reveley*), M Rolland (s)
- 191 Evora**, f, 5 ans, (AQ), 66 k, P Terpereau (*A Merienne*), E&G Leenders (s)
- 227 5 Eliglote Ville**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, E Poumaillou (*L Phillipperon*), L Viel (s)
- 216 5 Rederie Jean**, f, 4 ans, 64 k, P Adda (s) (*M Farcinade*), P Adda (s)
- Alchan Doree**, f, 4 ans, 65 k, G Ben Lassin (*D Ubeda*), arr M Rolland (s)

14 partants ; 36 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 187 €

courte tête, 3/4 long, 3/4 long, 2 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 4 long, encolure, 3 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Earl Guittet-Desbois.

1 848 € Mme Delphine Teutsch, Richard Godefroy.

1 092 € Scea Bissons.

756 € Mme Bernadette Prigent, Claude Prigent.

420 € Sca La Perrigne, Ecurie du Chene, Haras du Saz, Mme Anna Bromley.

294 € Olivier Tricot, Max Henna.

210 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total : 04'20''24

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument EMERAUDE DE KERZA par le jockey Alexis POIRIER.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2ème infraction).

Par ailleurs les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Dylan UBEDA sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche ALICHAN DOREE devant les tribunes.

Le jockey a déclaré qu'il avait été victime d'un problème de harnachement.

301 ³⁸ **PRIX MITSOUKO III** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas gagné un steeple-chase à Auteuil. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 248** ³ **Flying Startandco**, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Brownie And Co (Dom Alco), 68 k, Patrick Vandemoortele (*T Chevallard*), F Nicolle 1
- 109** ² **Furax**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Veleha (Saint Des Saints), 69 k, Mme Magalen Bryant (*J Reveley*), PH Peltier 2
- Forland**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Septland (Agent Bleu), 67 k, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicolle 3
- 131** ² **Franseleen**, h, al, 4 ans, (AQ), par No Risk At All et Quristine (April Night), 67 k, Loïc Glemin (*L Philipperon*), E&G Leenders (s) 4
- 83** ¹ **Festina Du Lys**, f, b, 4 ans, (AQ), par Sunday Break JPN et Pot Jolie (Useful), 67 k, Mme Carinne Babin Guillochon (*T Beaurain*), JL Guillochon 5
- 248** ¹ **Fandango**, h, 4 ans, (AQ), 72 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s) tbé
- 217** ² **Filmoitout**, h, 4 ans, (AQ), 70 k (69 k), O Trinquet (*B Meme*), S Dehez (s) tbé
- 234** ⁵ **Fils De L'Eau**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, E Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier tbé

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 675 €
courte encolure, 1 long 1/4, 15 long, 3 long.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, Mlle Fanny Cypres, Arthur Cypres.
1 800 € Pierre de Maleissye Melun.
1 050 € Thierry Cypres.
712 € Mme Etienne Leenders, Bertrand de Lary De Latour.
337 € Mme Carinne Babin Guillochon.

Temps total : 04'38''84

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FRANSELEEN par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey James REVELEY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Bertrand LESTRADE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache avant la haie d'essai.

LIGNIERES EN BERRY

0711 083

Dimanche 24 mars 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Alain LADEK - Christian VUILLET - Daniel MOUCHEBOEUF - Jacqueline GATEAU

302 ³⁷²⁵ PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER 3.600 m

(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 59** ³ **Saint Beauty**, f, gr, 4 ans, par Saint Des Saints et Belle Du Roi [Adieu Au Roi (IRE)], 68 k (67 k), Mme Magalen Bryant (*Q Samaria*), D Cottin (s) 1
- 199** ² **Baby Turf**, f, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Something Fine (Baby Turk IRE), 67 k, Artus Adeline de Boisbrunet (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet 2
- 83** ⁴ **First Foal**, h, b, 4 ans, (AQ), par Sinndar IRE et Une Des Sources (Dom Alco), 69 k, Ecurie Couderc (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 3
- France Will**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Vita Will (Dom Alco), 65 k, Michel-Jacques Rivailon (*R Le Stang*), E Vagne (s) 4
- 178** ² **Star Des Mottes**, f, b, 4 ans, par Shamalgan et Stanz [Poliglote (GB)], 65 k (67 k), Earl Ecurie des Mottes (*P Lucas*), J Jouin 5
- Friboy Dumee**, h, 4 ans, 67 k (63 k), E Leray (s) (*E Bonnet*), E Leray (s) tbé
- 154** ¹ **Foly's Bach**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (62 k), D Cadot (s) (*A Rousse*), D Cadot (s) tbé
- For Elena**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, J Jouin (*H Lucas*), J Jouin tbé

8 partants ; 42 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 550 €

Sans motif : *Forcement, Futsala.*

Certif. vétérinaire : *Fort Des Halles.*

1/2 long 3/4, 11 long, 2 long, tête.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Mme Sylvie Ringler.
432 € Mlle Ingrid Desagnat.
252 € Sc Ecurie Couderc, Emmanuel Clayeux.
171 € Michel-Jacques Rivailon.
81 € Earl Ecurie des Mottes.

Temps total : 04'19''04

303 ³⁷²⁶ PRIX FRANCE GALOP 3.600 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 38** **Entre En Scene**, f, al, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Regle De L'Art (Video Rock), 68 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- 78** ⁴ **Ever Forget Me**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 69 k (65 k), Leray (s) (*E Bonnet*), E Leray (s) 2
- 200** ² **Espoir D'Ecupillac**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Mahe (Goldneyev USA), 69 k, Bernard Beaufils (*D Ulinski*), F Lagarde 3
- Edimix**, f, gc, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat (Lampon), 71 k (68 k), Jacques Alvarez (*A Auchere*), N Paysan 4
- 179** ² **Ebrasca De Thaix**, f, np, 5 ans, (AQ), par Racinger et Nosca De Thaix (Ragmar), 66 k, Soc. Bourgneuf (*M Delage*), A Lacombe 5
- 242** **Eros De Loued**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, D Bernier (*D Delalande*), D Bernier 6
- 235** **Easy De La Thinte**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, D Cadot (s) (*R Le Stang*), D Cadot (s) 7
- 232** **Eole De Prairie**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, M Grain (*L Sloup*), M Grain 8
- 232** ⁵ **Eleonore Rigby**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63^{1/2} k), E Sayet (*MA Mermel*), E Sayet 9
- 235** **Ecart Zero**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, Haras de Saint-Voir (*T Henderson*), A Lacombe tbé

10 partants ; 21 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 206 €

Sans motif : *Elle Vient Du Mou.*

1/2 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 1,5 long, 3 long, 2,5 long, 1/2 long 3/4.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Haras de Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.
432 € Eric Leray, Anthony Dupont.
252 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.
171 € Jacques Alvarez.
81 € Michel Bourgneuf.

Temps total : 04'19''05

Les commissaires de courses ont autorisé son remplacement par le jockey Richard LE STANG sur le hongre EASY DE LA THINTE

304 ³⁷²⁸ PRIX DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-LOIRE 4.700 m

- PRIX ANTOINE DE VOGUE
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus.**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

- 212** ⁴ **Defi D'Oudairies**, h, b, 6 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies (Passing Sale), 71 k, Franck Amar (*T Henderson*), AS Pacault (s) 1
- 145** **Asdesmar**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 71 k (67 k), ⊗, Mme Victor Blot (*E Bonnet*), E Leray (s) 2
- 90** **La Chavanne**, f, gr, 6 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie (Apple Tree), 67 k (65 k), ⊗, Mme Michel Chapuron (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 3
- Uibery**, f, b, 11 ans, (AQ), par Assessor IRE et Elbury (Royal Charter), 69 k, ⊗, Michel du Jonchay (*G Malone*), E Vagne (s) 4
- 201** ² **Anio**, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Stari (Shinda Mondial GB), 69 k (67 k), ⊗, Gildas Blain (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 5
- Eau De Vie Sivola**, f, 5 ans, (AQ), 70 k, Haras de Sivola (*F de Giles*), E Clayeux (s) 6
- 219** ⁵ **Bendidon**, h, 9 ans, 71 k (68 k), N Paysan (*A Auchere*), N Paysan 7
- 192** ⁴ **Ahelia**, f, 9 ans, 64 k, R Petit (*R Le Stang*), XL Le Stang 8
- 90** **Desir Des Roses**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, F Fiol (*P Lucas*), E Vagne (s) 9
- 147** **Divine Vision**, f, 6 ans, 71 k, P Lienart (*D Delalande*), arr G Dumont
- Amiral Daudaie**, h, 9 ans, (AQ), 64 k, Mlle S Fournier (*S Cossou*), Mlle S Fournier tbé

11 partants ; 51 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 507 €

Certif. vétérinaire : *Branle Bas.*

1,5 long, 3,5 long, 6,5 long, 4,5 long, 1 long 1/4, courte encolure, 11 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Comte Michel de Gigou.
432 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
252 € Sarl Carion E.m.m..
81 € Gildas Blain.

Temps total : 06'21''06

305 3729 PRIX DE CHEZAL BENOIT 4.800 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Kick On**, h, b, 10 ans, par Poliglote (GB) et Kilda IRE (Night Shift USA), 70 k (67 k), Mme Magalen Bryant (*Q Samaria*), D Cottin (s) 1
- 135 Art And Co**, h, gr, 9 ans, (AQ), par Dom Alco et Oeuvre D'Art (Robin Des Champs), 71 k, Jean-Paul Moutafian (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 184 2 Tameo De Vaut**, h, bf, 12 ans, (AQ), par Ungaro GER et Lolita De Vaut (Kadalko), 71 k, Philippe Lefevre (*A Auchere*), N Paysan 3
- 202 1 Baba Stone**, h, b, 10 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rousse (Oblat), 73 k (70 k), Emmanuel Sayet (*MA Mermel*), E Sayet 4
- 135 Absteme**, h, b, 9 ans, (AQ), par Maille Pistol et Juventa (Chef De Clan), 68 k, Mme Irene Fougere (*D Delalande*), Mme I Fougere 5
- 202 3 Broad Peak**, h, 7 ans, 71 k, C Ligerot (*D Ulinski*), C Ligerot 6
- Krackoff**, h, 7 ans, 68 k (65 k), ANT Gregoire (*D Thomas*), G Dumont 7
- 230 2 Ucla De Kernin**, f, 11 ans, (AQ), 70 k, XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 8
- Driss D'Airy Aa**, h, 6 ans, (AC), 68 k (67 k), Ecurie Barnum Iii Sarl (*G Malone*), E Clayeux (s) arr
- 184 Dream's Burg**, f, 8 ans, 67 k, ♂, P Van Der Linden (*P Lucas*), XL Le Stang arr
- 202 Decalino Brabois**, m, 6 ans, 68 k, M Grain (*L Sloup*), M Grain dé
- 11 partants ; 34 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 284 €
3/4 long, 1,5 long, 9,5 long, 3 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
432 € Emmanuel Clayeux, Dominique Clayeux.
81 € Pierre de Maleissye Melun, Emmanuel Roussel.

Temps total : 06'15''01

Le jockey Hugo LUCAS étant accidenté et transféré, les commissaires de course ont autorisé son remplacement par le jockey Antoine AUCHERE sur le hongre TAMELO DE VAUX.

306 3727 PRIX FLORENCE CHARRIER 4.300 m

(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 271 Vayant D'Arzembouy**, h, al, 10 ans, (AQ), par Secret Singer et Parabole (Ragmar), 68 k (65 k), Henri Paysan (*A Auchere*), N Paysan 1
- Charly Du Breuil**, h, b, 7 ans, (AQ), par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 70 k, Cadot (s) (*E Labaisse*), D Cadot (s) 2
- 155 Vayflight**, f, np, 10 ans, (AQ), par Day Flight GB et Betty De L'Escutot (Shafoun), 66 k, Olivier Auchere (*R Le Stang*), N Paysan 3
- 230 3 Bien Ne**, h, b, 8 ans, (AQ), par Bering (GB) et Rosaville (Video Rock), 68 k, Mlle Marion Benoit (*D Ulinski*), F Lagarde 4
- 274 Beauty Du Breuil**, f, 8 ans, (AQ), 69 k, D Cadot (s) arr (*D Delalande*), D Cadot (s)
- 201 Cracmapoule**, h, 7 ans, (AQ), 71 k, E Vagne (s) (*P Lucas*), E Vagne (s) tbé
- 202 Direct Du Gauche**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), ♂, Ecurie Barnum Iii Sarl (*M Chailloleau*), E Clayeux (s) tbé
- 7 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 276 €
Certif. vétérinaire : *Coup Double*.
4,5 long, courte encolure, 30 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €
- Primes aux éleveurs :
432 € Cyril Coste, Didier Le Noen.
171 € Thierry Cypres.

Temps total : 05'47''08

Le 2 CHARLY DU BREUIL a été monté par EDGAR LABAISSE en remplacement de AURELIEN ROUSSE Le 8 VAYFLIGHT a été monté par

RICHARD LE STANG en remplacement de HUGO LUCAS Modification du poids porté par le 2 CHARLY DU BREUIL : 70 kg au lieu de 67 kg Le jockey Hugo LUCAS étant accidenté et transféré, les commissaires de courses ont autorisé son remplacement par le jockey Richard LE STANG sur la jument VAYFLIGHT.

Le jockey Aurélien ROUSSE étant accidenté et transféré, les commissaires de course ont autorisé son remplacement par le jockey Edgar LABAISSE au poids de 70kg sur le hongre CHARLY DU BREUIL.

MESLAY-DU-MAINE

Dimanche 24 mars 2019

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Christian GAUTIER - Thierry BLAVET - Jean-Yves BOUVET - Gérard BENARD

307 3354 PRIX DE LA TOUCHE 3.500 m

(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 234 4 Flash D'Or**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Nidor et Sans Rancune (Lavirco GER), 69 k (67 k), Pascal Millot (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 1
- 234 3 Frise L'Oeuil**, f, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Rince L'Oeuil (Fragrant Mix (IRE)), 67 k, Planque (s) (*J Charron*), J Planque (s) 2
- 131 3 Frapadingue D'Enoc**, h, b, 4 ans, (AQ), par Sumitas GER et Lucidrile (Beyssac), 68 k, Daniel Lassaussaye (*R Bonnet*), G Lassaussaye 3
- 234 Frapgarde**, f, ab, 4 ans, (AQ), par Kappgarde et Ovide (Brier Creek USA), 65 k (66 k), Frederic Rault (*A Gasnier*), P Quinton (s) 4
- Furious Thea**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Miss Thea (Ragmar), 67 k, Didier Le Gal (*A Lotout*), B Lefevre (s) 5
- 181 3 Frisco**, h, 4 ans, (AQ), 68 k (67 k), O Trinquet (*A Coupu*), S Dehez (s) 6
- 234 2 Flintland**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, V Carme (*W Denuault*), PH Peltier 7
- 234 Farfade**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (66 k), Scea des Collines (*A Orain*), E Riou arr
- 131 Farceur De Sarti**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Chemin & Herpin (s) tbé (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)
- Fote**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (*A Baudoin-Boin*), E&G Leenders (s) tbé

10 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 331 €

10 long, 4 long, 6 long, 5 long, courte encolure, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Sylvain Dupont.
612 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
357 € E.a.r.l. Lhotellier, Christian Lhotellier.
242 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
114 € Jean-Andre Quesny.

Temps total : 04'19''88

308 3357 PRIX DE LA FORET 3.500 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, été classés 1er ou 2ème d'une steeple-chase d'une dotation totale de 16.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Kaplyma**, f, b, 6 ans, par Early March GB et Kapsile (Kappgarde), 66 k, Mme Nathalie Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre (s) 1
- 183 1 Fayas**, h, bm, 8 ans, par Poliglote (GB) et Dedale (Turgeon USA), 71 k (68 k), ♂, Mme Patrick Papot (*B Berenguer*), P Quinton (s) 2
- 218 5 Oro D'Allier**, h, b, 7 ans, par Buck's Boum et Rumba D'Allier (Agent Bleu), 74 k (73 k), Pierre Raussin (*A Coupu*), P Raussin 3
- 155 5 Mister Emily**, h, b, 9 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 68 k, Thierry Poche (*Y Plumas*), T Poche 4
- 159 3 Well Done D'Oc**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc (Rahotep), 69 k (66 k), Eric Audebert (*S Evin*), A Chaille-Chaille 5
- 133 3 Perla Des Bois**, f, 6 ans, 66 k, T Bedon (*J Charron*), Mlle S Jaffrelot 6
- 151 En Temps Voulu**, f, 5 ans, (AQ), 68 k, JP Vinet (*R Julliot*), E&G Leenders (s) 7

- 218 Cassonade**, f, 7 ans, 75 k (72 k), ♂, Mme FX Lefeuvre **arr**
(V Morin), ARM Lefeuvre
Mister Vespone, h, 6 ans, 72 k, ♂, G Denuault (s) (A Baudoin-Boin), G Denuault (s) **arr**
Voyage Enchante, h, 6 ans, 71 k (70 k), Mme MF Besnard **arr**
(A Orain), P Bourgeois
Blackmix De Kerser, h, 8 ans, 68 k, Ecurie des Dunes **arr**
(A Gasnier), P Quinton (s)
267 Derive, h, 6 ans, 68 k, S Foucher (MA Dragon), S Foucher **arr**
Duo Des Tourelles, h, 6 ans, 68 k, D Lassaussaye **tbé**
(R Bonnet), G Lassaussaye
- 13 partants ; 59 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 707 €
courte tête, 4 long, 8 long, 5 long, 3 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Andre Moreau.
612 € Robin Van Haaren.
357 € Mlle Lea Renaud.
242 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger.
114 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.
- Temps total : 04'14''10
Le 3 MISTER VESPONE a été monté par ALEXANDRE BAUDOIN-BOIN en remplacement de STEPHANE PAILLARD Le 9 EN TEMPS VOULU a été monté par ROMAIN JULLIOT en remplacement de WILFRIED LAJON

Enquête:
Les Commissaires ont ouvert une enquête pour examiner les circonstances de la chute sur le plat du concurrent 10 A l'issue du prix de la Forêt, une enquête a été menée suite à la chute du jockey montant le no 10 (Duo des tourelles), pendant le parcours. Après vision du film et audition des jockeys Romain Bonnet et Alexandre Baudoin-Bouin, les commissaires ont conclu à une gêne accidentelle.

309 3355 PRIX HERACLES **3.500 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 8.000 ; les 5 ans n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 4 ans , 65 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 150 4 Saint Grace**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladies Vision **1**
(Turgeon USA), 70 k (66 k), Mme Henri Devin (B Berenguer),
D Bressou
114 Etoile Fever, f, b, 5 ans, par Irish Wells et Rambling Fever GB **2**
(Be My Chief USA), 69 k, Mme Annie Commeau (R Julliot),
P Journiac
Mand Si, f, b, 5 ans, par Irish Wells et Sai Si (Octagonal NZ), **3**
72 k, David Berra (J Charron), D Berra
206 2 Palm De Bellouet, f, al, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et **4**
Sainte De Bellouet (Kalmoss), 66 k, Alain-Albert Neveu
(A Lotout), B Lefevre (s)
182 3 Sibelle De Juilley, f, b, 5 ans, par Slickly Royal et Horemsaf **5**
(IRE) (Entrepreneur GB), 69 k, Ecurie des Dunes (A Gasnier),
P Quinton (s)
134 5 Esquive Des Long, f, 5 ans, 69 k, J Zuliani (MA Dragon), **6**
J Zuliani
182 5 Selfie, f, 5 ans, 71 k, Ecurie Muserolle (W Denuault), **7**
E&G Leenders (s)
178 Angelle De Bel Air, f, 4 ans, 65 k, D Lassaussaye (R Bonnet), **8**
G Lassaussaye
114 Star Del Rais, f, 5 ans, 70 k, D Mahe (V Morin), D Mahe **9**
En Cadeau, f, 5 ans, 71 k, S Dory (S Dory), S Dory **arr**
125 Pincelouvette, f, 5 ans, 69 k (68 k), Ecurie Pegase (A Orain), **arr**
W Menuet (s)
172 Extreme, f, 5 ans, (AQ), 69 k (66 k), CH Dubourg (s) **tbé**
(B Dubourg), CH Dubourg (s)
Fille Du Pere Noel, f, 4 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir **tbé**
(A Coupu), ARM Lefeuvre

13 partants ; 53 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 793 €
Sans motif : Vachichi De Belair.
code anomalie : DE : Balikesir Dancer.
6 long, 8 long, 3 long, 2,5 long, 2,5 long, loin, loin, 10 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Henri Devin.
612 € Pascal Journiac, Mme Christelle Journiac, Thibault Journiac, Thomas Journiac.
357 € Lotoux (s), Daniel Josset, Andre Thebault.
242 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.
114 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

Temps total : 04'25''02
Le 6 STAR DEL RAIS a été monté par VALENTIN MORIN en remplacement de STEPHANE PAILLARD Le 12 FILLE DU PERE NOEL a été monté par ANTOINE COUPU en remplacement de WILFRIED LAJON Suite à la chute avant le départ du jockey Manuel Rame montant le no 4 (Balikesir Dancer) et faute de changement de monte proposé par l'entraîneur, le cheval Balikesir Dancer (no 4) a été déclaré non partant. Les commissaires ont considéré que le comportement du dit cheval était dangereux.

Aussi, agissant en application des dispositions de l'article 158 du Code des Courses au Galop, les commissaires ont notifié verbalement à l'entraîneur, que le dit cheval ne pourra plus courir pendant 15 jours suivants le jour de la course. L'entraîneur a reconnu que l'interdiction lui avait été notifiée.

310 3356 PRIX DE LIVERPOOL **4.200 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 6 ans n'ayant pas gagné un steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 128 Dragon Lancelot**, h, b, 6 ans, (AQ), par Early March GB et **1**
Ohe Lancelot (Baby Turk IRE), 69 k (66 k), Marc de Montfort
(A Baudoin-Boin), M de Montfort
Donolysse, h, b, 6 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et **2**
Onolysa (Nononito), 68 k (65 k), Dubourg (s) (B Dubourg), CH
Dubourg (s)
273 Espirito, h, np, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Java De **3**
Mai II (Rivelago), 70 k, Mlle Annick Mahe (A Gasnier), P
Quinton (s)
207 Diamant Brut, h, b, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Quistis **4**
(Network GER), 68 k, Ecurie Hamon (W Denuault), PH Peltier
Daddy Lito, h, gr, 6 ans, (AQ), par Literato et Pastourelas **5**
[Kaldou Star (GB)], 68 k (67 k), Menuet (s) (A Orain),
W Menuet (s)
235 1 Eleonore D'Anjou, f, 5 ans, (AQ), 70 k (68 k), JL Henry (Mlle **arr**
N Desoutter), F Nicolle
235 Ellouba, f, 5 ans, (AQ), 64 k (65 k), G Denuault (s) (MA Dragon), **arr**
G Denuault (s)
79 Eau Berge Des Iles, f, 5 ans, (AQ), 68 k, Haras des **tbé**
Sablonnets (J Charron), D Sourdeau de Beauregard (s)

8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 316 €
courte encolure, 20 long, 8 long, 15 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Vtsse Marc de Montfort, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
612 € Suc. Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.
357 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.
242 € Herve D' Armaillé.
114 € William Menuet, Mlle Tracy Menuet.

Temps total : 05'14''44
Une mise à pied de 4 jours a été infligée au jockey Mr ALEXANDRE BAUDOIN-BOIN (CRAVACHE ABUSIVE)

MONT-DE-MARSAN

Dimanche 24 mars 2019

0536 083

Terrain LEGER

Commissaires de courses : François GALIBERT -
Jacques Le DANTEC - Jacques CAMY - Marine MAQUAIRE

311 3612 PRIX LAROCHE **3.800 m**
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 195 1 Manhol Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Grey Risk et Jegua (Albert **1**
Du Berlais), 69 k, Bearn Arabians (B Fouchet), T de Lauriere
196 Leon Malpic, h, b, 11 ans, (AA), par Kutub IRE et Lionne **2**
Rousse (Hasa), 67 k, Pierre Pasquet (J Nattiez), T Lemer
196 3 Altair Du Faux, h, bf, 9 ans, (AC), par Ibarritz et La Feredie **3**
(Satin Wood IRE), 69 k (66 k), Fabien Lagarde (L Franzel),
F Lagarde
196 5 Catsou Des Maj, h, al, 7 ans, (AC), par Balko et Alijaninca **4**
(Fetiche D'Estivaux), 70 k, ♂, Scea Haras de Peyre (P Blot), E
Papon
230 5 Floranzi, h, bc, 7 ans, (AC), par Anzillero GER et Florenzienne **5**
(Le Correzien), 69 k (67 k), Lageneste (s) (A Beaudoire),
H Lageneste (s)

5 partants ; 11 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 126 €
2,5 long, 10 long, 3/4 long, loin.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Remi Sabatier.
420 € Francis Delage.
285 € Pascal Sachot, Mme Cecile Sachot-Castaing, Mlle Marion Sachot, Mlle Anne-Sophie Sachot.
135 € Mlle Marcelle Lestorte.

Temps total : 05'25''20

Le jockey Alejandro Ruiz-Gonzalez s'étant accidenté en course, étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FLORANZI par le jockey Anthony Beaudoire.

312 3613 PRIX DE LA DOUZE 4.100 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places), depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 116 Denny**, h, b, 6 ans, (AQ), par Greengroom et Conception 1
(Commendable IRE), 68 k (65 k), Pierrick Le Geay (*H Rodriguez Nunez*), P Le Geay
- 76 Lune Du Jura**, f, b, 6 ans, par Le Balafre et Miss Du Turf 2
(Cadoudal), 68 k, Guy Authier (*P Blot*), E Papon
- 117 Elatha**, f, np, 5 ans, (AQ), par Muhaymin USA et Manche Du 3
Manoir (Goldneyev USA), 64 k (63 k), Mlle Sylviane Mestries (*F Mouraret de Vita*), Mlle S Mestries
- 230 4 Diva Noir**, f, b, 6 ans, par Buck's Boum et Samba D'Allier 4
[Anabaa Blue (GB)], 66 k (63 k), Mme Daniela Airaldu (*A Beaudoire*), C Cheminaud
- 117 Princess Malala**, f, bf, 5 ans, par Diamond Boy et Mona 5
Lescruba (Sagacity), 64 k (61 k), Mme Heidie Cadot (*L Franzel*), L Cadot
- 208 Desesperados**, h, 6 ans, (AQ), 71 k, ♂, F Deliberos 1b
(*A Duchene*), F Nicolle
- 231 1 Follow Me Du Pecos Aa**, h, 5 ans, (AC), 69 k, F Plouganou 1b
(*B Fouchet*), F Plouganou

7 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 279 €

Eng. sup. : *Diva Noir*

4 long, loin, 16 long, 3 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

- 1 368 € Pierrick Le Geay, Mme Pascale Le Geay.
684 € Guy Authier, Francis Delord.
399 € Mme Carole Bouchand, Hubert Guillaume.
270 € Mlle Lea Renaud, Yves Maupoll.
128 € Mlle Magaly Jomain, Mlle Hannah Petit, Mlle Elza Petit.

Temps total : 05'22''80

313 3611 PRIX DE L'ESTAMPON 3.800 m (Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 (à réclamer excepté). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 148 Pretender Alana**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Amie 1
Des Champs (Robin Des Champs), 64 k, Pascal Noue (*D Gallon*), F Nicolle
- 198 Eole'spirit**, h, al, 7 ans, par Spirit One et Reine Bere (Until 2
Sundown USA), 72 k, Christian Raimont (*F Barrao*), J Piednoel
- 198 3 Menthol**, h, b, 5 ans, par Spirit One et Jolie Menthe (Bateau 3
Rouge IRE), 66 k (65 k), Jean-Luc Pelletan (*F Mouraret de Vita*), JL Pelletan
- 237 Munight**, h, al, 10 ans, par Muhaymin USA et Super Night 4
(Leading Counsel USA), 68 k (65 k), Mlle Aurore Pelletant (*A Beaudoire*), Mlle A Pelletant
- Adequito**, h, b, 6 ans, par Deportivo GB et Venta [Nombre 5
Premier (GB)], 68 k, Mlle Karine Bataille (*E Esan*), Mlle K Bataille
- 198 5 Baila De Garenne**, f, 8 ans, (AQ), 67 k, F Cellier (*P Blot*), 6
F Cellier
- 158 Maestro De La Vega**, h, 7 ans, 70 k (66 k), R Fahmane arr
(*P.N Fontan*), J Ortet (s)

7 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 565 €

Sans motif : *Alankery Lauriere, Arnaga.*

3,5 long, 4,5 long, 13 long, 4,5 long, 3 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Mme Valerie Lutz, Pascal Noue.
648 € Christian Raimont.
378 € Francois-Marie Cottin.
121 € Christophe Jouandou.

Temps total : 05'18''50

Le jockey Alejandro Ruiz-Gonzalez s'étant accidenté en course, étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MENTHOL par le jockey Franck Mouraret de Vita.

MORLAIX

0136 083

Dimanche 24 mars 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Fabienne LE BRETON -
Françoise FOURNIS-PRUDHOMME - Max CONFRERE

314 3242 PRIX DE PLOUESCAT 3.500 m (Steeple-Chase - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 181 5 Faddex**, h, np, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Petite Harmonie 1
(Video Rock), 70 k, (10.000), Mme Patrick Papot (*K Guignon*), P Raussin
- 181 4 Voix Romaine**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Voix Du Coeur 2
(Martaline GB), 70 k (67 k), (12.000), David Berra (*A Brunetti*), D Berra
- 15 Felin De Sivola**, h, b, 4 ans, par Noroit GER et Suite De Sivola 3
(Assessor IRE), 70 k (66 k), (10.000), ♂, Gilles Trapenard (*P Denis*), P Quinton (s)
- 272 Golden Bride**, f, bf, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Golden Tale 4
(Pivotal GB), 66 k (62 k), (8.000), Mme Anne-Marie Poirier (*Mlle M Dezoteux*), O Sauvaget (s)
- 203 Flame Du Maffray**, f, al, 4 ans, par Honolulu IRE et Sleeping 5
Frisk (Sleeping Car), 70 k (69 k), (12.000), Mme Nathalie Lefevre (*V Bernard*), B Lefevre (s)
- 174 First Du Breuil**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (8.000), Ecurie de la Baie 6
(*T Blainville*), R Grochowicki
- 154 1 Symbolic**, f, 4 ans, 68 k, (10.000), S Seignoux (*Y Kondoki*), arr
Mme V Seignoux
- 173 Bello Sancto**, h, 4 ans, 70 k (67 k), (10.000), Mme I Pacault (*A 1b
Gautron*), Mme I Pacault
- 154 2 Fanon Du Breuil**, f, 4 ans, 70 k (67 k), (12.000), Scea des 1b
Collines (*B Moreaux*), E Riou
- 266 5 Formidiane**, f, 4 ans, 68 k (65 k), (10.000), Scea des Collines 1b
(*E Metivier*), E Riou

10 partants ; 21 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 82 €

1/2 long, 4 long, 2 long, 20 long, 6 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 720 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.
360 € Joel Denis, Nicolas de Lageneste.
210 € Gilles Trapenard.
142 € Eric Ciechanowicz.
67 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre.

315 3243 PRIX LOUIS CRENN 3.900 m (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

- 55 7 Daguet**, h, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Quelles Cendres 1
(Rifapour IRE), 70 k (67 k), Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*E Metivier*), M Mescam
- Vaiseur De Sarti**, h, b, 10 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA 2
et Hopala (Shafoun), 71 1/2 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)
- 267 Good Prince GER**, h, np, 10 ans, par Desert Prince IRE et 3
Good Harmony GB (King's Best USA), 72 k (68 k), Andre Bocquet (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher
- 147 Zlatan Des Dunes**, h, bf, 6 ans, par Saint Des Saints et Crystal 4
Spark [Northern Crystal (GB)], 70 k (67 k), Ecurie des Dunes (*J Hallet*), P Quinton (s)
- 183 3 Diable City**, h, np, 6 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Mag 5
City [Marchand De Sable (USA)], 70 k (69 k), Fabrice Derval (*V Bernard*), B Lefevre (s)
- Damasako**, h, 7 ans, 65 k, S Seignoux (*A Moriceau*), Mme 6
V Seignoux
- Breton D'Amour**, h, 6 ans, 68 k (65 k), S Gouyette 7
(*O Thomas*), S Gouyette
- 183 5 Django De Grugy**, h, 6 ans, (AQ), 70 k (67 k), Mlle L Charital arr
(*B Moreaux*), Mlle L Charital

- 182 4 Queensca**, f, 5 ans, 68 k, G Dumont (*Y Kondoki*), G Dumont arr
145 Call Hector, h, 8 ans, 67 k, JV Chaignon (*A Brunetti*), arr
 GIL Chaignon
155 Get Up, h, 6 ans, 66 k, XL Le Stang (*K Guignon*), XL Le Stang arr
 11 partants ; 46 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 361 €
 6 long, 20 long, 3 long, loin, 3 long, 5 long.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
 Primes aux éleveurs :
 864 € Francois-Xavier Lefeuvre, Mme Francois-Xavier Lefeuvre.
 171 € Ecurie des Dunes.
 81 € Jean-Andre Quesny.

316 3244 PRIX SAINT POL DE LEON 3.900 m
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Cali Mioche**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Dream Well et Nouvelle Orleans [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 1
Chelsea De Sevres, h, bf, 7 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Union De Sevres (Malinas GER), 68 k (67 k), Gilbert Couge (*V Bernard*), P Journiac 2
271 Twister Klass, h, b, 12 ans, (AQ), par Assessor IRE et Marbela (Dom Alco), 70 k (66 k), ☉, Rene Guillerm (*O Thomas*), S Gouyette 3
152 Demon Royal, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie (Esprit Du Nord USA), 68 k, Pierre Raussin (*K Guignon*), P Raussin 4
180 5 Delir Absolu, h, b, 6 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Itiga (Djarvis), 74 k (71 k), ☉, Scea des Collines (*B Moreaux*), E Riou 5
Daffodil Rose, h, 6 ans, (AQ), 71 k, Mme J Picard arr (*A Moriceau*), J Zuliani
Carat Precieux, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux arr (*A Desvaux*), Mme M Desvaux
Deurie, f, 6 ans, (AQ), 66 k (63 k), Ecurie de la Baie (*T Blainville*), arr R Grochowicki
105 Vanope, f, 10 ans, (AQ), 68 k, PH Nicolas (*Y Kondoki*), tbé PH Nicolas

9 partants ; 40 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 438 €

Sans motif : *Atek De La Vire*.

4,5 long, 1,5 long, 3 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Claude Legrand, Francois Orvain, Benoit Grosfils, Suc. Antoinette Ouvry.
 468 € Ecurie Benoit Constantin.
 185 € Mlle Oriane Leray, Bernard Leray.
 87 € Jacques Cherel.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Owen THOMAS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

Les Commissaires ont ouvert une enquête d'office concernant la chute du cheval no7 VANOPE.

Après visionnage du film de contrôle, il s'est avéré que le cheval a glissé des antérieurs.

Le jockey Y KONDOKI n'a pas pu être entendu car il a été pris en charge par le médecin urgentiste.

CHATILLON-SUR-CHALARONNE

0706 084

Lundi 25 mars 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean GREGORIS - Pierre-André JAY - Thierry RAVIER - Gilles BERNARD

317 3730 PRIX DE LA VILLE DE CHATILLON 3.400 m
 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Indian Lady**, f, b, 4 ans, par Falco USA et Mary Linda (GB) 1
 (Grand Lodge USA), 65 k, Mme Magalen Bryant (*F de Giles*), D Cottin (s)

- 140 Navarroi**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et La Pinede GB 2
 (Presenting GB), 67 k, Andrew Richard Blaxland (*W Denuault*), D Cottin (s)
244 Sunday Sky, f, ac, 4 ans, par Coastal Path GB et Free Sky 3
 (Ungaro GER), 65 k, Xavier Humbert (*THO Gillet*), E Clayeux (s)
193 2 Ibn Medecis, h, b, 4 ans, par Medecis (GB) et Soft Gold USA 4
 (Gulch USA), 72 k, Mathieu Pitart (*B Gelhay*), M Pitart
199 3 Flower Bouloise, f, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Verveine 5
 Bouloise (Secret Singer), 66 k (64 k), Vincent Le Roy (*M Camus*), A Boisbrunet (s)
175 Imperatrice Morny, f, 4 ans, 70 k (66 k), Mme P Palmieri (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia 6
268 Hayato, h, 4 ans, 69 k, ☉, PR Nicolas (*D Ulinski*), E Caroux 7
178 Enki Princess, f, 4 ans, 65 k, Mme M Gozlan (*R Bonnet*), 8
 G Lassaussaye
Fleurs Des Blaises, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), A Roussel arr
 (*J Zerourou*), A Roussel
India Du Buet, f, 4 ans, 65 k (64 k), HP Sorg (*MA Mermel*), arr
 H Despont

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Sunday Sky*

Sans motif : *Forza Conti*.

Sans jockey : *Lord Du Buet*.

2,5 long, 2 long, 3 long, 7,5 long, 16 long, loin, 30 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Sebastien Lamy.
 468 € Haras du Hogueuet, Nbb Racing, Ecurie Prevost Baratte.
 273 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
 185 € Mlle Françoise Perree.
 87 € Jean-Paul Ninck.

Temps total : 04'03"00

318 3731 PRIX DU BEL AIR 3.400 m
 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 179 1 Noir Des Carnettes**, h, b, 5 ans, par Chichi Creasy et Gazelle 1
 Du Rheu (Sunshack GB), 72 k, Jean-Claude Norbert Bignon (*R Bonnet*), G Lassaussaye
232 2 Mona De Baune, f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et 2
 Rhapsodie St Eloi (Ragmar), 73 k (71 k), Scea Ecurie Domaine de Baune (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s)
232 4 Kevin Katoune, f, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Spirit Katoune 3
 [Lost World (IRE)], 66 k, Gerard Doyen (*CE Cayeux*), G Doyen
Egerie Smart, f, b, 5 ans, par Kapparde et Baya (Xaar GB), 4
 69 k, ☉, Francis Fuchs (*P Lucas*), Mme M Rotering
Esprit Celtique, h, np, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et 5
 Unite Speciale (Sleeping Car), 68 k, ☉, Mme Maud Le Gall (*B Gelhay*), Mme M Le Gall
134 4 Saint Gaspard, h, 5 ans, 70 k, Mme D Aigueperse (*F de G* arr
Giles), Mme M Le Gall
 6 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : *Esprit Celtique*
 3,5 long, 30 long, 30 long, loin.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Jacques Jardin, Mme Isabelle Gaugain.
 468 € Scea Ecurie Domaine de Baune.
 273 € Mme Odile Couderc, Patrick Joubert.
 185 € Ecurie Smart, Christian Le Barbey, Jean-Paul Lemelletier, Mme Florence Massieu.
 87 € Mme Anne Lagache.

Temps total : 04'01"07

COMPIEGNE

0880 086

Mercredi 27 mars 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Nicole BRAEM - Gilles DELLOYE - Bernard GOURDAIN - Gérard LAVOINE

319 3175 PRIX DU CARNOIS 3.200 m
 (Haies. - A réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

247	Jivvure , f, gr, 3 ans, par Literato et Janiceinwonderland (Ekraar USA), 69 k (68 k), (16.000), Mme Sandra Devisme (<i>B Meme</i>), M Seror (s)	1
247	Cote Fleurie , f, b, 3 ans, par Montmartre et Cote Vermeille (GB) (Dalakhani IRE), 71 k (67 k), (20.000), Jacques Seror (<i>P Denis</i>), P Quinton (s)	2
247	Gracekeli Du Seuil , f, b, 3 ans, par Rail Link GB et Mrassu (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 72 k (69 k), (22.000), Mme Marc Boudot (<i>M Lefebvre</i>), M Seror (s)	3
	Color Choqe , f, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Vaubecourt (Courtroom), 67 k, (12.000), Mme Françoise Chatain (<i>MO Belley</i>), J Boissnard (s)	4
247	Meann , f, al, 3 ans, par Top Trip (GB) et Bella Cara (Bernebeau), 72 k (68 k), (22.000), Françoise Nicolle (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	5
	Maxilova , f, 3 ans, 67 k (64 k), (12.000), S Foucher (<i>B Berenguer</i>), S Foucher	6
	Goody Gade , f, 3 ans, 72 k (69 k), (22.000), Ecurie du Haras D'Erable (<i>P Moreau</i>), P Quinton (s)	arr
247	Betty Wooman , f, 3 ans, 71 k (67 k), (20.000), A Vangelisti (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), D Satalia	arr
8 partants ; 12 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €		
3 long, tête, courte encolure, 8 long, 20 long.		
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		
Primes aux éleveurs :		
1 656 € Ecurie Villebadin.		
828 € Dominique Lepagney.		
483 € Mme Marc Boudot.		
327 € Alain Chopard.		
155 € Mme Sandie Doussot Billot, Denis Bourez.		
Color Choqe , réclamée 14.555,00 € par ECURIE DES DRAGONS.		
Jivvure , réclamée 20.077,00 € par TURFISTADOR S.A..		
Cote Fleurie , réclamée 20.550,00 € par son propriétaire.		
Gracekeli Du Seuil , réclamée 22.100,00 € par son propriétaire.		
<i>Temps total</i> : 03'56"60		
Les Commissaires ont autorisé la pouliche BETTY WOMAN à ne faire qu'un tour du rond et à se rendre au départ en main non montée, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais. A l'issue de la course, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Marc Olivier BELLEY (COLOR CHOPE), arrivé 4 ^{ème} , se plaignant d'avoir été gêné, après le saut de la dernière haie, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, par la pouliche GRACEKELI DU SEUIL (Maxime LEFEBVRE), arrivée 3 ^{ème} . Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché la pouliche COLOR CHOPE de devancer la pouliche GRACEKELI DU SEUIL lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée. Toutefois, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Maxime LEFEBVRE pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne à cet endroit du parcours. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'apprenti Paul DENIS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^{ère} infraction - 8 coups).		
320	PRIX SICIE	3.200 m
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)		
23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.		
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ayant reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.		
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.		
	Safouane , h, al, 3 ans, par French Fifteen et Mavalenta IRE [Montjeu (IRE)], 70 k (68 k), (18.000), Pau Racing Club li (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	1
	Pleasant Gift , h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Prima Ballerina (Tot Ou Tard IRE), 69 k (66 k), (16.000), Maurice Lamour (<i>B Berenguer</i>), S Foucher	2
246	Joshua Dream , h, b, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Shinydream [Poliglote (GB)], 72 k (68 k), (22.000), Patrice Nicolet (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	3
246	Enrique Adventure , h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady (Peintre Celebre USA), 67 k, (12.000), Emile Eyvaso (<i>M Farcinade</i>), J Bertran de Balanda (s)	4
	Solcity , m, b, 3 ans, par Soul City IRE et Riskireva (Risk Seeker GB), 70 k (67 k), (18.000), Ecurie des Sables (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet	5
	Bramyhto , h, 3 ans, 70 k, (18.000), S Brogi (<i>J Plouganou</i>), H Lageneste (s)	6
	Beethove De L'Aube , h, 3 ans, 71 k (68 k), (20.000), S Foucher (<i>F Bayle</i>), S Foucher	7
246	Kirao , m, 3 ans, 70 k, (18.000), Mlle V Crozetiere-Roulet (<i>S Medina</i>), Mlle V Crozetiere-Roulet	arr
	Sunday Moon , h, 3 ans, 67 k (63 k), (12.000), D Deodato (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), D Satalia	arr
9 partants ; 11 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €		
2 long, 4,5 long, 3 long, courte tête, 10 long, 1 long 1/4.		
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		

Primes aux éleveurs :

1 656 € Scea du Haras de Victot.

828 € Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.

483 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.

327 € Earl Haras de la Gisloterie.

155 € Michel-Loic Lefeuvre.

Pleasant Gift, réclamé 18.350,00 € par TENUTA DEI PRINCIPI.**Joshua Dream**, réclamé 23.099,00 € par son propriétaire.**Safouane**, réclamé 23.555,00 € par ECURIE DES DRAGONS.*Temps total* : 04'06"47

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Stevens MEDINA pour connaître les raisons pour lesquelles il avait arrêté le poulain KIRAO après le saut de la première haie de la ligne d'en face dans le dernier tour. Le jockey a déclaré que sa selle avait avancé et suspectant un problème physique, il avait jugé préférable de cesser de le solliciter.

321 3161 PRIX D'ABBEVILLE 3.900 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer avec au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 10.000, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

187 **Soldier's Queen**, h, b, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen (King's Best USA), 71 k (70 k), (13.000), ♂, Denis Grandin (*N Gauffenic*), D Grandin

251 2 **Surely Try**, h, b, 9 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 72 k (69 k), (11.000), Ecurie Etoile N.v. (*C Sagot*), Mme I Pacault

192 3 **Ahquecoucou**, h, b, 9 ans, par Nickname et Koolanooga GER (Protector GER), 70 k, (11.000), Comte Antoine-Audoine Maggiar (*A Poirier*), A Couetil (s)

285 **Jani Perse**, h, al, 7 ans, par Bernebeau et Janimone (Lavirco GER), 70 k (67 k), (11.000), Andre Incurvaja (*J Tabary*), P Lenogue

274 5 **Big Turtle**, f, bf, 7 ans, par Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE) (Law Society USA), 67 k, (9.000), ♂, Jean Michel (*JC Gagnon*), J Planque (s)

192 5 **Happening**, h, 7 ans, 70 k, (11.000), ♂, Haras de Beauvoir (*T Beurain*), M Mescam

176 1 **Soft Dancer (IRE)**, h, 10 ans, 70 k (67 k), (11.000), Mme C Dichamp (*F Bayle*), ML Mortier (s)

270 1 **Indianeyev**, h, 10 ans, 69 k (66 k), (9.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallée (*B Berenguer*), S Foucher

8 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Ahquecoucou*

encolure, 2,5 long, 2 long, 1 long 1/4, courte encolure, 20 long, 1 long 1/4.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Suc. Michel Henochsberg.

828 € Haras de Mirande.

483 € Comte Antoine-Audoine Maggiar.

327 € Hubert Langot, Suc. Michel Langot.

155 € Daniel Korriak, Mme Christelle Roucharger.

Soldier's Queen, réclamé 15.777,00 € par son propriétaire.*Temps total* : 05'00"94

322 3179 PRIX DU COMMANDANT BOSSUT 3.450 m

(Steeple-Chase. - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) - dotation France Galop.Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.**La référence applicable dans ce handicap sera + 12.**

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : +12.

238 2 **Cambiko**, m, al, 4 ans, par Balko et Candid GB (Lion Cavern USA), 70 k, Rene Tabart (*D Gallon*), F Nicolle

174 1 **Ma Saone**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et La Saone (Daliapour IRE), 72 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s)

Best Stroke, h, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Shawnee's Best (King's Best USA), 72 k, Daniel Josset (*L Philipperon*), GAB Leenders (s)

123 **Fantasia Du Rock**, f, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 69 k, Jean-Louis Quiniou (*J Plouganou*), D Cottin (s)

72 5 **Faucon**, h, np, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Quisait (Goldneyev USA), 70 k, Ecurie Mirande (*P Blot*), Mme I Pacault

Lee D'Anjou, f, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Perceverense (Arvico), 65 k, Patrice Lenogue (*J Tabary*), P Lenogue

206 ⁵ **Blue Crystal**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Crystale De France [Northern Crystal (GB)], 66 k, Mlle Carole Boisdrón (*A Baudoin-Boin*), P Leblanc 7
 7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 2,5 long, 3/4 long, 5 long, 8 long, 3/4 long, 7 long.
 25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €
 Primes aux éleveurs :
 3 780 € Rene Tabart.
 1 848 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
 1 092 € Earl Haras du Taillis, Bernhard Wenger.
 756 € Jean Lanusse-Cazale.
 420 € Haras de Mirande.
 294 € Mme Francette Leloup, Jean-Claude Biais, Sebastien Pointeau.
 210 € Mlle Carole Boisdrón.
 Temps total : 04'26''22

323 ³¹⁷⁷ **PRIX ETIENNE BALSAN** **3.600 m**
 (Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Otchoa Rouge**, h, b, 4 ans, par Diamond Boy et Fidelety (Villez USA), 70 k, Mme Patrick Papot (*G Masure*), F Nicolle 1
- 252** ⁴ **Plate Bande**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Autoritaire (Authorized IRE), 70 k (66 k), Passion Racing Club (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 2
- 121** **Fast Dela Barriere**, h, b, 4 ans, par Magadan IRE et Diva Dela Barriere (Charming Groom), 69 k, Eric Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier 3
- Valentin Rose**, h, al, 4 ans, par Secret Singer et Fabannso (Dream Well), 69 k, Dominique Le Breton (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beaugard (s) 4
- 243** **Full Precieux**, h, bf, 4 ans, par Lauro GER et Kerfournoise (Funny Baby), 67 k, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 5
- Althor**, h, 4 ans, 71 k (69 k), Mme C Cealy (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 6
- Villa Marceau**, f, 4 ans, 68 k (66 k), G Pariente (*B Meme*), Y Fouin (s) 7
- 211** **Le Seven**, h, 4 ans, 67 k (64 k), F Bazil (*M Lefebvre*), JY Artu (s) 8
- 211** ⁵ **Crazy Boy**, h, 4 ans, 69 k, D Lassaussaye (*R Bonnet*), G Lassaussaye 9
- 189** **Vimont**, h, 4 ans, 67 k, N Saltiel (*A de Chitray*), C&Y Lerner (s) 10
- Amenon**, h, 4 ans, 71 k, JD Cotton (*K Nabet*), G Macaire (s) tbé

11 partants ; 47 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 Sans motif : *Peggy GER*.
 3 long, courte encolure, encolure, 2,5 long, 1 long 1/4, 3/4 long, courte tête, 15 long, courte encolure.
 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €
 Primes aux éleveurs :
 3 240 € Xavier Leredde.
 1 620 € Haras D'Ecouves.
 945 € Serge Duchene.
 641 € Jean Michel, Dominique Le Breton.
 303 € Mme Mireille Desvaux.
 Temps total : 04'23''06

La pouliche PEGGY (GER) a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires. A l'issue de la course, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Erwan BURELLER (FAST DE LA BARRIERE), arrivé 3^{ème}, se plaignant d'avoir été gêné, après le saut de la dernière haie, à environ 50 mètres du poteau d'arrivée, par la pouliche PLATE BANDE (Florent BAYLE), arrivée 2^{ème}. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités et Jonathan PLOUGANOU (VALENTIN ROSE), arrivé 4^{ème}, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le jockey Erwan BURELLER ne disposait pas d'un espace suffisant pour faire progresser le hongre FAST DE LA BARRIERE à cet endroit du parcours. Les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre des jockeys précités. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alban DESVAUX en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son coude au-dessus de la ligne de l'épaule (3^{ème} infraction) et par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{ère} infraction - 7 coups).

324 ³¹⁸⁰ **PRIX LA NOUBA** **3.450 m**
 (Steeple-Chase. - Femelles)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.
 Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas reçu 14.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 150** ³ **Femme D'Action**, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Kitka (Epervier Bleu GB), 67 k, Haras de Saint-Voir (*D Gallon*), F Nicolle 1
 - 216** ¹ **Elektra Post**, f, gr, 5 ans, (AQ), par American Post GB et Quezac Du Boulay (Useful), 70 k, Pascal Priollet (*A de Chitray*), L Viel (s) 2
 - 210** ⁴ **Ebonite**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 69 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s) 3
 - 188** ⁷ **Marlonne**, f, gr, 5 ans, par Martaline GB et Loulane (Commands AUS), 69 k, Mme Joseph Shalam (*L Philipperon*), M Rolland (s) 4
 - 216** **Kathy Super**, f, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Brave Cocotte (Saint Preuil), 69 k, Laurent Postic (*M Farcinade*), L Postic 5
 - Bambinette Beatrix**, f, 4 ans, 65 k, Y Geissenhoffer (*A Zuliani*), F Nicolle 6
 - 191** **Moody Mary**, f, 5 ans, 69 k, ⊗, S Vidal (*G Re*), ROB Collet (s) 7
 - 240** ¹ **Melodie D'Auteur**, f, 4 ans, 67 k, G Ruscelli (*A Merienne*), D Satalia 8
 - 110** ³ **Transcendance**, f, 5 ans, 71 k, JP Moutafian (*T Beaurain*), P Journiac tbé
- 9 partants ; 44 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 3,5 long, 3 long, 4 long, encolure, 3/4 long, 3/4 long, 20 long.
 24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €
 Primes aux éleveurs :
 3 600 € Haras de Saint-Voir.
 1 800 € Pascal Priollet.
 1 050 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
 712 € Mme Joseph Shalam.
 337 € Herve Le Gall, Mme Marie-France Bertella.
 Temps total : 04'18''04

325 ³¹⁷⁸ **PRIX D'AUMALE** **3.800 m**
 (Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Jazz In Montreux**, h, b, 6 ans, par Rip Van Winkle IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 68 k, Daniel-Yves Treves (*G Masure*), F Nicolle 1
 - 186** ⁴ **Chris De Beaumont**, h, b, 10 ans, par Khalkevi IRE et Pierre Stay (Stay For Lunch USA), 69 k, Joel-Jean Hamon (*A Poirier*), A Couetil (s) 2
 - Aurelio GER**, h, np, 5 ans, par Kamsin GER et Audrey GER (Sholokhov IRE), 71 k, Jeannot Andt (*K Dubourg*), G Macaire (s) 3
 - 163** **Dauteuil Precieux**, h, b, 6 ans, (AQ), par Balko et Quennie Star (Kalmoss), 69 k, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 4
 - 191** **Echezeau**, h, al, 5 ans, par Kapgarde et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 70 k, Roger-Eugene Laffitte (*D Gallon*), JL Guillochon 5
 - 144** ⁵ **Park Light**, h, 9 ans, 68 k, Ecurie Patrick Boiteau (*A Lotout*), B Lefevre (s) 6
 - Kapistan**, h, 8 ans, 68 k, Mme C Coiffier (*A Zuliani*), F Nicolle 7
 - 130** ² **Papille D'Or (GB)**, h, 7 ans, 70 k, M Le Breton (*J Charron*), D Berra 8
 - 189** ⁵ **Gianyar**, h, 6 ans, 68 k, F Bianco (*D Ubeda*), M Rolland (s) 9
 - Paul's Saga**, f, 5 ans, 70 k, G Laroche (*J Plouganou*), D Cottin (s) 10
 - Tanagan**, h, 6 ans, 69 k, G Laroche (*F de Giles*), M Seror (s) -
 - 163** **Djagble**, h, 8 ans, 68 k, JP Raymond (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s) -
- 12 partants ; 66 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 3 long, courte encolure, 1 long, 3/4 long, courte encolure, 3,5 long, 3/4 long, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4.
 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €
 Primes aux éleveurs :
 3 240 € Jean-Francois Gribomont.
 945 € Gestut Harzburg, prime non attribuée.
 641 € Mme Mireille Desvaux, Mme Andree Lemale.
 303 € Herve D' Armaille, Comte Antoine-Audoine Maggiar.
 Temps total : 04'40''93

Le jockey Thomas BEAURAIN ayant chuté lors du Prix La NOUBA, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey David GALLON sur le hongre ECHEZEAU.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Magic Girl, f, 4 ans, Kamsin GER et Activa GER, 292

A Sa Maniere, h, 5 ans, Rajsaman et Cavaliere, 293

Abaya Du Mathan, h, 7 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, 296

Absteme, h, 9 ans, (AQ), Maille Pistol et Juventa, **305/5**

***Abu Shaakir IRE**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Danidh Dubai IRE, **278/2**

Accentus, h, 9 ans, Malinas GER et La Grande Touche, **296/6**

Adamara, f, 5 ans, Shakespearean IRE et Adulaire, 271

Adequito, h, 6 ans, Deportivo GB et Venta, **313/5**

Ahelia, f, 9 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 304

Ahquecoucou, h, 9 ans, Nickname et Koolanooga GER, **321/3**

Aixois, h, 4 ans, Orpen USA et Afya (GB), **280/1**

Al Cuarto, h, 3 ans, Nicaron GER et Vie Ta Vie, **256/1**

Al Roc, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Al Cov, 255

Alaparo, h, 9 ans, (AQ), Saint Des Saints et Messine, 267

Alaskan Boy, h, 4 ans, Muhtathir GB et Laskaline, **266/1**

Alex De Larredya, h, 9 ans, (AQ), Crillon et Kin D'Estruval, **298/4**

Alglibale, f, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Glinka De Penhoat, 262

Alib, h, 4 ans, Penny's Picnic (IRE) et Maud GB, **288/2**

Alichan Doree, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Surprise Doree, 300

Alisane De Veguy, f, 6 ans, Balko et Alovera, **271/5**

Alkaprun, h, 6 ans, Al Namix et Kaprun GER, 294

Allegro Tempo, h, 9 ans, Discover D'Auteuil et Ice Lady, 275

Altair Du Faux, h, 9 ans, (AC), Ilbarritz et La Feredie, **311/3**

Althor, h, 4 ans, Racinger et Alcancia, 323

Always Mist, h, 4 ans, Martaline GB et Skellig Mist, **266/2**

Amenon, h, 4 ans, Saint Des Saints et La Couetrie, 323

Ami Garry, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, **265/4**

Amiral Daudaie, h, 9 ans, (AQ), Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin, 304

Armstrong Springs, h, 9 ans, Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE, **264/3**

Anabaa Fyx, f, 9 ans, (AQ), Antarctique IRE et Mee Doune, 277

Angelle De Bel Air, f, 4 ans, Ange Gabriel et Miss Mortois, 309

Angie Royale, f, 6 ans, Kapparde et April Day, **286/7**

Anio, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Stari, **304/5**

Anouma Freedom, h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **259/3**

Anouslavie Aa, h, 5 ans, (AA), Ragtime Pontadour et Astie, 275

Antiseptique, f, 9 ans, Kapparde et Naiade De La Roque, **267/1**

Apokalypsine D'Oo, f, 4 ans, Martaline GB et Apokalypse GER, 279

Apple's Kamikaze, h, 6 ans, Agnes Kamikaze JPN et Millez, 291

Argendor, f, 4 ans, Dream Well et Rouge Pivoine, **272/2**

Arkenstone, f, 5 ans, Muhaymin USA et Polish Nana, **278/5**

Art And Co, h, 9 ans, (AQ), Dom Alco et Oeuvre D'Art, **305/2**

Artemidor, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Polynikova, **284/4**

Asdesmar, h, 9 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, **304/2**

Aterisk, f, 3 ans, No Risk At All et Aspolina (IRE), **253/1**

***Aurelio GER**, h, 5 ans, Kamsin GER et Audrey GER, **325/3**

Autour De Minuit, h, 3 ans, Saint Des Saints et Miss Courteillaie, **256/5**

B

Baba Stone, h, 10 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, **305/4**

Baby Turf, f, 4 ans, Konig Turf GER et Something Fine, **302/2**

Bacara Des Bois, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, **267/4**

Bacplus, h, 11 ans, Bachir IRE et Galetinima, **261/5**

Bai De Baie, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana, **297/2**

Baila De Garenne, f, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Nectarine De Garen, 313

Bali Balo, h, 7 ans, Balko et Irisia, **275/3**

Balinas D'Airy, h, 8 ans, (AQ), Legolas JPN et Dalina D'Airy, **293/5**

Ballactica, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Myliseme, **285/3**

Ballinsco, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Pascolie, **278/1**

Ballinstown, f, 10 ans, Ballingarry IRE et Queenstown, 274

Balthazar Du Bost, h, 8 ans, (AC), Maximum Security (IRE) et Kirane Du Bost, 287

Bambinette Beatrix, f, 4 ans, Zanzibari USA et Bambi Of Rome, 324

Bandero, h, 4 ans, Balko et Aubaine De Sivola, 258

Bandolero Baie, h, 8 ans, Crillon et Abondance, 259

Banonito, h, 8 ans, (AQ), Honolulu IRE et Manonito, **294/5**

Baronne D'Anjou, f, 6 ans, Epalo GER et Xistu, 255

Baronne D'Aze, f, 4 ans, Spanish Moon USA et La Baronne, **282/5**

Batura Sar, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Misery Hill, 290

Beau Diamant, h, 8 ans, Alanadi et Far Diamantine, 262

Beau Nom, h, 7 ans, Racinger et Borgia Lasso, 291

Beaute Promise, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **255/2**

Beauty Du Breuil, f, 8 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, 274, 306

Beethove De L'Aube, h, 3 ans, Kheleyf USA et Safety Car (IRE), 320

Belhom De Juilley, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley, **273/4**

Belle Madrik, f, 8 ans, Simplex et Galanthe, 290

Belle Surprise, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Kaldoubelle, 292

Bello Sancto, h, 4 ans, Saint Des Saints et Beaufeene, 314

Bendidon, h, 9 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, 304

Beretta Bilberry, f, 4 ans, Zanzibari USA et Hold The Dollar, **289/3**

Berjou, h, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE, **255/1**

Bernardo Bellotto (IRE), h, 4 ans, Declaration Of War USA et Dealbata (IRE), **257/4**

Beryl Baie, h, 8 ans, Crillon et Shah Gun Blue, **271/1**

Best Stroke, h, 4 ans, Masterstroke USA et Shawnee's Best, **322/3**

Betise Beauchene, f, 8 ans, Peer Gynt JPN et Adria De Clermont, 277

Betty Wooman, f, 3 ans, Rajsaman et Betty Bowl, 319

Bi Beach, h, 4 ans, Buck's Boum et Restina De Conde, **265/1**

Bien Ne, h, 8 ans, (AQ), Bering (GB) et Rosaville, **306/4**

Big Turtie, f, 7 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), **274/5**, **321/5**

Bilbo D'Assault, h, 4 ans, Royal Assault USA et Noverings (GB), **272/5**

Blackmix De Kerser, h, 8 ans, Al Namix et Naomie De Kerser, 308

Blue Crystal, h, 4 ans, Blue Bresil et Crystale De France, **322/7**

***Blues Wave GER**, h, 9 ans, Gentlewave (IRE) et Bearlita GER, **284/1**

Bob And Co, h, 8 ans, (AQ), Dom Alco et Outre Mer, **254/3**

Bolero Du Tango, h, 6 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, **262/4**

***Bolt Of Lightning IRE**, h, 4 ans, Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE, **266/4**

Bonaparte Sizing, h, 5 ans, Voix Du Nord et Royale Des Bordes, 299

Born To Be A Queen, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Prosopopee, **289/5**

Botoxinas, f, 5 ans, Lauro GER et Dedale, **269/3**

Bramyhto, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Dance Idol GB, 320

Breddy Du Desert, h, 8 ans, Nickname et Mamounia Bay, **285/5**

Breton D'Amour, h, 6 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, 315

Brionnais, h, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Une Pivoine, 296

Broad Peak, h, 7 ans, Kaldounevees et Breakthrough, 305

Broken Diamond, f, 4 ans, Diamond Green et Broken And Go, **282/1**

Brother Bernard, h, 4 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, **292/4**

Bucefal, h, 8 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Miryade, **261/1**

Buck's Bo Mec, h, 3 ans, Crillon et Buck's Bo Bo, 256

Buen Star, h, 6 ans, Great Journey JPN et Starmaria, **290/1**

Burrows Meadow, f, 4 ans, Masterstroke USA et Condoleezza, 282

Byzance Du Berlais, f, 4 ans, Martaline GB et Bonita Du Berlais, **257/2**

C

Cajarian, m, 6 ans, Manduro GER et Carisamba, 284

Cali Mioche, h, 7 ans, (AQ), Dream Well et Nouvelle Orleans, **316/1**

Calif D'Oudairies, h, 7 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Quinine, **269/5**

Calinefette, f, 7 ans, (AQ), Califet et Quelle Est Noir, 274

Calinight, h, 5 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 296

Call Hector, h, 8 ans, Speedmaster GER et Free Girl, 315

Calva D'Auge, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Hill Ou Elle, **265/2**

Calypso Du Puynoir, h, 8 ans, Turgeon USA et Virosa, **293/2**

Cambiko, m, 4 ans, Balko et Candid GB, **322/1**

***Campinas SWI**, h, 4 ans, Pastorius GER et Cresta SWI, **295/3**

Canaille De Vaut, h, 7 ans, (AQ), Voix Du Nord et Ketty De Vaut, 291

Carat Precieux, h, 7 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Precieuse Pepite, 316

Cargy Du Quartier, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Cargylose, **277/4**

Carla De Touzaine, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Narcisse De Touzai, 293

Carlito's Way, h, 4 ans, Blue Bresil et Take This Waltz, **268/4**

Cash Game, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Fasteline, **276/2**

Cassonade, f, 7 ans, Zanzibari USA et Damgerose, 308

Catsou Des Maj, h, 7 ans, (AC), Balko et Aligianinca, **311/4**

Cavisto, h, 7 ans, (AQ), Al Namix et Serenite, **286/1**

Celtior, h, 7 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, 255

Centenys, h, 7 ans, Centennial IRE et Faline Du Rocher, **275/5**

Ceremonial, h, 4 ans, Rob Roy USA et Cerize (IRE), 266

Champagne Du Bourg, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Mansonia Du Bourg, 275

Charly Du Breuil, h, 7 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, **306/2**

Charoit, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Crystals Sky, **278/4**

Chassagne, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Achere, **263/5**

Chat Pitre, h, 7 ans, (AQ), Laveron GB et Pibale, 267

Cheb De Kerviniou, h, 9 ans, Tiger Groom GB et Muhtatene, **296/3**

Chelsea De Sevres, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Union De Sevres, **316/2**

Chicago Desvallees, h, 7 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et O'Haras, 270

Chloe Triomphe, f, 7 ans, Cima De Triomphe IRE et Koree, **291/4**

Chop Hola, h, 6 ans, Soave GER et Harmony's Choqe, 269

Chopemol, f, 4 ans, Deportivo GB et Wa Zine, **282/2**

Chris De Beaumont, h, 10 ans, Khalkevi IRE et Pierre Stay, **325/2**

Christo Du Reponet, f, 7 ans, (AQ), Kap Rock et Orphee Du Moulin, **277/5**

Chuck Bass, h, 4 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, **263/4**

Cidjie Dangles, f, 4 ans, Meshaaheer USA et Augira, **281/4**

Cigi, f, 9 ans, Dark Moondancer GB et Cephee, 274

Cleny, h, 7 ans, Clety et Syvanie, 296

Clique Adroite, f, 7 ans, (AQ), Blue Bresil et Plaise Autant, 274

Coco Gaelick, f, 3 ans, Cokoriko et Gaelika (IRE), **253/4**

Cocody Du Banco, h, 7 ans, Youmzain IRE et Shinning War, **296/2**

Coeur De Blues, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Madame De Coeur, 267

Coeur De Chance, h, 5 ans, Satri IRE et Qi De Laulne, 273

Colonel D'Aumont, h, 7 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, **262/1**

Color Choqe, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Vaubecourt, **319/4**

Colpo Di Stato, h, 5 ans, Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE), **286/4**

Comete Baie, f, 7 ans, Elaso et La Sultane, **274/1**

Commingeois, h, 7 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, **287/6**

Comtesse Gueulatis, f, 7 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Orphie Du Moulin, **261/4**

Correntoso, h, 7 ans, Country Reel USA et Xaliska BRZ, **290/3**

***Cosmic Empire GER**, h, 5 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), 273

Cote Fleurie, f, 3 ans, Montmartre et Cote Vermeille (GB), **319/2**

Cotee Sud, f, 4 ans, Lord Du Sud et Turbulence, **279/1**

Cracmapoule, h, 7 ans, (AQ), Bernebeau et Roulmapoule, 306

Crazy Boy, h, 4 ans, Chichi Creasy et Valnaan, 323

Crecy Wind, h, 7 ans, (AQ), Racinger et Ola Wind, 276

Croc En Jambe, h, 7 ans, (AQ), Denham Red et Suzaka, **276/5**

Cross Way (IRE), h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, **270/3**

Crysking, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, 270

Crystal Beach, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Hatilade, **298/2**

D

D'Gente Reflexion, h, 6 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Reflexion, 276

Daddy Lito, h, 6 ans, (AQ), Literato et Pastourellas, **310/5**

Dadifete, f, 6 ans, (AQ), Califet et Non Dadi, **276/3**

Daffodil Rose, h, 6 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Toprose, 316

Daguet, h, 6 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Quelles Cendres, **315/1**

Dailix, f, 4 ans, Diamond Green et Halix, 288

Damasako, h, 7 ans, Turgeon USA et Formigny, 315

Dandy Du Seuil, h, 6 ans, (AQ), Apsis GB et Fee Du Tennis, 259

Dauteuil Precieux, h, 6 ans, (AQ), Balko et Quennie Star, **325/4**

De Bon Coeur, f, 6 ans, Vision D'Etat et Santa Bamba, **298/1**

***Debiano GER**, h, 4 ans, Authorized IRE et Dora Bella GER, 292

Decalino Brabois, m, 6 ans, Apsis GB et Clementine Brabois, 305

Deejay Mecene, h, 5 ans, Medecis (GB) et Danse Mecene, **283/5**

Defi Baie, h, 6 ans, Crillon et Midnight Moon GER, **267/5**

Defi D'Oudairies, h, 6 ans, (AQ), Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies, **304/1**

Delir Absolu, h, 6 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Itiga, **316/5**

Demon Royal, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie, **316/4**

Dennzo, h, 6 ans, (AQ), Greengroom et Conception, **312/1**

Deo Gratias, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, **259/4**

Derby De Tendron, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Natika De Tendron, **299/4**

Derby Des Pictons, h, 6 ans, Khalkevi IRE et Selaia, 296

Derby Plus, h, 6 ans, (AQ), Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins, **276/1**

Deriganof, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Tounet, **286/3**

Deriganou, h, 6 ans, (AQ), Kandidate GB et Ismenie, 259

Derive, h, 6 ans, Diamond Green et Altane, 267, 308

Derniere Minute, f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Necessaire, 259

Desaguadero, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Finest Cape (GB), **273/1**

Desesperados, h, 6 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gladice, 312

Desir Des Roses, h, 6 ans, (AQ), Lucarno USA et Serene De Forme, 304

Desirs Des Blaises, h, 6 ans, (AQ), Lucarno USA et Loutre, **286/6**

Deurie, f, 6 ans, (AQ), Balko et Quizitca Deurie, 316

Devise Des Alambic, f, 5 ans, Ryokan et Dianarosa, 278

Devona, f, 6 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Qwertzye, **294/4**

Diable City, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Mag City, **315/5**

Diamant Brut, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Quistis, **310/4**

Diamant De Pail, h, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 299

Diamona Des Rocs, f, 4 ans, Diamond Green et Mardochee, 288

Dindin, h, 6 ans, (AQ), Balko et Taguy Star, 296

Dinette De Ballon, f, 7 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, 262

***Diplomat GER**, m, 8 ans, Teofilo IRE et Desidera IRE, **299/1**

Direct Du Gauche, h, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et First Wool, 306

Distant Lover, h, 4 ans, French Fifteen et Bonne Mere, 289

Diva D'Athom, f, 6 ans, (AQ), Turgeon USA et Queen D'Athou, **299/2**

Diva De Mai, f, 6 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, **277/2**

Diva Noir, f, 6 ans, Buck's Boum et Samba D'Allier, **312/4**

Divine Vision, f, 6 ans, Vision D'Etat et Velvet Glove UAE, 304

Djagble, h, 8 ans, Astarabad USA et Three Well, 325

Django De Grugy, h, 6 ans, (AQ), Diablenev USA et Queen De Grugy, 315

Djazzman, h, 6 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Meme Musique, **285/2**

Djedda Conti, f, 6 ans, Network GER et Cadoulie Wood, **262/2**

Doctor Fontenaille, h, 6 ans, Doctor Dino et Stella Fontenaille, **299/3**

Doctor Squeeze, h, 4 ans, Doctor Dino et Gold Harvest, **258/4**

Dom Kaki, h, 10 ans, Khalkevi IRE et Dona Amande, **286/5**

Don Du Jour, h, 6 ans, Konig Turf GER et Cadinka, 267

Donolysse, h, 6 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Onolysssa, **310/2**

Doralou Des Bordes, h, 6 ans, Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes, **291/5**

Dorelko Des Obeaux, h, 6 ans, (AQ), Balko et Kore Des Obeaux, 261

Douar De Kerbarh, h, 7 ans, Turgeon USA et Nik Bey, **287/4**

Doux Dingue, h, 6 ans, (AQ), Denham Red et Harlelle II, 255

Dragon Lancelot, h, 6 ans, (AQ), Early March GB et Ohe Lancelot, **310/1**

Dream's Burg, f, 8 ans, Sageburg (IRE) et Dream's Pegasus AUS, 305

Driss D'Airy Aa, h, 6 ans, (AC), Legolas JPN et Prisca D'Airy, 305

***Dubai Dream GER**, h, 9 ans, Lord Of England GER et Dubai Diva GER, **269/4**

Duo Des Tourelles, h, 6 ans, Montmartre et Shiva D'Hautefois, 308

E

Easy De La Thinte, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Tebel De La Thinte, 303

Eau Berge Des Iles, f, 5 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Malownia, 310

Eau De Vie Sivola, f, 5 ans, (AQ), Noroit GER et Quelllevic, 304

Eau Gazeuse, f, 5 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Atoutevitess, 260

Ebonite, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Tamise, **324/3**

Ebrasca De Thaix, f, 5 ans, (AQ), Racinger et Nosca De Thaix, **303/5**

Ecart Zero, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Serie Limitee, 303

Echezeau, h, 5 ans, Kapparde et Valle D'Ossau, **325/5**

Eclipse D'Arthel, f, 5 ans, (AQ), Network GER et La Fee D'Arthel, 260

Eclpse Moriviere, h, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Pashka, 299

Ecris L'Histoire, f, 5 ans, (AQ), Kapparde et Toi Et Le Soleil, **300/5**

Ecu Des Fosses, h, 5 ans, Denham Red et Sara Des Fosses, **267/3**

Eddy De Balme, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, **278/3**

Edgeoy, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Ireland, **254/4**

Ediboum, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Scintillante D'Or, **262/5**

Edimix, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat, **303/4**

Egerie Smart, f, 5 ans, Kapparde et Baya, **318/4**

Eiunlty, f, 8 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, 277

Elatha, f, 5 ans, (AQ), Muhaymin USA et Manche Du Manoir, **312/3**

Election, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Rhumerie, **260/2**

Elektra Post, f, 5 ans, (AQ), American Post GB et Quezac Du Boulay, **324/2**

Eleonore D'Anjou, f, 5 ans, (AQ), Noroit GER et Rue Pigalle, 310

Eleonore Rigby, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Revellata, 303

Elfir Des Haies, h, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Racine Des Haies, **273/5**

Eliglote Ville, f, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Jadoudy Ville, 300

Elira D'Airy, f, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Farali D'Airy, 293

Elitburg, h, 5 ans, (AQ), Sageburg (IRE) et Vidi Des Mottes, 291

Ellerman (IRE), m, 6 ans, Zoffany IRE et Misscomplacent GB, **261/2**

Ellipse, f, 5 ans, No Risk At All et Sapienza, **300/1**

Ellouba, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Lola Lolita, 310

Emeraude De Kerza, f, 5 ans, Honolulu IRE et Rangji, **300/4**

Emir Gueulatis, h, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Orphie Du Moulin, **293/3**

Emir Sacree, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Atesse Sacree, 296

Emma Du Rocher, f, 6 ans, Centennial IRE et Faline Du Rocher, 270

En Cadeau, f, 5 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, 309

En Temps Voulu, f, 5 ans, (AQ), Moss Vale IRE et Trotot, 308

Eniocanto, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Perle Du Seuil, **255/5**

Enki Princess, f, 4 ans, Muhtathir GB et Just Pegasus USA, 317

Enqarde, h, 5 ans, (AQ), Kapparde et Usachaqa, **287/1**

Enrique Adventure, h, 3 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, **320/4**

Entre En Scene, f, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Regle De L'Art, **303/1**

Eole De Prairie, h, 5 ans, (AQ), Minley GER et Quirly De Prairie, 303

Eole'spirit, h, 7 ans, Spirit One et Reine Bere, **313/2**

Epanish, h, 5 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Quimea, 278

Ephedrine, f, 4 ans, Al Namix et Brave D'Honneur, **279/4**

Eris, f, 5 ans, (AQ), Kapparde et Belisama, **284/3**

Eros D'Or, h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Trop Belle, **292/1**

Eros De Loued, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 303

Errobia De Paix, f, 6 ans, Axxos GER et Blueborg, **274/4**

Espirito, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Java De Mai II, 273, **310/3**

Espoir D'Ecupillac, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Mahe, **303/3**

Espoir Du Ninian, h, 8 ans, Le Houssais et Saleya, 267, 285

Esprit Celtique, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Unite Speciale, **318/5**

Esquive Des Long, f, 5 ans, Buck's Boum et Garde De Nuit, 309

Etoile Du Berger, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Tinapalo, **287/2**

Etoile Fever, f, 5 ans, Irish Wells et Rambling Fever GB, **309/2**

Euskara, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Bal De Foire, **282/4**

Ever Forget Me, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Amandiya, **303/2**

Every Bere, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Relicia Bere, 296

Evora, f, 5 ans, (AQ), Doctor Dino et Beni Abbes, 300

Extreme, f, 5 ans, (AQ), Denham Red et Tounet, 309

Eyes Groom, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola, 283

F

Fabiano Bello, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Flower Flight, **268/2**

Fabulous Dragoness, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Nathalie Blue, **260/4**

Faddex, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Petite Harmonie, **314/1**

Faipassi, f, 4 ans, (AQ), Balko et Mirta, **279/5**

Fait Maison, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Une Belle Histoire, 260

Fakir De Baune, h, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Kitti Wake, **272/3**

Falkoline, f, 4 ans, (AQ), Balko et Ugoline, 260

Fally Jem, f, 4 ans, Authorized IRE et Ballymena Lassie GB, **300/3**

Falnilx De Kiwi, h, 4 ans, Al Namix et Kiwi Du Manoir, 272

Fandango, h, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paranoia, 301

Fandjo, h, 4 ans, Della Francesca USA et Faraude, 292

Fanon Du Breuil, f, 4 ans, Enrique (GB) et Mazagane, 314

Fantaisie Musicale, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Rhasodie Des Sacar, **268/3**

Fantasia Du Rock, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Ebene Rock, **322/4**

Fantastique Land, f, 4 ans, Policy Maker (IRE) et Go Tic, 282

Fantomas Arzembouy, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Vrille D'Arzembouy, **281/3**

Farceur De Sarti, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Tina De Sarti, 307

Farfade, h, 4 ans, (AQ), Noroit GER et Ubanika, 307

Farnice, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Terenice, **258/2**

Fast Dela Barriere, h, 4 ans, Magadan IRE et Diva Dela Barriere, **323/3**

Faucon, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Quisait, **322/5**

Fausta Lauro, f, 4 ans, (AQ), Lauro GER et Traviata, **292/3**

Fava Has, h, 6 ans, Kapparde et Fragante Royale, 259

Favorite Du Seuil, f, 4 ans, Lord Du Sud et Victoire Du Seuil, 282

Fayas, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Dedale, **308/2**

Fee Du Chenet, f, 4 ans, Muhtathir GB et Tanais Du Chenet, 300

Feeling De Sivola, f, 4 ans, Noroit GER et Neva De Sivola, **279/2**

Feeling Rock, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Sereine De Farges, **281/1**

Felin De Sivola, h, 4 ans, Noroit GER et Suite De Sivola, **314/3**

Feline Du Trottet, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Star De Champdoux, 260

Femme D'Action, f, 4 ans, Coastal Path GB et Kitka, **324/1**

Festif De Laprelle, h, 4 ans, Shakespearian IRE et Star De Laprelle, 272

Festina Du Lys, f, 4 ans, (AQ), Sunday Break JPN et Pot Jolie, **301/5**

Feu Follet, h, 4 ans, Kapparde et Folle De Toi, **257/1**

Philirelle, f, 4 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Quistrelle, **260/3**

Fiancee Du Large, f, 4 ans, Kapparde et Gryonne, 300

Fighter Sport, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Theloune, **272/1**

Figuero, h, 4 ans, (AQ), Yeats IRE et Annaland, **258/1**

Fil Conducteur, h, 4 ans, (AQ), Racinger et Uluru, 272

Fille Du Pere Noel, f, 4 ans, Network GER et Radio Saint Voir, 309

Filmoitout, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Revathou, 301

Filocheuse Esqua, f, 4 ans, No Risk At All et Taquineuse Esqua, **263/3**

Filord De Touzaine, h, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Isis Du Mesnil, 289

Fils De L'Eau, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Cleni Love, 301

Fines Ailes, f, 4 ans, (AQ), Doctor Dino et Soupe Angevine, **260/5**

First Daum, h, 5 ans, Anzillero GER et Sky Dance, 259

First Du Breuil, h, 4 ans, Axxos GER et Mami Shell, 314

First Foal, h, 4 ans, (AQ), Sinnar IRE et Une Des Sources, **302/3**

First Spirit, h, 4 ans, Spirit One et First Sandia, **258/5**

First Whisky, f, 4 ans, (AQ), Konig Turf GER et Love Wisky, 272

Firstneverfollows, h, 4 ans, High Chaparral IRE et Stylish GB, **263/2**

Fitness Smart, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Wonder Pile, 266

Fiumicino, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Firmini, 295

Flairon, h, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Preuve D'Amour, **297/3**

Flame Du Maffray, f, 4 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, **314/5**

Flash D'Or, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Sans Rancune, **307/1**

Flash Watt, h, 4 ans, (AQ), Alianthus GER et Lys'ka Du Moulin, 266

Fleurs Des Blaises, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Loutre, 317

Flintland, h, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Palmaland, 307

Flocon Du Maine, h, 6 ans, Hello Sunday et Papluce, 284

Floranzi, h, 7 ans, (AC), Anzillero GER et Florenzienne, **311/5**

Flower Bouloise, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Verveine Bouloise, **317/5**

Flying Startandco, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Brownie And Co, **301/1**

Fogo De Chao, h, 4 ans, (AQ), Agent Secret IRE et Provence, **297/1**

Follow Me Du Pecos, h, 5 ans, (AC), Chef De Clan et Festive Du Pecos, 312

Foly's Bach, f, 4 ans, (AQ), Bach IRE et Une Dame D'Avril, 302

For Elena, f, 4 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Queen Du Roy, 302

Forland, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Septland, **301/3**

Formidiane, f, 4 ans, Konig Turf GER et Ribertina, **266/5**, 314

Fote, f, 4 ans, (AQ), Feel Like Dancing GB et Syntagme, 307

Fou Du Bresil, h, 4 ans, Blue Bresil et Belle Attente, **295/4**

Fourmetot, h, 6 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), 284

Fox Trot, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, **281/2**

France Will, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Vita Will, **302/4**

Francisque, f, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Judelle, **300/7**

Fransleen, h, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Quistine, **301/4**

Frapadingue D'Enoc, h, 4 ans, (AQ), Sumitas GER et Lucidrie, **307/3**

Frapgarde, f, 4 ans, (AQ), Kapparde et Ovide, **307/4**

Fraulein Agatha, f, 4 ans, Manduro GER et Fire Moon Julie, **257/6**

Frederica De Thaix, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Nouca De Thaix, 279

Friboy Dumeé, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et Ellegia, 302

Frisco, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Venuse Noire, 307

Frise L'Oeil, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Rince L'Oeil, **307/2**

From You To Me, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Toi Et Le Soleil, 260

Frozen Bere, h, 4 ans, Peer Gynt JPN et Fitness Queen USA, **280/5**

Fruit Du Large, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Ville Eagle, 272

Fuertalex, h, 5 ans, Born King JPN et Fuerta IRE, 278

Full Precieux, h, 4 ans, Lauro GER et Kerfournoise, **323/5**

Fun Des Mottes, f, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Sun Des Mottes, **260/1**

***Funny Oyster IRE**, f, 6 ans, Dark Angel IRE et Carpet Lover IRE, 270

Furax, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Veleha, **301/2**

Furidanse De Berce, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Zephrichane, 288

Furious Thea, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Miss Thea, **307/5**

Futbolisto, h, 6 ans, Blue Bresil et Faraude, 255

Fyrmyin, h, 8 ans, Nickname et Fly To Sky, 261

G

Galixe, f, 5 ans, Diamond Green et Zigalixa, 273

Galliego Des Rocs, h, 4 ans, Diamond Green et Formaliste, **288/3**

***Galop Marin IRE**, h, 7 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, **298/3**

Get Up, h, 6 ans, Montmartre et Donna Lorcy, 315

Gianyar, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Chandi Dasa IRE, 325

Gochetial, h, 3 ans, Doctor Dino et La Basket, 256

Golden Bride, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Golden Tale, 272, **314/4**

Golden Dario, h, 4 ans, Martaline GB et Golden Clou, 272

Goldinox (IRE), h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Abbreviator IRE, 266

Gomeraland, f, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Annaland, **253/5**

***Good Prince GER**, h, 10 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, 267, **315/3**

Goody Gade, f, 3 ans, Al Namix et Prodigia, 319

Gracekeli Du Seuil, f, 3 ans, Rail Link GB et Mrassu (IRE), **319/3**

Grakownia, f, 3 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Malownia, **253/3**

Grand Depart, h, 6 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, 298

Grand Plumier, h, 9 ans, Malinas GER et Belle Plume, 271

Grande Recre, f, 6 ans, Fuisse et Grande Epoque, 274

Grandgarde, h, 6 ans, Al Namix et Grande Cavale, 286

Guerlin, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Zahrada USA, **299/5**

Gueslann, f, 4 ans, Born King JPN et Nolwenn Lann, 279

H

Happening, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Harmonique, 321

Hayato, h, 4 ans, Slickly et Hayhaat USA, 268, 317

Henry Brulard, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, **268/1**

Her Breiz, f, 7 ans, Sunday Break JPN et Sainte Bretonne, **274/2**

High' Ela, f, 3 ans, High Rock (IRE) et Karinela, 253

Honey De La Motte, f, 7 ans, Honolulu IRE et Jade De La Motte, 275

Honri A La Motte, f, 6 ans, Iron Mask USA et Line Des Landes, 275

Hylife, f, 4 ans, Doctor Dino et Tumultueuse, 282

I

I Like Him, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB), **256/3**

Ibn Medecis, h, 4 ans, Medecis (GB) et Soft Gold USA, **317/4**

Iftane, m, 3 ans, Saint Des Saints et Marly Flight, 256

Imperatrice Morny, f, 4 ans, Fuisse et Blue Ridge View, 317

India Du Buet, f, 4 ans, Indian Danehill IRE et Piraya GER, 317

Indian Lady, f, 4 ans, Falco USA et Mary Linda (GB), **317/1**

Indianeyev, h, 10 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **270/1**, 321

Intouchable, f, 8 ans, Kap Rock et Kyalami, **275/4**

Intrinseque, h, 7 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), 255

Irresponsable, f, 5 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, **290/5**

It's Jennifer, f, 7 ans, Martaline GB et Shanxi Girl GB, **296/7**

***Ivo GER**, h, 4 ans, Areion GER et Ivowen USA, **292/2**

J

J'Halucele, f, 3 ans, Martaline GB et Princesse Lucie, **253/2**

Jani Perse, h, 7 ans, Bernebeau et Janimone, 285, **321/4**

Jardin D'Erevan, h, 10 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, **277/1**

Jazz In Montreux, h, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Back The Winner (IRE), **325/1**

Jean Genie, h, 3 ans, Turgeon USA et Lady Koko GB, 256

Jivrure, f, 3 ans, Literato et Janiceinwonderland, **319/1**

Joshua Dream, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Shinydream, **320/3**

K

Kaleorel, h, 4 ans, Elusive City USA et Orellana USA, 266, **280/3**

Kami Kaze, h, 8 ans, Martaline GB et Georgienne, 255, **291/2**

Kap Love, h, 4 ans, Kapgarde et Net Lovely, 258

Kapdam, h, 4 ans, Kapgarde et Rainbowline, **295/1**

Kapeloï, h, 5 ans, Kapgarde et Si St Eloi, **296/1**

Kapistan, h, 8 ans, Kapgarde et Victoria Dalphi, 325

Kaplyma, f, 6 ans, Early March GB et Kapsile, **308/1**

Kasarca, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Sikkim, 284

Kathy Super, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Brave Cocotte, **324/5**

Kelforest, h, 7 ans, Forestier et Kelseurat Du Casse, 286

Kelmec, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Calychope, **257/7**

Kevine Katoune, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Spirit Katoune, **318/3**

Kick On, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Kilda IRE, **305/1**

Kidane Traou Land, f, 5 ans, Intrepid Jack GB et China Silk, 300

King Of Run, h, 4 ans, Born King JPN et Running Running, 292

Kingbohem, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, **275/2**

Kingstone D'Ycy, h, 5 ans, Blue Bresil et Korigane D'Ycy, 273

Kirao, m, 3 ans, Rajsaman et Orellana USA, 320

Korevsky (IRE), h, 4 ans, Intello (GER) et Voie De Printemps, **263/1**

Krack D'Ici, h, 7 ans, Laverock IRE et Ladykish, 270

Krackoff, h, 7 ans, Turgeon USA et Zabolika, 305

L

L'Autonomie, f, 4 ans, Blue Bresil et L'Automne, 257

L'Or De Trezy, h, 4 ans, Lord Du Sud et Foreign Raider IRE, **292/5**

L'Ouragan, h, 3 ans, Hurricane Cat USA et Meldown, 256

La Chavanne, f, 6 ans, Turgeon USA et La Ragoterie, **304/3**

***La Provence GER**, f, 5 ans, Electric Beat GB et Lady Valente USA, 293

La Rossa, f, 5 ans, Noroit GER et Samba D'Allier, **264/4**

La Temeraire, f, 4 ans, Martaline GB et Kpalime, **297/5**

Lady Ardilaun, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lady Scarlet, **257/5**

Lady Closely, f, 5 ans, Monitor Closely IRE et Easter Bunny, **300/2**

Lakesis, f, 5 ans, Deportivo GB et Daewoo Ling GER, 273

Lamigo, h, 11 ans, American Post GB et Lamboghina GER, 284

Le Matheysin, h, 8 ans, Kaldounevees et La Mariane, 261

Le Meursault, h, 4 ans, Youmzain IRE et Gardouche, 281

Le Sannoisien, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Paniquarete, **284/2**

Le Seven, h, 4 ans, Youmzain IRE et What Cheeky, 323

Le Virtuose (IRE), m, 8 ans, Amadeus Wolf GB et Uva Fragola GB, **290/4**

Lee D'Anjou, f, 4 ans, Della Francesca USA et Perceverense, **322/6**

Leon Malpic, h, 11 ans, (AA), Kutub IRE et Lionne Rousse, **311/2**

Light Speed, f, 4 ans, Reckless Abandon GB et The Legal Blonde IRE, 282

Livia Royale, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Royale Landy, 272

Lord Des Sigales, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Ready Ballerine IRE, 286

Lord Of Race, h, 5 ans, Spirit One et Kamsy, 273

Lord Pit, h, 4 ans, Confuchias IRE et Lady Ohara, 297

Lovely Vallee, f, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Medjai, 271

Lune Du Jura, f, 6 ans, Le Balafre et Miss Du Turf, **312/2**

Lyneamfipac, h, 5 ans, Plouescop et Roze Amelie, **283/1**

M

Ma Saone, f, 4 ans, Martaline GB et La Saone, **322/2**

Macho Falcon, h, 5 ans, Falco USA et Macho Tempo USA, **293/4**

Maestro De La Vega, h, 7 ans, Rashbag GB et Maria De La Vega, 313

Magelan, h, 6 ans, Fuisse et Mytographie, 270

Magguy Blue, f, 5 ans, Magadino et Blue Bell Quel, 273

***Maklem IRE**, f, 4 ans, Makfi GB et Miss Dela IRE, **281/5**

Malecon, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tounsi, **289/1**

Mand Si, f, 5 ans, Irish Wells et Sai Si, **309/3**

Manhol Aa, h, 5 ans, (AC), Grey Risk et Jegua, **311/1**

Manila Palm, f, 5 ans, Enrique (GB) et Beach Madrague, 283

Marchand De Venise, h, 3 ans, Martaline GB et Dans L'Espas, **256/2**

Mareskia Talisker, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, **271/2**

Marionne, f, 5 ans, Martaline GB et Loulane, **324/4**

Martasprings, f, 5 ans, Martaline GB et Aurore Celtique, 275

***Master Dan GB**, h, 8 ans, Mastercraftsman IRE et Danella IRE, **259/5**

Matfog (IRE), h, 4 ans, Style Vendome et Crystal Reef GB, **297/4**

Mawenzi, h, 6 ans, Deportivo GB et Misery Hill, 284

Maxilova, f, 3 ans, Rajsaman et Lamora (GB), 319

Meann, f, 3 ans, Top Trip (GB) et Bella Cara, **319/5**

Measure Of A Day, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Gereon, 268

Melchief, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Melanzane (GB), **255/6**

Melodie D'Alex, f, 3 ans, Kapgarde et Tuseurat, 253

Melodie D'Auteur, f, 4 ans, Authorized IRE et Helvetic Melody, 324

Menthol, h, 5 ans, Spirit One et Jolie Menthe, **313/3**

Mick Mado, f, 4 ans, Blue Bresil et Mick Madona, **289/4**

Mick Petra, f, 4 ans, Vision D'Etat et Mick Cleopatre, 292

Milord De Teillee, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Princesse De Teill, 272

Mirastar, h, 4 ans, Satri IRE et Mirakaline, **280/4**

Mister Emily, h, 9 ans, Mister Conway et Petite Emille, **308/4**

Mister Speed, h, 5 ans, Speedmaster GER et Madame De Coeur, **283/3**

Mister Vespone, h, 6 ans, Vespone IRE et Veturity GB, 308

***Moll Cutpurse GB**, f, 6 ans, Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB, **290/2**

Mon Turf, h, 3 ans, Konig Turf GER et Maladiva, 256

Mona De Baune, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Rhapsodie St Eloi, **318/2**

Monsieur King, h, 4 ans, Enrique (GB) et Irish Gale IRE, 258

Montepertuso, h, 4 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, **280/2**

Montgeroult, h, 5 ans, Kapgarde et My Samsara, **296/4**

Moody Mary, f, 5 ans, Saint Des Saints et Mood, 324

Munight, h, 10 ans, Muhaymin USA et Super Night, **313/4**

My Speed, h, 5 ans, Muhtathir GB et My Belle, 273, **283/4**

Myboy, h, 6 ans, American Post GB et Mamitador (GB), **255/4**

N

Natagaima, f, 6 ans, Authorized IRE et Whoopsie GB, 255

Navarroi, h, 4 ans, Enrique (GB) et La Pinede GB, **317/2**

Nigeem, h, 5 ans, Panis USA et Rafale Pearl, 261

***Night Sheriff GB**, f, 4 ans, Lawman et Moonlight Rhapsody IRE, 288

Nirvana Du Berlais, m, 3 ans, Martaline GB et Katioucha, 256

Nobokhov (GB), m, 4 ans, Iffraaj GB et Nantes GER, 289

Noir Des Carnettes, h, 5 ans, Chichi Creasy et Gazelle Du Rheu, **318/1**

Nolane De Vindecy, f, 3 ans, Rail Link GB et Nolene, 253

Normandy Invasion, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, 255

O

Omaha Spirit, h, 5 ans, Enrique (GB) et Locyborg Royale, **273/3**

Oro D'Allier, h, 7 ans, Buck's Boum et Rumba D'Allier, **308/3**

Otchoa Rouge, h, 4 ans, Diamond Boy et Fidelety, **323/1**

P

Pagomix, h, 8 ans, Crillon et Quietamixa, 255

Paisano, h, 4 ans, Casamento IRE et Provisional GB, 292

Palm De Bellouet, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Sainte De Bellouet, **309/4**

Palmer Hotel, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Joly Nelsa, 280

Papille D'Or (GB), h, 7 ans, King's Best USA et Bella Platina GER, 325

Paris Seychelles, h, 5 ans, Soul City IRE et Lady Stapura (IRE), 278

Pariso, h, 4 ans, Balko et Parisienne USA, **288/1**

Park Light, h, 9 ans, Walk In The Park IRE et Yellow Light, 325

***Parmenter GB**, f, 4 ans, Dick Turpin IRE et Triple Cee IRE, 292

Pasquiphard, h, 11 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, **270/2**

Passage Dombasle, h, 7 ans, Satri IRE et Bella Giaconda GER, 267

Pastel De Nata, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Vandalixa, **288/4**

Pat Du Pont, h, 4 ans, Cokoriko et Santariyka, **257/3**

Paul's Saga, f, 5 ans, Martaline GB et Humoriste, 325

Paz De La Vega, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Anita De La Vega, 279

Peace And Co, h, 8 ans, Falco USA et Peace Lina, **285/1**

Pearl Daram, h, 9 ans, Daramsar et Pearl River, **270/5**

Perla Des Bois, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Ella Des Bois, 308

Petite Joy, f, 6 ans, Youmzain IRE et Petite Speciale USA, **267/2**

Petrus Du Berlais, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Psychee Du Berlais, 286

Pincelouvette, f, 5 ans, Fuisse et Loire De Lumiere, 309

Plate Bande, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Autoritaire, **323/2**

Pleasant Gift, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Prima Ballerina, **320/2**

Poker De Ballon, h, 6 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, 262

Polikawa, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Poliette, **279/3**

Polikidia, f, 7 ans, Diamond Green et Poliette, **264/2**

Polinuit, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud, **275/1**

Pretender Alana, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Amie Des Champs, **313/1**

Prince Youm, h, 4 ans, Youmzain IRE et Yummy, **258/3**

Princess Malala, f, 5 ans, Diamond Boy et Mona Lescribaa, **312/5**

Punch Du Rheu, h, 3 ans, Saint Des Saints et Narcisse Du Rheu, **256/4**

Pyromane, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Pyrana USA, 293

Q

Qeenie's Cash, f, 4 ans, Authorized IRE et Bonjour Jandrer, 257

Queen Of Brizais, f, 5 ans, Kapparde et Star Du Brizais, 299

Queensca, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Queen's Pier, 315

Quick Martin, m, 7 ans, Martaline GB et Quick Ville, 259

R

Racing Spirit, f, 4 ans, Racinger et Spirit Katoune, 272

Radiologue, h, 7 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 296

Recap, h, 4 ans, Reply IRE et Tairchope, **288/5**

Rederie Jean, f, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Rederie Mix, 300

Regaxos, h, 6 ans, Axxos GER et Regulatrice, **262/3**

Rhodier, h, 3 ans, Kheleyf USA et Tairchope, 256

Rikoboy, h, 3 ans, Enrique (GB) et Dikanika, 256

Road Mix Tavel, f, 4 ans, Al Namix et Blue Road, 258

Rocktaline, f, 5 ans, Protektor GER et Courtaline, **273/2**

Roi Austral, h, 8 ans, Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups, 284

Roi D'Oudalle, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Gnoof USA, **259/7**

Royale Maria Has, f, 5 ans, No Risk At All et Royale Ultimate, 264

Run Hurdle, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Ola Chica, 270

S

Safouane, h, 3 ans, French Fifteen et Mavalenta IRE, **320/1**

Sahira De Beaumont, h, 11 ans, Assessor IRE et Diva De Beaumont, **270/4**

Saint Anjou, h, 7 ans, Saint Des Saints et Line Garry, **259/2**

Saint Beauty, f, 4 ans, Saint Des Saints et Belle Du Roi, **302/1**

Saint Gaspard, h, 5 ans, Saint Des Saints et Qualia Grandchamp, 318

Saint Goustan Blue, h, 7 ans, Blue Bresil et Les Saintes Glaces, **254/2**

Saint Grace, f, 4 ans, Saint Des Saints et Ladies Vision, **309/1**

Saint Thierry, h, 6 ans, Saint Des Saints et Quintanilla, 284

Saint Tropez, h, 5 ans, Saint Des Saints et Ladytown, **269/1**

Sainte Bowl, f, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, **261/3**

Sainte Saone, f, 5 ans, Saint Des Saints et La Saone, **294/1**

Saintrac, h, 5 ans, Saint Des Saints et La Traconne, **294/3**

Salimbeni, h, 6 ans, Vision D'Etat et Santa Lady, 259

Samba Flight, f, 4 ans, Blue Bresil et Lover Flight, **265/5**

Santa Fix, f, 5 ans, Saint Des Saints et Lady Fix, **300/6**

Santana Du Berlais, h, 6 ans, Saint Des Saints et Katioucha, **259/6**

Scarabi, h, 6 ans, Vic Toto et Alyssa Song, **264/5, 287/5**

Scat Succes, h, 5 ans, Irish Wells et Scanelle, **291/3**

Secret Storm, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Soiree De Tempete, **286/2**

Selfie, f, 5 ans, Muhtathir GB et Bonne Journee, 309

***Serienlohn GB**, h, 9 ans, Lomitas GB et Saldenehre GER, **291/1**

Shannon Verse, f, 4 ans, Kapparde et Shannon Vale, **295/5**

Sharleena, f, 6 ans, Evasive GB et Legende Doree, 264

Sibelle De Juilley, f, 5 ans, Slickly Royal et Horemsaf (IRE), **309/5**

Simba De Teillee, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, 270

Symbolic, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 314

Skins Rock, h, 5 ans, Skins Game GB et Ebene Rock, **271/3**

Slim Risk, h, 5 ans, No Risk At All et Slim Pearl, 270

Soft Dancer (IRE), h, 10 ans, Poliglote (GB) et Soft Gold USA, 321

Solcity, m, 3 ans, Soul City IRE et Riskireva, **320/5**

Soldier's Queen, h, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen, **321/1**

Song And Whisper (IRE), h, 9 ans, Peintre Celebre USA et Simay TUR, **293/1**

Sorry Mun, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Prima De Vaige, 273

Souirie, f, 6 ans, Konig Turf GER et Alifat, **274/3**

Spirit Ness, h, 8 ans, Spirit One et Infusion GB, **287/3**

Star Del Rais, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Star Dance, 309

Star Des Mottes, f, 4 ans, Shamalgan et Stanz, **302/5**

Starkhov, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Free Sky, **294/2**

Starko, h, 6 ans, Balko et Senzi, **269/2**

***Sternkranz GER**, h, 5 ans, Kamsin GER et Sternstunde GER, **283/2**

Storm Of Sainly, h, 10 ans, Saint Des Saints et The Storm, **254/1**

Straight Destiny, f, 3 ans, Barastraight (GB) et High Destiny, 253

Sultan Silk, h, 9 ans, Sulamani (IRE) et Taffetas, **271/4**

Sunday Lucky, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Luckystar Du Frene, **289/2**

Sunday Moon, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Queen Loxandra, 320

Sunday Sky, f, 4 ans, Coastal Path GB et Free Sky, **317/3**

Surely Try, h, 9 ans, Prince Kirk PNA et Carmen Tonic, **321/2**

Susan La Belle, f, 4 ans, Teofilo IRE et Star Way To Haven, 282

T

Tadoun Ludois, h, 12 ans, (AQ), Smadoun et Falownia, **276/4**

Tahanrun, h, 6 ans, Panis USA et Loda, **264/1**

Tamelo De Vaut, h, 12 ans, (AQ), Ungaro GER et Lolita De Vaut, **305/3**

Tanagan, h, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Talna, 325

***Tap Tap Boom GB**, h, 5 ans, Foxwedge AUS et Exclusive Approval USA, **298/7**

Telenomie, h, 12 ans, (AQ), Bernebeau et Nassesouse, 259

Tequila Sun, f, 6 ans, Kapparde et Algarve Sunrise (IRE), 269

Tevenec, h, 6 ans, Panis USA et River Flyer, 259

Thrilling, f, 4 ans, Network GER et Lofte Place, **295/2**

Titi De Montmartre, f, 6 ans, Montmartre et Royal Tiara UAE, **298/6**

Tom Mix, h, 9 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, **255/7**

Tombee Du Ciel, f, 3 ans, Zanzibari USA et In Caso Di Neve, 253

Tomgarry, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Tamsna, 285

Torrijos, h, 8 ans, Crillon et Hatahulpa, **284/5**
Transcendance, f, 5 ans, Timos GER et Taffetas, 324
Tresor Du Roume, f, 4 ans, Medecis (GB) et Conakry, 258
Tribalion, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Trice, 259
Troisiere, f, 5 ans, Soave GER et Ballyville, 278
Trust The Captain, f, 7 ans, Great Journey JPN et Loralas, **285/4**
Turfiste, h, 4 ans, Turgeon USA et Nicknack, 268
Twister Klass, h, 12 ans, (AQ), Assessor IRE et Marbela, 271, **316/3**
Tytonidae, f, 4 ans, Timos GER et Grey Owl, 297

U

Ucelo Du Mee, h, 11 ans, (AQ), Snow Cap et British Nellerie, 275
Ucla De Kernin, f, 11 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Farquhar, 305
Ulbery, f, 11 ans, (AQ), Assessor IRE et Elbury, **304/4**
Ultranet, h, 11 ans, (AQ), Network GER et First Union, **259/1**
Urbok, h, 4 ans, Youmzain IRE et Positronique, **272/4**

V

Valentin Rose, h, 4 ans, Secret Singer et Fabannso, **323/4**
Valmy De Vaut, h, 10 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Lolita De Vaut, 293
Valseur De Sarti, h, 10 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Hopala, **315/2**
Valvika, f, 3 ans, Blue Bresil et Reine Annicka, 253
Vangel De Cerisy, h, 10 ans, Vangelis USA et Midalisy, **298/5**
Vanope, f, 10 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nefta, 316
Vataman, h, 8 ans, Cardoun et Volhynie, **287/7**
Vayant D'Arzembouy, h, 10 ans, (AQ), Secret Singer et Parabole, 271, **306/1**
Vayflight, f, 10 ans, (AQ), Day Flight GB et Betty De L'Ecutot, **306/3**
Via Appia, f, 4 ans, Amico Fritz GER et Via Carolina, **282/3**
Victor Harbor, h, 8 ans, Green Tune USA et Verveine USA, 255
Victory D'Art, f, 4 ans, Vatori et Faena D'Artagnan, 279
Videpoche, h, 10 ans, (CS), Nidor et Quadina, **277/3**

Vif Ardent, h, 5 ans, Network GER et Virgata, 296
Villa Marceau, f, 4 ans, Kendargent et Avenue Marceau, 323
Villabona, f, 4 ans, Execute et Alice Neney (IRE), 289
Vimont, h, 4 ans, Teofilo IRE et Vauville IRE, 323
Violon De Brejoux, h, 10 ans, (AC), Balko et Eoline De Brejoux, **296/5**
Voix Du Soir, m, 4 ans, Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir, 263
Voix Romaine, f, 4 ans, Cokoriko et Voix Du Coeur, **314/2**
Voyage Enchante, h, 6 ans, Peer Gynt JPN et Partie Majeure, 308
Vraiment Belle, f, 4 ans, Lauro GER et Vraiment, 265

W

Well Done D'Oc, h, 6 ans, Irish Wells et Out Law D'Oc, **308/5**
Why Not Law, h, 10 ans, Classic Law GB et Wind Of Grace, 261, 293
Why Wait, f, 7 ans, Montmartre et Our Beautiful, 286
Wise Mind, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Flawless, 266
World Amiral, m, 5 ans, Muhtathir GB et Escomptable, 261
Wuti, h, 4 ans, Muhaymin USA et Abir, **265/3**

Y

Yellow Card, f, 5 ans, Diamond Boy et Lounamaja, 293
Yellow Field, h, 6 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, **255/3**
You Make Me Smile, f, 4 ans, Soave GER et Nova Spirit IRE, 263, 289

Z

Zanzidon, h, 4 ans, Zanzibari USA et Abandon, **266/3**
Zlatan Des Dunes, h, 6 ans, Saint Des Saints et Crystal Spark, **315/4**